

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DE NICE
séance du vendredi 8 avril 2011**

La séance est ouverte à 8 h 50,
sous la présidence de monsieur Christian Estrosi, maire de Nice

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place.

Je vous propose de désigner mademoiselle Marine Brenier en qualité de secrétaire de séance et je lui passe tout de suite la parole pour procéder à l'appel.

Mademoiselle Marine Brenier procède à l'appel des conseillers municipaux.

Mme GAZIELLO [*À l'appel de non nom*].- Présente mais incommodée par le retard du maire.

M. LE MAIRE.- Je suis désolé de vous incommoder mais il y avait un grave incident dans notre ville, à l'ouest de notre cité, et j'estimais que la place du maire était d'être présent en ce lieu. Jusqu'à preuve du contraire, c'est à moi qu'il appartient d'administrer, de gérer l'ordre du jour et, si j'ai à m'excuser pour mon retard, en même temps j'ai des obligations à l'égard de tous les Niçois et pas simplement à l'égard de madame Gaziello. Je vous remercie.

Et puis, aujourd'hui, je vous conseille de faire profil bas.

Avant d'ouvrir cette séance, je voudrais que nous ayons une pensée toute particulière en hommage au peuple japonais endeuillé suite au séisme et au tsunami de force exceptionnelle survenus le 11 mars dernier. Face à ces familles en détresse et au drame humain dont nous pouvons dénombrer pour l'heure plus de 28 000 morts et disparus, je veux saluer tous les bénévoles volontaires du monde entier, y compris ceux de notre ville et de notre département, qui se sont rendus sur place au chevet de cette population meurtrie.

Aujourd'hui, l'expression de notre solidarité est indispensable. Ces populations manquent cruellement de produits de première nécessité. Par conséquent, je proposerai tout à l'heure à notre assemblée d'approuver le principe d'une convention de partenariat destinée à soutenir ce peuple, notamment par l'acheminement d'eau potable en quantité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Mes pensées les plus attristées vont à l'ensemble des familles endeuillées par cette catastrophe et plus particulièrement à tous nos amis de la communauté japonaise de Nice.

Je veux également que nous ayons une pensée en mémoire de la princesse Antoinette, sœur aînée du prince Rainier III, fortement impliquée dans la défense des animaux. La princesse Antoinette s'est éteinte il y a quelques jours à l'âge de 90 ans. J'adresse au nom du Conseil municipal nos plus sincères condoléances à son Altesse Sérénissime le prince Albert II de Monaco ainsi qu'à l'ensemble de la famille princière.

Par ailleurs, ces dernières semaines ont été marquées par la nomination de hauts fonctionnaires de l'État dans le département :

Je commencerai par la récente nomination de monsieur Francis Lamy au poste de préfet de la région Auvergne. En sa qualité de préfet des Alpes-Maritimes, il aura particulièrement marqué le département par sa hauteur de vue et pour son sens de l'État.

Arrivé en octobre 2008, il s'est notamment investi dans les dossiers de la sécurité en permettant entre autres la signature de la convention police nationale/police municipale, dans le dossier de la sécurisation énergétique de notre territoire ou de l'évolution de la carte de l'intercommunalité. Par ailleurs, il aura assuré parfaitement l'ordre public dans de nombreuses manifestations d'envergure et sommets internationaux que le département a accueillis durant ces deux années et demie, dont dernièrement le sommet France-Afrique à Nice.

Je veux lui rendre hommage aussi pour la manière dont il a accompagné, avec les services de l'État, la traversée d'une des crises mondiales les plus difficiles dans notre département avec l'ensemble des collectivités, le plan de relance par l'investissement mais également l'accompagnement des entreprises, notamment dans leurs relations avec le monde bancaire. Je veux le remercier pour son implication dans la dimension qu'a commencé à prendre notre opération d'intérêt national Éco-vallée et pour tant d'autres initiatives qui ont démontré que l'État se grandissait par l'un de ses plus grands représentants en étant aux côtés de la collectivité pour lui permettre de faire avancer au mieux ses dossiers.

Pour tout cela je tiens, au nom de tous ceux qui veulent s'y associer au sein du Conseil municipal, à lui rendre un hommage public.

Ont également rejoint le département :

- monsieur Raymond Floc'h, sous-préfet de l'arrondissement de Vitry-le-François, nommé sous-préfet chargé de mission auprès de monsieur le préfet des Alpes-Maritimes ;
- madame Dominique-Claire Mallemanche, déléguée interministérielle au projet Euro Disney, nommée sous-préfète de Grasse ;

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

- madame Fabienne Lewandowski, directeur départemental adjoint de la sécurité publique à La Réunion, qui occupe désormais les mêmes fonctions à Nice.

Je leur adresse toutes mes félicitations et leur souhaite en votre nom à tous une pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Dans le domaine sportif, je tiens à saluer la performance exceptionnelle de Xavier Barachet, niçois d'origine, qui a été sacré champion du monde le 30 janvier dernier à Malmö dans la discipline du handball. Xavier nous a d'ailleurs fait l'honneur de présider, quelques jours après, aux côtés de Gilles Veissière et de moi-même, les Victoires du sport. Je le remercie d'incarner pour tous nos jeunes sportifs niçois un espoir et modèle à suivre.

Je félicite une nouvelle fois Camille Muffat et Yannick Agnel pour leurs performances exceptionnelles. Ils ont, tous deux, porté très haut l'image de Nice lors des championnats de France de natation. Leur ambition et leur détermination devraient leur ouvrir les portes des Jeux olympiques de Londres l'année prochaine.

Je souhaite aussi un bon rétablissement à Nastasia Noens, 8^e mondiale au slalom, en coupe du monde, qui s'est blessée au genou et vient de subir une opération. Tous nos vœux l'accompagnent.

Enfin j'adresse nos félicitations à Christophe Ferrier qui, sur un véhicule 100 % électrique, après avoir défendu les couleurs de Nice Côte d'Azur étape après étape, a remporté la finale du Trophée Andros au Stade de France.

Sans oublier, en votre nom à tous, de dire bonne chance à l'OGC Nice qui, le 19 avril prochain, affrontera Lille à domicile en coupe de France. Cette étape décisive, si elle est victorieuse, nous mènera peut-être dans ce même Stade de France, en finale le 14 mai.

Et puis, je parlais de tristesse pour le Japon tout à l'heure. En même temps comme signe d'espérance, j'adresse mes félicitations à Keisuke Matsushima, chef étoilé d'origine japonaise et de nationalité franco-japonaise, qui a reçu en ma présence, des mains de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, les insignes de chevalier dans l'ordre des Arts et Lettres, une distinction qui récompense un homme qui a choisi d'adopter la culture culinaire française et la culture culinaire niçoise, de créer des ponts entre la France et le Japon et d'apporter à Nice une deuxième étoile au guide Michelin.

Enfin, je profite de cette séance pour vous présenter la nouvelle organisation administrative de notre collectivité et par conséquent de Nice Côte d'Azur.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Il y trois ans maintenant, j'ai lancé le chantier ambitieux de la mutualisation services ressources entre la ville de Nice et Nice Côte d'Azur pour un service public plus efficace et plus économe. Au 1^{er} juin prochain, près de 1 200 agents seront mutualisés, dont la direction générale et la direction générale adjointe. Ce sont d'ores et déjà 800 000 euros économisés par la ville de Nice.

Je tiens à remercier, à cette occasion et au nom du Conseil municipal, le travail réalisé à la tête de la ville de Nice et de Nice Côte d'Azur du tandem constitué par nos deux directeurs généraux Patrick Guével et André Pezziardi.

Depuis le 18 octobre 2010, monsieur Patrick Guével assurait les fonctions de directeur général des services des deux entités avec, à ses côtés, monsieur André Pezziardi pour le seconder en qualité de directeur général des services adjoint. J'ai souhaité conforter cette équipe de direction générale et cette organisation en faisant évoluer la répartition des tâches entre ces deux hauts fonctionnaires dans un souci de complémentarité fonctionnelle.

Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2011, j'ai procédé aux nominations suivantes :

Concernant Nice Côte d'Azur :

- monsieur Patrick Guével, directeur général des services
- monsieur André Pezziardi, directeur général des services adjoint

Concernant la ville de Nice :

- monsieur André Pezziardi, directeur général des services
- monsieur Patrick Guével, directeur général des services adjoint

Ainsi, pour la ville de Nice, monsieur Patrick Guével, en sa qualité de directeur général des services adjoint, aura plus particulièrement en charge les directions à vocation technique et fonctionnelle.

Pour Nice Côte d'Azur, monsieur André Pezziardi, en sa qualité de directeur général des services adjoint, aura plus particulièrement en charge les directions à vocation administrative et financière.

Enfin mes chers collègues, avant de commencer notre séance, personne ne comprendrait que je ne félicite pas les personnalités qui, le 27 mars dernier, ont recueilli la confiance des Niçoises et des Niçois.

De manière républicaine, je salue la victoire dans le 3^e canton de Nice du conseiller général sortant membre du Parti communiste monsieur Jacques Victor et, dans le 5^e canton, je salue la victoire du conseiller général sortant monsieur Patrick Mottard membre du PRG.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Et puis vous comprendrez que je ne bouderai pas mon plaisir de saluer, puisque ces deux-là ne font pas partie de notre Conseil municipal, tous ceux de notre Conseil municipal qui ont été élus. Il se trouve que tous portent les couleurs de Nice Ensemble, de notre majorité. Ils ont été élus ou réélus brillamment. À cet égard, mes chers collègues, je suis sûr que l'unanimité s'en réjouira, mais en tout cas la majorité incarnée par Nice Ensemble :

- dans le 7^e canton, nos collègues Bernard Baudin, adjoint de territoire et en charge des espaces verts, et sa suppléante notre collègue Véronica Vecchioni, je veux les féliciter pour leur brillante victoire ;
- dans le 8^e canton, brillamment réélu, Olivier Bettati et sa suppléante Éliane Gauthier, professeur des écoles à l'école des Baumettes ;
- dans le 10^e canton, réélu brillamment, Bernard Asso et sa suppléante la benjamine de notre Conseil municipal Marine Brenier ;
- dans le 11^e canton, pour sa réélection, notre adjoint à la santé le doyen Daniel Benchimol et sa suppléante notre adjointe à la petite enfance Françoise Monier qui me représente à l'extérieur ce matin ;
- dans le 12^e canton, notre premier adjoint Benoît Kandel pour sa brillante réélection et sa suppléante, notre adjointe à l'événementiel qui me représente aussi à l'extérieur ce matin, Denise Fabre ;
- enfin dans le 14^e canton, dont monsieur Le Pen disait de l'ancien maire en venant le soutenir, qu'il livrait là la mère des batailles et monsieur Vauzelle qui, venant soutenir le conseiller général socialiste sortant, disait lui aussi qu'il livrait la mère des batailles, je remercie d'avoir remporté la bataille du maire Dominique Estrosi-Sassone notre adjointe en charge du logement et de la rénovation urbaine et son suppléant le docteur Simon Bihar.

Je ne veux pas oublier nos candidats élus de notre communauté urbaine Nice Côte d'Azur : Marie-José Bandecchi à Cagnes-sur-Mer, Henri Revel à Saint-Laurent-du-Var, Jean Thaon à Lantosque, Alain Frère à Tourrette-Levens, et bien sûr dans la circonscription de Nice et Montagne, je pense à Gérard Manfredi, Roger Ciaï, Charles-Ange Ginesy, Robert Velay, Éric Ciotti et sa suppléante notre collègue et adjointe au maire de Nice Janine Gilletta, chacun dans les cantons de Roquebillière, Villars, Guillaumes, Puget-Théniers et Saint-Martin-Vésubie.

Et puis, au terme de cette échéance, bien évidemment, mes chers amis, je me réjouis de la réélection à la présidence du Conseil général de celui qui fut notre premier 1^{er} adjoint et qui m'avait succédé à la présidence du Conseil général : Éric Ciotti. Nous avons avec Nice Ensemble apporté notre contribution pour que sa majorité passe de 42 à 44 sièges. Telle est la réalité au terme de ce scrutin cantonal.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Au-delà de cela, la représentation de notre assemblée et de la ville de Nice sort renforcée : bien évidemment le député de Nice Éric Ciotti président du Conseil général, mais je veux saluer Benoît Kandel, notre 1^{er} adjoint, qui est désormais rapporteur général du budget ; Auguste Vérola vice-président en charge des solidarités ; Dominique Estrosi-Sassone présidente de la commission du logement, de la politique de la ville et du renouvellement urbain ; Olivier Bettati chargé de mission pour le tourisme ; Bernard Asso chargé de mission pour les affaires européennes, l'énergie, l'enseignement supérieur et le cinéma ; Lauriano Azinheirinha chargé de mission pour le handicap ; Daniel Benchimol président de la commission solidarité et santé ; Jean-Auguste Icart chargé de mission pour l'intermodalité ; José Calza chargé de mission pour l'agriculture.

Tout cela démontre qu'au terme de cette échéance, mes amis, les Niçois ont souhaité adresser deux messages. D'abord nous sommes à mi-mandat municipal et j'entends tous ceux qui, pendant les semaines et les mois qui ont précédé, ont avec une certaine arrogance indiqué que cette échéance serait celle qui leur permettrait de remporter sept à dix cantons dans le département, de démontrer que toutes les politiques dont nous avons pris l'initiative depuis trois ans dans notre municipalité nous amèneraient à subir un échec patent dans l'ensemble des cantons renouvelables de notre cité. Là où nous n'avons d'abord cessé de refuser un débat idéologique parce qu'une élection cantonale est d'abord une élection locale, une élection où nous avons défendu les couleurs de Nice Ensemble dans sa diversité, l'esprit que nous avons réussi à insuffler sur la ville de Nice - je suis le maire de tous les Niçois et je voulais que les adjoints et conseillers municipaux qui représentent notre majorité dans cet enjeu se présentent comme étant au service de tous les Niçois, sur une grande politique de pouvoir d'achat dont nous débattons encore aujourd'hui à l'ordre du jour dans l'ensemble de nos délibérations - apporte des réponses concrètes tant sur la modernisation, les équipements publics, la dimension que nous voulons donner à Nice ville verte de la Méditerranée, des réponses en matière d'éducation, de scolarité, de solidarité pour la petite enfance comme pour les plus anciens, c'est-à-dire des réponses concrètes tout simplement, et penser notamment en matière de santé à tous ceux qui avec l'augmentation de l'espérance de vie et de l'évolution vers le grand âge, en matière de dépendance aussi ne doivent pas être laissés sur le bord du chemin. Nous nous sommes concentrés là-dessus à parler aux Niçois et à sortir de toutes les provocations qui étaient strictement des provocations idéologiques et dans lesquelles nous nous sommes refusé à rentrer.

Eh bien, les Niçois nous ont dit deux choses. La première est que, bien évidemment, ils nous témoignaient leur confiance pour l'action que nous avons impulsée et surtout le fait que nous ne leur avons pas menti en disant que nous ferions ce que nous disions et que nous respecterions le programme qui était le nôtre. À mi-mandat, nous l'avons respecté point par point, ce qui désormais est un gage de confiance pour que nous arrivions au terme de notre mandat en respectant jusqu'au bout tous nos engagements. Ils nous ont demandé de poursuivre et c'est donc un encouragement à continuer dans cette direction.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Et puis, les Niçois ont bien compris que la construction administrative qui était la nôtre, la construction administrative qui fait de nous une référence et un modèle en France, en additionnant les forces de la cinquième ville de France, les forces de la quatrième communauté urbaine de France, les forces du quatrième département de France, nous permettait sans augmenter notre fiscalité, en gardant nos marges d'autofinancement, sans augmenter notre dette, en même temps de respecter tous nos engagements sur les grands équipements publics dont notre ville a besoin tout en restant attachés aux réalisations de proximité au quotidien.

C'est tout cela qu'ils ont mesuré, c'est tout cela qu'ils ont voulu saluer en même temps qu'une victoire de la morale qui pour moi était capitale lorsque nous nous sommes engagés dans notre communauté urbaine, notamment aux côtés de Xavier Beck face au conseiller général sortant à la limite de Nice, dans le canton de Villefranche-sur-Mer.

Je voudrais que chacune et chacun d'entre vous, membres de Nice Ensemble qui, depuis trois ans, sans relâche, chacun à votre place, avez apporté votre contribution au respect de nos engagements vis-à-vis des Niçois, vous vous appropriiez totalement ce succès que nous avons à partager avec toutes les associations, avec tous les bénévoles, avec tous ceux qui, sortant des individualismes et des égoïsmes traditionnels, veulent faire de Nice une ville respectée, une ville qui soit une grande signature au bord de la Méditerranée, une ville qui fasse de plus en plus référence, comme nous le démontrerons encore demain matin en étant la première ville de France à apporter le véhicule à 100 % dé-carboné en libre-service et en auto-partage six mois avant Paris, après avoir été la première ville en Europe à apporter le sans contact mobile.

C'est tout cela que nous sommes en train de réussir ensemble, en même temps que notre grande opération d'intérêt national qui là aussi a permis aux Niçois de comprendre que l'on travaillait à la fois la défense du deuxième pôle touristique de France en termes d'emploi et d'économie, mais aussi la construction des emplois du futur avec la croissance verte sur laquelle, avec l'aide de l'université de Nice Sophia-Antipolis, nous fondons une grande part de nos ambitions pour demain. Et puis enfin, la dignité que nous voulons donner à chacun de nos concitoyens parce que, paradoxalement, c'est dans les quartiers où cela paraissait le plus difficile, dans les quartiers où des hommes et des femmes depuis tant d'années vivaient dans une certaine indignité, dans un manque de solidarité et où nous avons réalisé le plus d'efforts notamment en matière de rénovation urbaine, je pense à l'ouest comme je pense à l'est de notre cité, c'est là aussi que les Niçois ont voulu envoyer les signes les plus forts et souvent parmi les plus modestes d'entre eux, parmi ceux qui se sentaient le plus laissés sur le bord du chemin, pour nous dire combien nous avions nourri chez eux une immense espérance pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Alors mes collègues membres de Nice Ensemble, nous qui avons su dépasser les convictions que nous pouvons avoir et qui sont souvent différentes, mais nous savons que nous avons un seul et même parti qui s'appelle Nice et que c'est le seul parti que nous avons décidé de défendre pendant cette campagne électorale, je veux vous remercier parce que la victoire de chacun des membres du Conseil municipal qui étaient engagés, c'est aussi votre victoire à chacune et à chacun d'entre vous et cette victoire nous permettra sans aucun doute désormais de respecter point par point, et on le verra quand on mettra chaque case au terme de nos six ans de mandat, 100 % des engagements que nous avons pris.

En tout cas, du fond du cœur, avec humilité, je veux vous en remercier parce que, pour moi qui vous ai guidés et qui ai essayé de vous engager sur une voie qui rassemble et pas une voie qui divise, nous avons réussi à rassembler ces Niçois et nous allons continuer avec cet esprit de solidarité, de respect et de tolérance sur la même voie, en tout cas je m'engage à ne pas dévier d'un iota de la ligne qui a été la nôtre, celle qui a été entendue, celle qui a été respectée et celle qui a nourri cette nouvelle espérance. Je vous en remercie.

[Applaudissements de la majorité]

Je vais maintenant vous inviter à adopter le procès-verbal de la réunion du vendredi 28 janvier 2011. Y a-t-il des observations, des rectifications à apporter à ce procès-verbal ? *[Pas d'observation]*

Le procès-verbal de la séance du vendredi 28 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

Je vous apporte quelques informations complémentaires :

- les délibérations n° 5.11, 20.3 et 38.5 sont retirées de l'ordre du jour ;
- par ailleurs, la délibération n° 1.1 sera rapportée par moi-même ; les délibérations n° 6.2, 16.2 et 16.3 seront rapportées par Christian Tordo ; la délibération n° 7.14 sera rapportée par Philippe Pradal ; et, en l'absence de Françoise Monier, les délibérations n° 18.1 et 18.2 seront rapportées par Alain Philip.

Je vous informe que j'ai reçu trois vœux : deux déposés par les élus du groupe Communistes et Républicains, puis une motion déposée par les élus du groupe Changer d'Ère. Conformément à l'article 7 de notre règlement intérieur, nous les examinerons en fin de séance.

Je vous propose maintenant de passer à l'ordre du jour.

**DOCUMENT PROVISoire EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
MAIRE DE LA VILLE DE NICE**

0.1 MODIFICATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION COMPENSATRICE OCTROYEE AUX FAMILLES DOMICILIEES SUR NICE, EN ATTENTE D'UNE PLACE DANS LES ETABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE ET AYANT RECOURS A UNE ASSISTANTE MATERNELLE AGREEE PRIVEE OU UN EMPLOI FAMILIAL A DOMICILE

M. LE PRESIDENT.- De quoi s'agit-il ? Dans la volonté de rendre du pouvoir d'achat aux Niçois dans une période où notre société voit des difficultés, des détresses, des écarts entre hauts et bas revenus qui n'ont cessé de se creuser et où nous avons à trouver le juste équilibre entre le pouvoir d'achat que nous voulons apporter aux familles niçoises et le soutien que nous voulons apporter en termes de consommation à l'activité dans notre cité, une des dispositions importantes était celle d'apporter des réponses notamment en matière de garde d'enfant. Lorsque nous avons été élus, il manquait 1 000 places de crèche dans notre ville pour répondre aux besoins des mères de famille ou des pères de famille ou des familles qui ont aussi à faire face à des obligations professionnelles ou sociales. Nous avons choisi une double voie :

- celle d'accélérer le programme de livraison de nouvelles places de crèche : nous sommes aujourd'hui à près de 400 places sur 1 000 qui, en moins de trois ans, ont été livrées ; je me suis engagé à ce que nous ayons tout compensé d'ici la fin de notre mandat ;
- et, dans l'attente d'avoir tout compensé, d'apporter une allocation de garde d'enfant à domicile pour aider les familles qui malheureusement ne pouvaient pas bénéficier directement d'une place de crèche, de 200 euros par mois.

Bien évidemment, nous avons fixé un plafond de ressources et en même temps quelques critères, notamment celui du travail à temps plein, critère dont nous avons mesuré qu'il constituait un certain handicap. Voilà pourquoi j'ai demandé que nous puissions supprimer parmi ces critères celui du temps plein, afin que toutes les familles et notamment les plus modestes d'entre elles puissent bénéficier de cette accessibilité à l'allocation de garde d'enfant.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Pour rappel, tout cela vient compléter le ticket de transport à 1 euro, la première heure gratuite dans les parkings publics, le stationnement « résident » à 1,50 euro contre 14 euros autrefois, le stationnement gratuit pour les véhicules à 100 % propres, la culture sport et loisirs avec la gratuité des musées et des galeries, la prise en charge totale ou partielle des licences sportives pour les enfants des familles non imposables, la baisse des tarifs dans nos piscines, la carte Nice Senior Plus pour les personnes âgées qui est distribuée gratuitement depuis le 1^{er} septembre 2009, mais aussi dans le domaine de la famille, j'ai souhaité que nous portions nos efforts à un niveau plus élevé.

Voilà pourquoi je vous précise que ce dispositif nous permettra de faire bénéficier à plus de 350 familles supplémentaires l'aide de la Ville que nous décidons aujourd'hui.

Par ailleurs, j'en profite pour vous dire, puisque c'est une délibération qui fait référence au pouvoir d'achat, que les tarifs 2011 pour la restauration scolaire seront revalorisés à hauteur de 1,5 % quand nos délégataires augmentaient annuellement de 2 à 4 % les tarifs. Cela démontre bien que la reprise en régie permet non seulement l'amélioration de la qualité des repas servis avec notamment l'intégration du bio, mais également le maintien de tarifs acceptables.

Par ailleurs, au-delà de la stabilité des tarifs des cantines, j'ai décidé d'appliquer des critères assouplis pour bénéficier du tarif réduit, ce qui veut dire que tout comme je le fais pour l'allocation de garde d'enfant, je veille à ce que nous ayons 3 000 enfants demain qui mangent chaque jour pour 1,55 euro en maternelle et 2,12 euros en école élémentaire, contre 2 100 enfants auparavant, c'est-à-dire un tiers de familles de plus qui seront concernées.

Conseil après conseil, nous prenons toujours des dispositions de plus pour tendre la main aux Niçois qui en ont besoin.

Qui souhaite s'exprimer sur ce rapport ?

Madame Gaziello, vous avez la parole.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, depuis les élections cantonales et la gifle prise par votre majorité au niveau national, vous ne cessez comme ce matin de communiquer sur votre fibre sociale, sur la solidarité, la réduction des inégalités, vous le faites depuis une heure, alors qu'au même moment, une dépêche AFP vient de tomber, vous étiez ce matin sur Europe 1 pour demander d'arrêter de distribuer aux migrants des prestations sociales de plus haut niveau que les autres pays. Alors le double discours que vous tenez, on en a bien la preuve ici.

Cette délibération justement fait partie de cette propagande, comme d'autres dossiers d'ailleurs que nous allons voir défiler tout au long de ce conseil, et je vais le démontrer.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Lorsque devant l'urgence, quand vous accédez à votre mandat, vous avez décidé d'aider les familles en liste d'attente en 2008, celles qui décidaient de donner leur enfant en garde à domicile, devant l'urgence toujours, nous vous avons proposé de l'étendre, comme vous le faites aujourd'hui d'ailleurs, aux parents à temps partiel ou en formation et aux demandeurs d'emploi. Si vous nous aviez écoutés à ce moment-là, il y a trois ans, c'est sans doute une beaucoup plus grande population, celle qui en a d'ailleurs le plus besoin, qui aurait pu accéder à l'emploi et à ces prestations. Mais, au lieu de cela, vous avez préféré, pour pouvoir décoller du chiffre minable de 30 dossiers reçus fin 2008, opérer une véritable inégalité de traitement en ne tenant pas compte de la défiscalisation dont bénéficiaient ces familles dans l'allocation, défiscalisation qui, je le rappelle, est un crédit d'impôt très conséquent dont elles bénéficient, pouvant aller jusqu'à 15 000 euros par an ; ces familles en ont donc bénéficié deux fois.

Aujourd'hui, alors que cette mesure a montré son inefficacité, par ailleurs je vous ai demandé par courrier, le 4 avril, un bilan de cette opération, je n'ai pas de réponse ce matin, un bilan chiffré pour savoir combien de familles en ont bénéficié, j'ai trouvé sur votre bilan de mi-mandat, celui qui est distribué à toute la population, que c'était 300 familles qui en avaient bénéficié en trois ans, sur 12 000 enfants de 0 à 3 ans à Nice, et 7 000 enfants accueillis tous modes de garde confondus. 300 familles ont bénéficié de cette allocation.

Alors, malgré cela et malgré tous les bons chiffres que vous nous donnez, le vrai bilan c'est quand même que les familles veulent un mode de garde de qualité pour leur enfant et pas laisser leur enfant à domicile gardé par des assistantes maternelles, même si elles sont agréées, mais qui ont aujourd'hui jusqu'à quatre enfants en garde, comme l'a introduit le décret de juin 2010, décret très contesté puisqu'à la même époque l'an dernier, des milliers de familles avaient manifesté devant le Conseil municipal, devant cette mairie, contre ce décret.

D'ailleurs si à Nice le nombre de places en garde assistante maternelle est en croissance, passant de 538 à 879, ce n'est justement que le résultat de ce décret. C'est pour cela que les familles niçoises tiennent à l'accueil en crèche collective publique ou associative à but non lucratif, comme l'œuvre des crèches par exemple, qui sont seules garantes de la qualité du mode de garde. Les familles ne se précipitent pas sur ce dispositif, comme on peut le voir.

Ce mode de garde collectif est le seul qui permette à toutes les familles qui le souhaitent d'accéder pour leur enfant à un mode d'accueil de qualité ou à l'école maternelle sans barrière financière, c'est le seul mode de garde qui assure le droit au travail des femmes. À l'inverse, toutes les mesures et projets gouvernementaux concernant les modes d'accueil convergent, en dépit des annonces que vous faites, vers une dégradation des dispositifs existants, au détriment des attentes des familles et des besoins fondamentaux.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Vous savez très bien que la diminution des proportions de professionnels les plus qualifiés en encadrement dans les établissements, l'extension des capacités maximales d'accueil pour les assistantes maternelles à domicile de trois à quatre enfants, la création de regroupements d'assistantes maternelles pouvant accueillir jusqu'à seize enfants sans aucune règle collective de fonctionnement, tout cela inquiète la population et inquiète les mamans qui laissent leurs enfants en garde.

Cette dégradation des conditions d'accueil est inacceptable et ce n'est pas inéluctable si votre volonté était de créer des établissements d'accueil publics ou assimilés, mais ce n'est pas ce que vous faites en créant aujourd'hui des crèches 100 % privées, opérateurs 100 % privés à but lucratif. Avec cette mesure, l'écran de fumée que vous jetez ce matin sur cette régression n'est pas de nature à nous tromper.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ?

Personne d'autre ? Très bien. Vous êtes bien seule dans ce combat alors. Je vous apporte des éléments factuels de réponse.

D'abord, Madame Gaziello, ce n'est pas la peine de dire « vous vous rendez compte, je vous ai écrit le 4 avril, nous sommes le 8, vous ne m'avez pas répondu ».

Mme GAZIELLO.- C'est normal, nous avons reçu les délibérations le 3 avril !

M. LE MAIRE.- Madame, vous m'écrivez le 4.

Mme GAZIELLO.- Oui, j'ai eu les délibérations le 3.

M. LE MAIRE.- Vous m'écrivez le 4, je ne vous reproche pas de m'écrire le 4, mais ne me reprochez pas de vous répondre le 7, parce que c'est quand même pas mal que le maire vous réponde le 7 quand vous m'écrivez le 4.

Mme GAZIELLO.- Vous ne m'avez pas répondu.

M. LE MAIRE.- Si, si. Je vais vous le faire porter mais en tout cas c'est tamponné par la Ville.

Mme GAZIELLO.- Je ne l'ai pas.

M. LE MAIRE.- Vous ne l'avez peut-être pas, mais en tout cas j'y ai répondu.

*[Exclamations sur les bancs du groupe Communistes et
Républicains et du groupe Changer d'Ère]*

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Cela n'a pas d'importance. Madame, vous m'auriez dit « je vous ai écrit il y a un mois, vous ne m'avez pas répondu », ça ne serait pas normal, mais reconnaissez que me dire « je vous ai écrit le 4 » quand je vous dis que je vous ai répondu le 7, c'est que j'ai été attentif à ce que vous m'avez écrit. Vous avez sans doute la réponse à votre secrétariat ce matin. Je vous dis que oui, puisque j'ai le tampon avec « arrivé au bureau central du courrier » etc.

M. LIBRATI.- Combien ça coûte un timbre ?

M. LE MAIRE.- Tout ce que vous dites est faux. D'abord, vous dites qu'on s'est pris une débâcle nationale, à qui dites-vous cela, à Nice Ensemble ? À des gens qui ont une sensibilité de gauche ici ? À des gens qui sont issus de la société civile ici ? C'est à tous ceux-là que vous dites cela. Nous ne nous sentons pas concernés du tout par ce que vous dites. Vous oubliez de dire que vous avez pris une dérouillée sans précédent au plan historique dans la ville de Nice. Si mon prédécesseur a perdu sept cantons en treize ans, il se trouve que nous sommes passés nous, de sept cantons sur quatorze lorsque nous avons été élus, aujourd'hui à onze cantons sur quatorze qui sont rentrés dans la majorité municipale de Nice Ensemble, et les grandes stratégies nationales qui vous intéressent ici comme ailleurs et qui n'intéressent pas les Niçois, vous savez moi, les Aubry, les Strauss-Kahn, les NPA, le facteur à vélo qui est votre copain, etc., etc...

M. INJEY.- Sarkozy, Rama Yade...

M. LE MAIRE.- Ici, il y a Nice Ensemble, il y a la valeur des hommes et des femmes qui sont engagés pour leur cité, qui sont au contact des Niçois tous les jours. Ici, on est dans la France réelle, on n'est pas dans votre France virtuelle, Madame. C'est la première chose, et c'est bien pour cela que nous resterons fermes sur les réponses que nous voulons apporter au quotidien. Et nous, du pouvoir d'achat, on en apporte. D'abord de par mes propres racines politiques de gaulliste social, ne vous inquiétez pas, dans ce domaine je resterai toujours fidèle à mes convictions.

Pour le reste, mensonge de votre part, j'apporte des réponses très claires. Sur les dossiers accordés, et c'est dans les comptes administratifs, c'est dans la comptabilité de la ville de Nice, nombre de dossiers :

- 2008	64
- 2009	136
- 2010	147

Depuis le début de l'année 2011, nous sommes à 40. C'est déjà, sur l'addition des comptes administratifs, 340 000 euros de dépenses qui apparaissent. Lorsque vous dites que les Niçois ne sollicitent pas cette aide que nous leur avons proposée depuis 2008, vous avez là un fervent démenti.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Mais, en matière de solidarité par contre, je m'interroge, Madame Gaziello, vous qui appartenez à d'autres majorités, parce que vous parlez de la politique nationale, à partir du moment où vous parlez de politique nationale, vous m'autoriserez quand même à parler d'une politique, bien que j'aie tendance à penser que la politique nationale quelquefois est plus proche de Nice que la politique régionale qui devrait être plus proche de Nice : la Région prévoit de verser 156 442 224,56 euros de subventions aux organismes de droit privé, donc aux associations, dans son budget primitif 2011 ; je vous rappelle que la population de PACA est de 4 896 850 habitants et que l'aide aux associations est donc de 3,20 euros par habitant ; la ville de Nice prévoit de verser 26 757 391 euros de subventions aux organismes de droit privé dans son budget primitif 2011 ; notre population est de 352 388 habitants, l'aide aux associations est donc de 75,93 euros par habitant. C'est-à-dire que lorsque je compare ce que vous soutenez avec vos amis là où vous êtes en responsabilité, puisque vous voulez m'attribuer d'être en responsabilité nationale, moi je vous attribue d'être en responsabilité régionale, vous apportez 3,20 euros par habitant et moi j'apporte 75,93 euros par habitant, c'est-à-dire 24 fois plus que ce que vous avez décidé d'accorder.

Mme GAZIELLO.- C'est quoi le sujet ?

M. LE MAIRE.- Madame Gaziello, restez modeste, je crois que la réponse que je vous ai apportée suffit à elle-même pour éclairer parfaitement les Niçois.

Je mets donc aux voix ce rapport 0.1.

La délibération n° 0.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains

M. LE MAIRE.- Tout cela pour vous abstenir ! Eh bien, dites-moi ! Ce n'était pas la peine en début de matinée de faire prendre autant de retard aux débats du Conseil municipal.

Deux abstentions et tout le reste de l'assemblée est favorable, je vous en remercie.

Je veux saluer l'arrivée parmi nous et la présence des élèves de CM2 de l'école de Caucade, accompagnés de leur enseignante madame Saint-Amand qui a formé le souhait de pouvoir participer à ce conseil municipal. Je veux leur souhaiter la bienvenue. Je vous ai d'ailleurs fait préparer un petit souvenir pour votre passage en mairie, il vous sera remis tout à l'heure. En tout cas, j'apprécie que l'école de Caucade en compagnie de madame Saint-Amand soit parmi nous aujourd'hui pour participer en quelque sorte à un beau cours d'instruction civique. Merci et bravo aussi pour ce que représente l'école de Caucade dans notre cité.

[Applaudissements]

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

0.2 SOUTIEN AU PEUPLE JAPONAIS - ACTIONS DE SOLIDARITE

M. LE MAIRE.- Je ne reviendrai pas sur les conséquences dramatiques du séisme survenu au Japon le 11 mars dernier.

Notre lien avec le Japon est ancré dans l'histoire depuis 1966, date à laquelle la ville de Nice s'est jumelée avec la commune de Kamakura.

Nous nous sommes donc mobilisés pour mettre en œuvre des actions de solidarité en faveur du peuple japonais en organisant notamment une collecte de fonds qui transitera par la Croix-Rouge.

Nous proposons également de soutenir financièrement l'association des ressortissants japonais de Nice Côte d'Azur qui organise une action caritative en faveur de la population nippone à l'occasion du semi-marathon de Nice, la semaine prochaine.

Je vous invite, chacune et chacun d'entre vous, mes chers collègues, à parcourir le semi-marathon de Nice en portant un tee-shirt de Nice Solidarité Japon, cela démontrera que chaque membre du Conseil municipal se sent parfaitement concerné.

Mais au-delà de ces actions, j'ai demandé qu'une réflexion soit menée pour permettre l'envoi d'eau potable - j'insiste beaucoup là-dessus - en quantité à destination du territoire japonais.

J'ai pris pour cela des contacts avec Veolia. Il se trouve que Nice, avec son usine de Rimiez d'eau ozonifiée, peut parfaitement, et c'est le sens de ce que je vous propose, remplir des conteneurs de tonnes d'eau que nous pouvons, avec nos partenaires qui sont délégataires de service public, acheminer à Kamakura notre ville jumelle. L'eau potable est aujourd'hui la principale préoccupation puisque l'ensemble des eaux sont contaminées dans toute cette partie du Japon. C'est essentiellement ce qui nous est demandé et il se trouve que nous avons une structure d'alimentation en eau potable qui peut nous permettre de parfaitement témoigner notre solidarité par ce biais.

Par ailleurs, pour faire le lien avec l'ensemble des associations des Niçois du Japon ou des Japonais de Nice, nous avons un agent d'origine japonaise, madame Tomoko Caissotti-Ono qui vient de nous rejoindre pour mener à bien cette mission et faire l'interface entre nous-mêmes et l'ensemble des associations et des Japonais de Nice.

Je voulais vous soumettre le principe d'une convention concrétisant ce partenariat à venir.

J'ai cru comprendre, à la fois à travers la conférence des présidents et les débats qui ont eu lieu en commission, que tout le monde était solidairement engagé derrière cette proposition. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous en remercie. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition ni d'abstention ?

La délibération n° 0.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

0.3 ACCEPTATION D'UNE DONATION CONSENTIE A LA VILLE PAR M. ET MME CLAUDE DUTHUIT AU PROFIT DU MUSEE MATISSE DE LA VILLE DE NICE

M. LE MAIRE.- J'ai beaucoup de plaisir à vous soumettre cette délibération qui me tient personnellement à cœur mais qui doit sans doute tenir à cœur à beaucoup d'entre vous puisqu'il s'agit d'entériner une donation exceptionnelle au profit de la ville de Nice.

C'est une donation qui constitue un moment historique et renforcera le positionnement de Nice en qualité de capitale culturelle. Je rappelle qu'avec ses 160 000 visiteurs par an, le musée Matisse est le plus fréquenté de notre ville et, en matière d'expositions Matisse, le plus fréquenté de France. Je ne doute pas que ceci résulte de la qualité des expositions mais également de la mesure que nous avons souhaité mettre en œuvre aussi, à savoir la gratuité des musées.

À cet égard, le petit-fils d'Henri Matisse vient de m'adresser l'acte de donation de *la Piscine*, chef d'œuvre qu'il a souhaité offrir à la ville de Nice.

Pour mémoire, *la Piscine*, œuvre monumentale constituée de deux panneaux de céramique de 9 mètres chacun sur 2 mètres de hauteur, trouvera donc bientôt sa place dans notre musée.

J'ai rencontré hier l'architecte conseil sur place, puisque nous allons aménager une pièce extérieure du musée Matisse qui est en contre-bas par la grande descente d'escalier, de telle sorte qu'avec un effet de transparence type pyramide du Louvre, elle puisse garder sa luminosité pour pouvoir exposer *la Piscine* qui est d'une taille considérable et que chacun ait un recul sur sa perspective.

Matisse l'avait créée non loin de là, au Régina, et d'ailleurs, la maquette préparatoire de cette œuvre a été acquise dans les années 70 par le plus grand musée américain, le MOMA de New-York. Nous aurons donc bientôt à Nice, chers collègues, une œuvre dont le plus grand musée américain n'a que la maquette.

Je rappelle que la précédente grande donation Matisse à la Ville date des années 50, au moment où Henri Matisse lui-même a proposé à Jean Médecin la création du premier musée au monde consacré à son œuvre, faisant don à la Ville d'œuvres magistrales comme la *Nature morte aux grenades*, don complété à sa mort en 1954 par son épouse, ses enfants et petits-enfants.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Il aura fallu un demi-siècle pour que la Ville, qui n'a pas su maintenir avec les héritiers Matisse un lien chaleureux, puisse aujourd'hui renouer avec cette même famille. Depuis, plus aucune donation de la famille n'avait eu lieu au bénéfice de la Ville et du musée.

Dans cet intervalle, c'est à l'État et non plus à la Ville que les membres de la famille Matisse ont fait confiance.

Je me réjouis donc particulièrement d'avoir pu rencontrer - ce fut l'une de mes premières préoccupations lorsque nous avons eu la première grande exposition Matisse - Claude Duthuit, le dernier grand héritier de la famille Matisse, son petit-fils, qui vit moitié du temps à Paris, moitié du temps aux États-Unis.

Il m'a dit ceci : Monsieur le Maire, cela fait cinquante ans que notre famille est méprisée, oubliée. Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui mais ce n'est pas forcément un seul gage de confiance, j'ai besoin de mesurer quelle est la volonté, la détermination de la Ville à vraiment remettre Matisse à la place qui doit être la sienne.

Matisse appartient au patrimoine national et au patrimoine de Nice. Nice a été sans doute la ville où Matisse est venu puiser le plus de son inspiration entre le Régina et les jardins de Cimiez et, bien évidemment, le fait de renouer et en même temps, en inscrivant un certain nombre de choses dans le marbre de nos délibérations, veiller à ce que tous ceux qui nous succéderont soient dans l'obligation de témoigner à Matisse, de continuer à incarner la place que doit être la sienne dans notre cité, est une obligation.

Depuis, nous avons fait Matisse et Rodin à Nice d'abord, puisque le musée Rodin à Paris nous a prêté les œuvres de Rodin, et ensuite Matisse et Rodin à Paris ; puis nous n'avons cessé d'avoir de grandes et belles expositions jusqu'à celle de Robert De Niro père qui était un grand peintre ami de Matisse dont il s'était inspiré de l'œuvre et dont le fils, l'acteur Robert De Niro est venu l'année dernière inaugurer le vernissage de cette exposition au musée Matisse.

À chaque fois, Claude Duthuit, avec les albums que nous avons diffusés, a mesuré la volonté réelle qui était la nôtre et, il y a quelque deux mois de cela, il m'a dit : Monsieur le Maire, je souhaite vous rencontrer, j'ai une bonne surprise pour vous, pour la première fois depuis cinquante ans, ma famille et moi-même avons décidé de faire don à la ville de Nice de la plus grande œuvre de mon grand-père *la Piscine*.

Cette œuvre est évaluée à 10 millions d'euros. Voilà donc ce que la famille Matisse a décidé d'apporter au patrimoine de notre cité. Je veux, au nom de chacune et de chacun d'entre vous, lui témoigner toute notre reconnaissance. En même temps, je veux avoir une pensée pour Claude Duthuit qui devait être à Nice hier, qui a eu un empêchement important et personnel et qui a dû retourner d'urgence à New York. Toutes mes pensées et les nôtres se tournent vers lui et nous lui témoignons notre reconnaissance et notre affection.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Tout à l'heure nous aurons l'occasion d'évoquer un autre sujet sur l'art contemporain.

Sur cette délibération, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Personne. Je vous en remercie.

La délibération n° 0.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est aussi une belle unanimité, je n'imaginais pas qu'il en soit autrement. Par cet acte, nous accueillons désormais *la Piscine* de Matisse au sein de notre ville. Tout cela nous engage bien sûr à réaliser le chantier pour l'accueillir avant le mois de décembre 2012 et, que ce soit nos services techniques ou l'architecte conseil de la famille Matisse, ils sont d'ores et déjà au travail ensemble.

0.4 PLACE MASSENA : INSTALLATION DE LA STATUE D'APOLLON SUR LA FONTAINE DU SOLEIL

M. LE MAIRE.- Il s'agit tout simplement de vous proposer la réinstallation d'Apollon sur la place Masséna.

J'ai souhaité personnellement rendre aux Niçoises et aux Niçois un aménagement auquel ils étaient attachés. Je vous rappelle que sur la place Masséna, depuis 1956, la fontaine a pris pour base l'idée de soleil lié à la vocation touristique de Nice. Le Soleil est représenté, au centre, sous la forme de la figure allégorique Apollon. La statue est en marbre et était entourée de cinq sculptures en bronze célébrant les planètes Terre, Mars, Mercure, Saturne et Vénus. En 1979, on déplaça la fontaine du Soleil un peu plus au sud, sur la rotule du débouché des rues du Vieux-Nice, et on en profita pour ôter Apollon. Puis on enleva ensuite les bronzes qui ne se justifiaient plus sans Apollon et on engazonna le bassin. Dans les années 90, la fontaine partit à la fonderie de Coubertin pour restauration et fut replacée en 2006-2007. Autant on a réinstallé les bronzes, c'est-à-dire la Terre, Mars, Mercure, Saturne et Vénus, mais on n'a pas remis Apollon et, des planètes qui tournent autour de nulle part et qui ne tournent pas autour du Soleil, c'est un système qui ne peut pas fonctionner. Il fallait donc redonner tout son équilibre à la fontaine du Soleil, parce que c'est ce nom qu'elle porte. C'est dans ce sens que je vous propose le retour du Soleil, le retour d'Apollon à la place qui était la sienne.

Je crois que les Niçois y sont attachés et, dans le prolongement de tout ce que nous faisons pour la réhabilitation du patrimoine de notre ville, c'est renouer avec un moment important de l'histoire du patrimoine de notre cité.

Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur Injey.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. INJEY.- Monsieur le Maire, c'est une œuvre de monsieur Janniot qui est aussi l'auteur du monument aux morts, peut-être le plus beau de France d'ailleurs, eu égard au site et à l'œuvre en elle-même. Dans les ouvrages consacrés à l'œuvre de cet architecte et sculpteur, beaucoup d'éléments ont trait à sa contribution à Nice : il y a le monument aux morts, il y a aussi la fontaine, et par exemple sur le site internet, les auteurs du site qui semblent connaître particulièrement l'œuvre de cet artiste se félicitent du retour des bronzes sur la place Masséna ; par contre, nulle part il n'est fait référence à la statue ou tout au moins à l'intérêt que pourrait représenter un retour de cette statue sur la place Masséna. Rien par ailleurs, depuis au moins vingt ans, sur les guides touristiques par exemple, sur l'intérêt de cette statue, elle ne figure dans aucun parcours ; à ma connaissance, il n'y a pas de cars de touristes ni même de Niçois qui vont se déplacer là où elle est actuellement pour la voir.

À partir de là, au-delà de mon appréciation générale, je doute de l'intérêt de ce choix, d'autant plus que, eu égard à la perspective créée depuis la démolition du bâtiment avec en haut la mise en place de la statue du général de Gaulle, je doute de cet intérêt. Très honnêtement, je serais plutôt favorable, au lieu que l'on vote aujourd'hui sur le principe d'une étude, que l'on vote plutôt la mise en place d'une commission qui réfléchisse sur la meilleure manière d'utiliser ou de mettre en valeur cette perspective.

Enfin Monsieur le Maire, à l'heure de la monarchie absolue, il était bien connu que Louis XIV « le Roi Soleil » aimait se faire représenter en Apollon. Aujourd'hui, à l'heure de la métropole absolue, n'y a-t-il pas inconsciemment cette tentation ? Je reste très songeur sur la symbolique, sur le retour, dans la délibération, de la fontaine Soleil, là ce n'est plus le Roi Soleil mais la fontaine Soleil et c'est le retour d'Apollon.

Monsieur le Maire, je pense franchement qu'il y a besoin que l'on prenne un peu de recul et de réflexion sur comment utiliser au mieux cette fontaine, comment la mettre en valeur au mieux, mais je doute que le retour d'Apollon là soit une très bonne idée d'un point de vue artistique et d'un point de vue centre de repère. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Quelle déception !

M. ASSO.- Que le Parti communiste soit contre Apollon, cela ne m'étonne pas, parce que pour la beauté, ils sont quand même en reste.

M. LE MAIRE.- Quelle déception que vous vous absteniez. Osez franchir les pas, soyez opposés aux choses. L'abstention n'est pas le plus beau choix, vous savez.

M. INJEY.- C'est une étude, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas une étude, c'est le choix du retour d'Apollon là-bas. Ne vous inquiétez pas, le 21 juin on inaugurerà Apollon là-bas.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. INJEY. - C'est une étude très courte.

M. LE MAIRE. - En tout cas, merci pour cette note d'humour.

D'autres souhaitent-ils s'exprimer ?

Madame Hernandez-Nicaise, parlez-nous d'Apollon !

Mme HERNANDEZ-NICAISE. - Merci. Je crains d'être un petit peu moins drôle que Bob Injey, mais enfin...

J'ai connu cette statue lorsqu'elle était en place et lorsque moult monômes d'étudiants jouaient à propos des attributs virils de ladite statue, ils seraient donc très contents !

Je suis intervenue en commission permanente pour demander le coût prévisionnel de l'opération, parce qu'on nous demande non seulement de voter sur les études... Je trouve que le zizi d'Apollon fait beaucoup rire monsieur le maire !

M. LE MAIRE. - C'est la manière dont vous avez introduit le sujet, Madame !

Mme HERNANDEZ-NICAISE. - Je reviens au coût de l'opération.

On me dit que les études seront menées par les services de la Ville, je leur fais totalement confiance, mais on ne m'a pas répondu ni par écrit ni oralement sur le coût prévisible en me disant « ça ne sera pas grand-chose, il y a juste de la fontainerie à faire et des études d'étayage ». Et là, dès qu'on parle étayage au-dessus de la place Masséna, je me pose des questions et je suis très réticente à voter une délibération où l'on s'engage à des dépenses sans les connaître ; c'est la loi, on doit voter en toute connaissance de cause.

À part ce léger problème financier, ce qui me pose problème dans cette délibération c'est la cohérence dans l'aménagement urbain. On nous a annoncé successivement cette année l'érection de la statue du général de Gaulle avec une perspective sur la mer ; très bien. Ensuite il y a eu moult débats et articles sur le déplacement des barres de Venet, la grande statue monumentale, pour la perspective : elle devait faire face à la main tendue du général de Gaulle ; très bien. Et puis maintenant, on nous met la statue entre les deux. J'aimerais comprendre.

Ce n'est qu'un petit problème dans le contexte social et mondial actuel mais justement, ces incohérences ne reflètent pas une gouvernance exemplaire, je suis désolée.

M. LE MAIRE. - Pas d'autre intervention ?

Monsieur Chauvet, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. CHAUVET.- Merci Monsieur le Maire. Je n'avais pas une idée très arrêtée sur Apollon ou pas Apollon, mais votre propos introductif m'incline à penser que c'est une bonne opportunité. Quand je dis « votre propos introductif », c'est vrai, mais je dois à la vérité dire que je me suis livré à une petite enquête auprès de mes camarades de droite ici, et les écoliers de l'école Caucade m'ont dit « le maire a bien parlé et le projet est un bon projet ». Alors, comme je me dis que nous sommes là surtout pour préparer les années à venir et donc pour la jeunesse, c'est eux qui bénéficieront plus que nous de ce que vous réaliserez, je me plie à leur point de vue et au vôtre et je voterai la délibération.

[Applaudissements]

M. LE MAIRE.- Merci. Vous savez, Monsieur Chauvet, vous étiez membre de l'exécutif de la majorité précédente ; sans doute ce débat n'aurait-il pas été ouvert si la municipalité précédente n'avait pas redisposé les bronzes dans le bassin puisque c'est l'œuvre de Janniot à laquelle monsieur Injey fait référence. Vous reconnaissez donc, Monsieur Injey, que cette statue est une œuvre avec une grande signature. De plus, j'ai plutôt envie de renouer avec les paysages niçois de mon enfance, lorsque je vois maintenant tomber progressivement la gare routière et que je vois réapparaître, depuis la rive gauche du Paillon, l'église du Vœu, les façades de la Nice du XIX^e siècle et, depuis la rive droite, la place Saint-François, tout cela avait disparu de mon regard d'enfant et pourtant était resté gravé au fond de moi-même, je me dis en même temps que si je pouvais remettre l'hôtel Ruhl à la place du Méridien, je le ferais volontiers, et j'ai gardé une nostalgie, comme beaucoup de Niçois, de cette statue que je regardais avec une certaine fascination lorsque je passais place Masséna. Janniot a voulu cette harmonie entre les bronzes qui forment les satellites et la statue au milieu ; une première étape a été franchie en mettant les bronzes, c'était l'équipe précédente, j'essaie simplement de franchir la deuxième étape en remettant Apollon au centre.

Je vous remercie de cette position qui correspond tout simplement, pour ce cas en tout cas, à une continuité de ce qui a été engagé il y a je crois six ou sept ans, lors du réaménagement de la place Masséna, et qui me paraît parfaitement correspondre à l'harmonie qu'a connue ce site et qui a été parfaitement réfléchi en tant que telle.

Je répondrai simplement, puisque nous n'avons pas la même appréciation, Madame Hernandez-Nicaise, vous me parlez du coût, on a quelques incertitudes sur les ouvrages pour les opérations à mener qui seraient les suivantes : la reconnaissance du socle de la statue à Charles Ehrmann, la mise en place d'un bâti de soutien et de levage à vérifier avec l'entreprise chargée du levage, le sciage au câble de Garibaldi à 40 cm environ en-dessous du sommet de la rehausse intermédiaire, la réalisation de quatre micropieux sous le radier de la fontaine après découpage de ce dernier de la vasque supérieure et mise en place d'un plateau sur la vasque pour tenir le drill, la réalisation de quatre poteaux en béton armé entre la vasque et le radier, et les poids donnés par le service des parcs et jardins : 20 tonnes vis-à-vis des charges verticales, mais on retiendra 7,5 tonnes sous l'effet du vent.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Toutes ces données font qu'en matière de génie civil, on n'a pas le chiffrage exact, mais je vous donne sa fourchette : il se situe entre 80 000 et 100 000 euros hors taxes.

À partir de là, nous avons estimé que cela ne remettait pas en cause nos grands équilibres budgétaires, voilà pourquoi la décision que je demande d'arrêter aujourd'hui, après bien évidemment une délibération, vous sera présentée pour le chiffrage final quand il aura été opéré. Je vous donne ces indications, mais il s'agit de toute façon de prendre la décision de son déplacement et de son repositionnement place Masséna.

Vous ayant apporté toutes les réponses... Monsieur Injev ?

M. INJEV.- On s'abstiendra parce qu'on ne votera pas contre un artiste, par principe. Une précision : on fait des études techniques sur la solidité, très bien, y a-t-il eu une projection sur l'impact visuel par rapport à la perspective ?

M. LE MAIRE.- Oui, absolument, et vous verrez que là aussi on est dans un parfait alignement, on reste sur une ligne qui se prolonge avec ce qui sera l'esplanade Pompidou.

Jean-Marc Giaume souhaite s'exprimer.

M. GIAUME.- Concernant cette statue, c'est un ensemble, l'Apollon faisant partie intégrante de cet ensemble. Et puis, pour les Niçois notamment de la vieille ville, c'était un lieu très emblématique, le remettre à cet emplacement c'est redonner son intégrité à cette œuvre d'art.

Deuxièmement, concernant Janniot, suite à la volonté du maire, le monument aux morts a été classé par la commission nationale comme monument historique, il y a quelques jours, aussi mettre à la fois Apollon sur ce monument et le monument aux morts, cela prouve que la ville de Nice met en valeur ses artistes et rappelle l'histoire de notre ville.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Giaume.

Mes chers collègues, je vous propose de mettre aux voix cette délibération n° 0.4.

La délibération n° 0.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**0.5 CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF : MODIFICATION DU
REGLEMENT INTERIEUR**

M. LE MAIRE.- Je vous rappelle que le 1^{er} avril 2009, j'ai installé le Conseil communal consultatif. Je voudrais remercier, au nom de chacune et de chacun d'entre vous, Marie-Dominique Ramel qui préside cette instance en mon nom, pour la qualité du travail et le dynamisme qu'elle a su mettre en œuvre. Je remercie également tous ses membres, qu'ils soient issus du milieu économique, social, culturel, sportif, syndical, touristique ou politique, chacun apporte son expérience et enrichit nos projets dans l'intérêt des Niçois.

Le Conseil communal consultatif s'est réuni, via ses commissions, à plus de trente reprises en deux ans, participant ainsi à l'élaboration de grands projets et à l'amélioration de la vie quotidienne des quartiers. Ses réflexions portent notamment sur le développement de la politique d'animation et de loisir, les possibles améliorations du dispositif de circulation afin de permettre à certains secteurs commerçants d'être plus dynamiques.

C'est parce que vous n'avez pas forcément connaissance de la contribution importante du Conseil communal consultatif que j'ai souhaité, en toute transparence, qu'annuellement un compte-rendu d'activité soit soumis au Conseil municipal. C'est donc une modification du règlement intérieur que je veux vous soumettre pour que nous puissions procéder comme tel.

Certains souhaitent-ils s'exprimer ?

Madame Gaziello, vous avez la parole.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît, pouvez-vous demander au public d'arrêter de faire des commentaires ? C'est interdit.

M. LE MAIRE.- Oui, Madame Gaziello. Je le demande au public, parce que madame Gaziello a raison de le souligner, mais vous pouvez aussi le dire gentiment au public.

Mme GAZIELLO.- Oui, mais ça m'énerve au bout d'un moment. Ils sont juste derrière.

M. LE MAIRE.- Si vous saviez le nombre de fois où vous pourriez m'énerver et où je ne m'énerve pas !

[Applaudissements dans le public]

Non, c'est la règle, le public n'a pas le droit de se manifester.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Les séances sont publiques mais le public n'a pas le droit de manifester son approbation ou sa désapprobation. Madame Gaziello a raison de rappeler ce principe.

Ceci étant, vous savez, Madame Gaziello, il m'arrive souvent de voir des séances publiques avec peu de public, et le fait que des citoyens s'intéressent à la vie de leur cité et consacrent une part de leur journée à s'intéresser aux débats du Conseil municipal, est aussi la preuve que ce dont nous débattons vous et moi les intéresse. Cela mérite aussi de dire au public que vous lui êtes très reconnaissante d'être présent aujourd'hui, en même temps que vous comptez sur lui pour qu'il vous permette de vous exprimer avec toutes les conditions d'apaisement nécessaire. Voilà. Merci, Madame Gaziello.

Sur le 0.5 ?

Mme GAZIELLO.- Sur la délibération n° 0.5, aujourd'hui on constate que le Conseil communal consultatif végète un petit peu et qu'il est touché par un très fort taux d'abstention, j'ai pu en avoir connaissance par un certain nombre de membres. Cette modification du règlement intérieur que vous faites *a minima* me semble très bonne mais, dans la mesure où finalement votre idée initiale était de faire du Conseil communal consultatif une sorte de Conseil économique et social, il aurait peut-être été encore utile d'aller jusqu'à prévoir, à l'instar du Conseil économique et social, deux parmi les trois saisines possibles : la saisine du président, c'est-à-dire vous le maire, et l'auto-saisine, ce qui aurait pu peut-être permettre de redynamiser encore plus ce Conseil communal consultatif.

C'est une remarque, mais nous allons voter.

M. LE MAIRE.- Je saisis régulièrement madame Ramel d'un certain nombre de sujets pour qu'elle nous donne des avis, et un certain nombre de rapports qui nous sont fournis et qui me permettent d'être éclairé sur des délibérations que je vous propose, émanent du Conseil communal consultatif.

Je mets aux voix.

La délibération n° 0.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

0.6 ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT MUNICIPAL DE PUBLICITE, ENSEIGNES ET PREENSEIGNES

M. LE MAIRE.- Je suis heureux que nous y arrivions enfin, nous aurons mis trois ans mais c'était un engagement personnel, car pour moi des publicités réparties partout dans la cité constituent une véritable pollution en matière d'environnement ; d'ailleurs cela devrait plus relever de notre adjoint en charge de l'environnement, que notre premier adjoint ne m'en veuille pas, que de la police administrative. Je considère en effet que c'est une pollution.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Quand on a la chance d'avoir une ville entre mer et montagne avec des paysages, une architecture, un patrimoine, et que parfois on passe devant une façade exceptionnelle et qu'on ne la voit pas parce que l'œil n'est attiré que par une publicité provocatrice, eh bien je regrette que cela porte atteinte à l'esthétique de la cité. De même que voir partout dans le Vieux-Nice ou sur le bord de la promenade des Anglais « à vendre », « à louer » et, quand c'est vendu, « vendu », je dis qu'il y a des agences immobilières, il y en a suffisamment, il y a des annonces partout, il suffit de les consulter, et d'ailleurs on fera plus travailler les agences immobilières en enlevant les panneaux « à vendre », en envoyant les gens vers les agences immobilières qu'en mettant de la publicité qui n'embellit pas notre ville.

Lorsque je vois le long de la nationale 202 des panneaux de 4x4 qui quelquefois sont à 5 mètres les uns des autres, lorsque je vois sur la voie rapide désormais des pignons d'immeubles entiers qui sont dévolus à des publicités, où j'ai le sentiment de traverser Las Vegas, je dis stop, cela suffit !

Et lorsque je vois que nous aménageons, avec l'argent du contribuable, des voiries de qualité et qu'aussitôt des propriétaires privés s'empressent d'implanter sur leur terrain des panneaux qui leur sont loués ou achetés par des sociétés, c'est-à-dire qu'avec l'argent du contribuable investi sur une voirie, ils se font un revenu personnel, je trouve cela tout à fait inadmissible.

Lorsque je vois des enseignes disproportionnées sur des boutiques ou sur des magasins pour qu'on puisse les voir, ou sur des hôtels comme par exemple la toiture du Méridien pour qu'on soit sûr de les voir à 4 km, ce n'est pas l'image que je veux donner pour ma ville.

Cela a été un combat long, difficile, il a fallu négocier avec la FNAIM, avec le syndicat des agents de l'immobilier, avec les sociétés d'affichage, etc. Je remercie tous ceux qui, dans les groupes de travail et les commissions, ont apporté leur contribution. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'aujourd'hui, on a identifié 900 dispositifs, que ce soit « à vendre », des 4x3, des pignons qui sont peints, etc. Après un diagnostic, il apparaît que 300 dispositifs sont d'ores et déjà concernés par ce nouveau règlement, 41 dispositifs en V, 37 dispositifs doublons, 241 dispositifs implantés à des carrefours.

Quels sont les points forts de ce règlement ?

D'abord, l'ensemble des dispositions sont applicables sous deux ans maximum après l'entrée en vigueur du règlement pour les dispositifs en place, et immédiatement pour les nouveaux dispositifs. Cela veut dire qu'à partir d'aujourd'hui, on ne pourra plus poser un panneau n'importe comment et n'importe où et que, pour ceux qui ont des contrats en cours, on leur donne deux ans pour y mettre un terme, ne pas les renouveler ou les résilier.

Premièrement, interdiction des enseignes sur toiture ou terrasse.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Deuxièmement, interdiction du clignotement des enseignes lumineuses, hormis pour les services d'urgence et de soins à la personne, je prends l'exemple des pharmacies.

Interdiction des dispositifs portatifs doublons et des dispositifs en V.

Réglementation du micro-affichage avec interdiction aux zones de publicité restreinte des secteurs sauvegardés et des sites inscrits et délimitation du nombre et du format sur le reste du territoire communal.

Augmentation des inter-distances entre dispositifs portatifs, création d'une inter-distance entre tous les types de dispositifs et définition d'un linéaire de parcelle minimum.

Dans les zones de publicité élargie constitués par les immeubles situés en bordure du côté sud de l'autoroute urbaine sud (voie Mathis), les publicités d'une superficie supérieure à 16 m² restent autorisées avec deux restrictions : un trompe-l'œil devra être peint sur le mur (c'est un refus des bâches et revêtements muraux) et la publicité sera limitée à 20 % de la superficie totale du mur peint et pourra avoir pour support une bâche.

Cela veut dire quoi ? Que chacun me comprenne. Cela veut dire que quand un immeuble, une copropriété décide de peindre un trompe-l'œil que je soumettrai, avant de donner l'autorisation de le peindre, à une commission pour être sûr que l'on ne fasse pas n'importe quoi, si l'on fait par exemple l'imitation d'un paysage, un trompe-l'œil qui représente une vieille façade niçoise, etc., cela a forcément un coût pour la copropriété et si, de manière harmonieuse, cela est financé par 20 % de surface occupée par une publicité réglementée, nous donnons notre accord. Mais la contrepartie est de faire le trompe-l'œil. Aujourd'hui, le trompe-l'œil est une publicité sur l'ensemble du panneau.

Voilà de quelle manière vous avez travaillé en commission et je vous en félicite, dans de très bonnes conditions, et chacun y a pris sa part.

Enfin, les enseignes temporaires portant sur la signalisation d'opérations de location ou de vente d'appartements sont interdites sur certaines voies et autorisées dans des conditions déterminées sur l'ensemble du territoire. Là aussi, on a travaillé avec les syndicats des agents immobiliers et les fédérations. Dans le Vieux-Nice, dans tout le périmètre sauvegardé, classé, le carré d'or, la promenade des Anglais jusqu'à Magnan, l'avenue Jean Médecin, etc., c'est fini, plus de panneaux, c'était la règle ; et puis ailleurs, de manière harmonieuse et à distance suffisamment étalée.

Voilà donc en gros les dispositions figurant dans cette délibération sur laquelle vous avez débattu en commission.

L'architecte des Bâtiments de France, monsieur Claude Verrier a tenu à saluer cette initiative qui est la plus forte en matière de lutte contre les publicités et l'affichage publicitaire en ville de toutes les villes de France.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Je veux que vous sachiez que l'architecte des Bâtiments de France l'a salué comme l'effort le plus important en matière de lutte contre les abus d'affichage publicitaire par rapport à toutes les autres grandes villes de France.

Je veux remercier Benoît Kandel, qui a animé l'ensemble des réunions de travail sur ce sujet, pour ce travail remarquable puisque c'est un travail qui aura duré deux ans pour que nous aboutissions à quelque chose de très équilibré.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Monsieur Chauvet, vous avez la parole.

M. CHAUVET.- Merci Monsieur le Maire.

C'est un sujet très difficile parce qu'il est à la fois très technique, il est vrai, et également il met en jeu des principes et des intérêts très opposés. Il y a bien sûr la défense tout à fait nécessaire, vous l'avez souligné, de l'environnement, c'est une évidence. Aujourd'hui en 2011, on est beaucoup plus soucieux de cela qu'on ne l'était dans les années 80 voire 90. Et puis, d'un autre côté, il y a tout de même les intérêts des sociétés d'affichage qui sont des employeurs importants dans notre région, il y a les intérêts du commerce qu'il faut soutenir par la publicité et puis quelquefois les intérêts des particuliers qu'il ne faut pas négliger, je crois, Monsieur le Maire, parce que pour certaines petites copropriétés, le fait de pouvoir placer un panneau dans un bout de jardin permet de payer les charges de la copropriété pour un exercice et ce n'est pas forcément à négliger. Mais il est vrai, vous l'avez dit et je partage votre point de vue, que le résultat du groupe de travail qui est présenté aujourd'hui est un bon résultat et le projet me paraît tout à fait équilibré en ce sens qu'il prend en compte les intérêts contradictoires que je viens d'évoquer.

Cependant, ce groupe de travail ne partait pas de rien. Je voudrais rectifier une petite erreur que vous avez commise, il est vrai dans un dossier très technique : les panneaux 4x3, Monsieur le Maire, n'existent plus réglementairement depuis 2001 ; le précédent règlement - j'avais participé à sa rédaction avec d'autres élus en 2001 - avait mis un terme aux 4x3, c'est-à-dire les 12 m², pour les remplacer, en l'imposant aux sociétés d'affichage, par des 8 m² ce qui présentait un double avantage : d'une part c'est plus réduit, et d'autre part les 8 m² ont tous été fabriqués par les grandes sociétés d'affichage avec des encadrements en aluminium, ils sont beaucoup moins dégradants pour l'environnement, et ce progrès était donc très important dès 2001.

Mais quand je dis qu'ils n'existent plus, ce n'est pas tout à fait vrai, les 12 m² n'existent plus réglementairement, mais malheureusement on constate que dix ans après la mise en application du règlement de 2001, il y a encore sur Nice quelques panneaux de 12 m².

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Alors ceci m'amène à vous dire, et ce sera la fin de mon propos, les afficheurs, vous l'avez dit, c'est vrai, ont deux ans pour se mettre en conformité avec le règlement nouveau, mais les afficheurs qui ont joué le jeu dans le groupe de travail auquel j'ai participé, quelquefois se font tirer un petit peu l'oreille, si vous me permettez l'expression, pour démonter leurs panneaux et là je vous suggère, Monsieur l'Adjoint, Monsieur le Maire, de prévoir en amont ce qui va se passer, c'est-à-dire de structurer un peu plus qu'il ne l'est actuellement le service qui sera chargé de surveiller la mise en conformité, le cas échéant de dresser les contraventions pour transmission au parquet, parce qu'il y a quelquefois un décalage trop important entre le règlement et sa mise en application.

Enfin dernière analyse, et c'est l'expérience qui parle, la nature a horreur du vide et, lorsqu'on évacue du grand centre-ville, et le groupe de travail - et vous avez raison de le souligner, Monsieur le Maire - a bien fait, la nature ayant horreur du vide et les sociétés d'affichage étant extrêmement rôdées à ce genre d'exercice, les panneaux se déplacent. Il faudra donc, c'est la règle du jeu, envisager dans deux, trois ou quatre ans, ce sera votre responsabilité ou celle de votre successeur, de remettre en chantier un nouveau groupe de travail pour s'adapter à l'intelligence bien comprise des afficheurs.

En tout cas nous voterons le projet que vous présentez, étant souligné, vous l'avez fait mais je partage cette analyse, que le premier adjoint a mené à bien le travail effectué en groupe. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- C'est moi qui vous remercie, Monsieur Chauvet.

Madame Grégoire-Concas a la parole.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- J'ai également participé aux travaux de cette commission et j'adresse mes félicitations pour le travail accompli, et notamment par les services où les dossiers étaient toujours parfaitement préparés.

Je rejoins les interrogations de mon collègue André Chauvet sur la question de l'application de la réglementation puisque ce sera toujours une difficulté. Si l'on édicte une réglementation, après il faut la faire respecter, et je me souviens de la discussion que nous avons eue notamment sur les enseignes publicitaires qui ne doivent pas faire plus d'un certain nombre de centimètres, en me promenant dans la rue, je me suis rendu compte que la réglementation précédente n'était déjà malheureusement pas appliquée.

Cela étant, juste un regret, mais je ne sais pas comment cette commission pouvait éviter cette difficulté, j'ai quand même le sentiment que le fait de réduire le nombre de panneaux - et c'est une bonne chose, on va dans le bon sens - favorise les grands annonceurs et les grandes sociétés qui utilisent les panneaux d'affichage.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le regret que l'on peut avoir c'est cette difficulté-là, finalement Decaux est très satisfait de ce règlement, les petits annonceurs un petit peu moins, et les petits annonceurs c'est aussi des petits commerces parce qu'un petit commerce ne peut pas faire une publicité chez Decaux, cela coûte trop cher.

Cela étant, je ne sais pas comment on pouvait à la fois réduire les panneaux et éviter ce travers-là, nous voterons donc pour ce règlement de publicité.

M. LE MAIRE.- Monsieur Librati.

M. LIBRATI.- Monsieur le Maire, juste une incidente par rapport à ce que vous avez dit dans la présentation de la délibération. Vous parliez des trompe-l'œil, on se faisait la réflexion avec mon collègue Rémi Gaechter que le trompe-l'œil qui se trouve sur le quai des États-Unis a vraiment besoin d'être rénové, d'autant que c'est quand même un endroit touristique et un des plus beaux endroits de la Prom'. Je ne sais pas qui est le propriétaire et comment cela peut s'organiser, mais je pense qu'il faudrait que la mairie puisse jouer de son influence pour que l'on fasse des travaux de rénovation.

La question que l'on peut se poser aussi, c'est de voir comment ces trompe-l'œil seront appliqués sur la place Garibaldi ; on n'en voit qu'une partie. Je vous avoue que c'est très personnel et très subjectif, parce que les goûts et les couleurs, ça ne se discute pas, mais j'ai aussi peur parfois que ces trompe-l'œil puissent avoir un aspect un peu factice. Ce n'est pas une position tranchée. En tout cas sur le quai des États-Unis, ce serait peut-être intéressant de voir ce que l'on peut faire. Je ne sais pas si nous sommes propriétaire ou pas de cette façade. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur l'Adjoint Rudy Salles.

M. SALLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je trouve que c'est une bonne mesure parce qu'on travaille beaucoup à l'embellissement de la ville et cela y participe d'une façon très forte. Je voudrais souligner quand même qu'il faudrait être très attentif à la multiplication de grands drapeaux publicitaires que l'on voit sur la place Masséna : alors qu'on a pris soin de mettre une couleur unique pour l'ensemble des parasols, on voit des drapeaux publicitaires qui enlaidissent la place Masséna. Il en est de même sur la promenade des Anglais. En outre, on a une multiplication de panneaux publicitaires qui sont posés devant les restaurants, par exemple, pour dérouter la clientèle à l'intérieur des restaurants. Cela ne présente d'ailleurs même aucun intérêt pour les restaurants, mais l'autre jour sur la zone piétonne Masséna, les piétons avaient même du mal à passer à cause de ces panneaux qui leur barraient le passage.

Il faut que l'on soit attentif à cela aussi parce que c'est un tout et, si l'on doit améliorer la qualité visuelle de la ville, c'est un point qui n'est pas négligeable.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Je vous apporte quand même quelques précisions.

D'abord, Monsieur Chauvet, vous avez raison de dire à quel point le combat est difficile, même si la loi ou le règlement a évolué en 2001, ce n'est pas gagné, il faut y mettre beaucoup de moyens. Vous savez, je prends un exemple, lorsque j'ai fait pour la première fois le repérage, 48 heures avant sa livraison, de la 6202 bis en rive gauche du Var, j'ai remonté la 6202, il n'y avait personne puisqu'elle n'était pas encore ouverte à la circulation, pour voir si tout était en ordre, les plantations que nous y avons faites, nous avons mis plus de 85 000 plantations qui sont d'ailleurs arrosées sans coût pour la collectivité puisqu'on a mis des éoliennes qui pompent l'eau du Var et en même temps assurent l'arrosage des 85 000 plantations ; je me suis dit « que c'est beau » en regardant le paysage autour, mais comment se fait-il que ce soit si beau quand on remonte la rive droite et si laid lorsqu'on est en rive gauche, alors que les montagnes sont les mêmes, les collines et les villages qui surplombent sont les mêmes. J'ai réfléchi et tout d'un coup j'ai compris : il n'y avait pas de panneaux publicitaires. En remontant la 6202 en rive gauche, on est absorbé par les panneaux publicitaires et, du coup, on ne voit plus les villages qui nous dominent, Colomars, Castagniers, et même les nôtres, Crémat, etc., la beauté des collines à côté, sur l'autre versant le baous de Saint-Jeannet, on n'arrive même plus à avoir un regard sur ce paysage et sur les montagnes au fond, parce que tous les panneaux absorbent notre regard.

Quand j'ai compris cela, je suis immédiatement rentré au Conseil général, j'ai pris un arrêté, avant ouverture et livraison de la 6202 bis, d'interdiction de la pose du moindre panneau chez les particuliers. Maintenant, trois ans après sa mise en circulation, il n'y a toujours pas de panneaux sur la 6202 bis. Le jour où l'on gagnera la partie sur la 6202, enfin on aura une entrée noble de Nice dans une qualité environnementale qui sera la même que celle de l'autre côté.

Pour l'argument selon lequel cela profite aux sociétés, Madame Grégoire-Concas, permettez-moi de vous dire que ce qui profite à Nice c'est d'attirer du monde, c'est que le deuxième pôle touristique de France soit un endroit qui soit beau, qui soutienne l'activité touristique et l'activité économique. Et, quand on a un patrimoine comme le nôtre, on le protège. Je n'ai pas envie pour ma ville, que cela plaise ou que cela déplaise, que cela profite ou que cela ne profite pas, que ce soit un prétexte. On ne salit pas sa ville. Jeter un bout de papier gras par terre ou coller un panneau n'importe comment sur sa propriété privée au prétexte de se faire de l'argent sur la collectivité, car qui paye l'entretien de la route qui passe pour que quelqu'un regarde le panneau dans la propriété privée, c'est chaque contribuable, et lui n'encaisse pas les recettes du panneau que le privé implante chez lui, c'est donc pour moi une anomalie totale. Je pense que ce n'est pas un argument.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Librati, bien sûr vous avez raison, c'est bien la raison pour laquelle en même temps que l'on a fait la chapelle de la Miséricorde, que l'on a réhabilité le CCAS, que l'on fait la place Pierre Gautier, la rue Saint-François-de-Paul, qu'on va lancer Raoul Bosio, qu'on va faire l'habillage du parking Corvésy, nous allons lancer trois grands chantiers de trompe-l'œil, que ce soit la réhabilitation de celui auquel vous faites référence comme l'aménagement des deux pignons qui sont au-dessus de l'espace Sulzer.

Pour les particuliers, il y a une subvention de 15 %, c'est cela ?

M. PHILIP.- Entre 30 et 50 % sur ces espaces-là.

M. LE MAIRE.- Entre 30 et 50 % sur ces espaces-là parce que c'est un périmètre classé, ailleurs c'est 15 %. Tout comme on fait d'ailleurs sur la place Garibaldi où l'on est même à 60 % de subvention, et regardez aussi le rendu de la place Garibaldi tel qu'il apparaît de jour en jour, il en sera de même, et en même temps nous sommes derrière les syndics et les copropriétés pour bien évidemment que sur les maquettes que nous leur suggérons, elles puissent réaliser cela, parce que comme on est là dans un périmètre classé, il faut vraiment s'assurer que cela corresponde à l'intégration dans le patrimoine.

Maintenant, comment faire respecter tout cela ? Je vous informe que nous avons nommé deux agents assermentés qui seront chargés des contrôles sur le terrain, de l'établissement des rapports de constat et des procédures administratives. En 2010, nous n'avions qu'un seul agent assermenté et formé. En ce qui concerne la publicité, les agents assermentés spécialement chargés de la réglementation publicitaire effectueront des contrôles systématiques à l'issue d'un délai de deux ans afin de vérifier que tous les dispositifs publicitaires ont été mis en conformité avec les nouvelles dispositions.

En ce qui concerne les enseignes, les contrôles seront précédés d'un courrier d'information afin d'inciter les commerçants concernés à mettre leurs enseignes en conformité ou à les supprimer quand cela est nécessaire.

Et puis, je suis d'accord avec vous, bien évidemment, s'agissant des annonces devant les restaurants qui entravent la libre circulation, ces agents assermentés auront aussi pour mission d'y veiller, avec un certain nombre d'agents voyers, la police municipale et la brigade de l'environnement, vous avez raison, il faut que nous soyons très attentifs à cela et que nous allions contrôler l'ensemble des restaurateurs.

Je pense avoir à peu près tout évoqué ou répondu à toutes les questions. Je mets aux voix.

La délibération n° 0.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. LE MAIRE.- Je me doutais que ce serait une belle unanimité et je tiens à vous en féliciter. C'est donc une décision unanime du Conseil municipal pour l'embellissement de notre cité.

Je vais passer la parole, parce que je sais qu'il a ensuite d'autres obligations que je lui ai confiées, à notre collègue Gérard Baudoux pour la présentation des rapports 35.1 et 35.2.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR GERARD BAUDOUX,
CONSEILLER MUNICIPAL**

35.1 PROJET DE DONATION FERRERO

M. BAUDOUX.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout à l'heure Matisse, ce dont il s'agit avec la délibération n° 35.1 c'est César, Arman, Ben, Malaval, Venet.

Il faut croire que la politique qui a été menée sous votre direction, Monsieur le Maire, porte ses fruits et que Nice est redevenue une référence culturelle puisque monsieur Jean Ferrero, qui est le créateur de la galerie que tout le monde connaît et qui continue de porter son nom, se propose de faire donation à la ville de Nice de quelque mille œuvres faisant partie de sa collection personnelle.

La délibération qui vous est aujourd'hui soumise vise à homologuer cette donation ou son principe qui, dans un premier temps, nécessitera que l'ensemble de ces œuvres soient localisées dans un même lieu, bien évidemment sécurisé, qui permettra l'expertise par le ministère de la Culture, qui permettra également un travail d'analyse mené conjointement par la ville de Nice et par Jean Ferrero et qui aboutira ensuite à l'exposition de ces œuvres dans un espace qui sera essentiellement tourné vers ce qu'il faut bien appeler l'École de Nice, puisqu'au fil des années Jean Ferrero a accumulé une collection tout à fait impressionnante. Là encore, nous serons en mesure, grâce à cette donation...

[Des personnes dans le public déploient une banderole indiquant « classe fermée à Bon-Voyage »]

M. LE MAIRE.- Attendez, je m'excuse. Autant il est interdit au public de se manifester, Madame Gaziello, aussi je demande aux policiers et aux huissiers de faire sortir ceux qui manifestent à l'occasion du conseil municipal et de bien vouloir les faire sortir de la salle. Lorsque ceux-ci seront partis, nous reprendrons notre séance.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

[Dans le public : « On exprime notre citoyenneté, Monsieur le Maire »]

Mesdames et messieurs, mes chers collègues, la séance est suspendue pour cinq minutes. Je vous remercie.

◆◆◆

La séance, suspendue à 10 h 36,
est reprise à 10 h 42

◆◆◆

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, veuillez reprendre place. Messieurs les huissiers, veuillez fermer les portes.

Je vais demander à maître Baudoux de bien vouloir reprendre la délibération n° 35.1. Je suis désolé, mais je ne pouvais pas me permettre de laisser la séance poursuivre avec un incident dans le public. C'est un rapport important qui poursuit la donation de la famille Matisse avec une donation Ferrero. Maître Baudoux, reprenez votre présentation, dès le début, s'il vous plaît.

M. BAUDOUX.- Monsieur le Maire, je crois qu'effectivement certaines personnes dans le public ont confondu l'École de Nice et l'école Bon-Voyage.

Ce dont il s'agit c'est la donation assez extraordinaire que se propose de réaliser Jean Ferrero, je l'indiquais tout à l'heure, c'est une collection qui se compose de plus de 1 000 pièces, essentiellement d'artistes de l'École de Nice. Nous avons là une opportunité extraordinaire de consacrer un lieu à cette école et d'ouvrir un lieu véritablement attractif. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous demande :

- de donner votre accord de principe sur cette intention de donation, afin de permettre au donateur, dans un délai d'une année, d'une part, de mener à bien conjointement avec la ville de Nice l'inventaire détaillé pièce à pièce des œuvres concernées et, d'autre part, de faire établir un acte notarié formalisant cette donation ;
- de prendre en « dépôt pour inventaire » l'ensemble constituant la donation envisagée et de le conserver dans un lieu sécurisé ;
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat de « dépôt pour inventaire » ;
- de saisir officiellement le ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des patrimoines, service des musées de France, pour faire expertiser cette future donation.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Je ne suis pas expert, simplement amateur, ce que je peux indiquer au Conseil c'est que la donation que se propose de réaliser Jean Ferrero, s'il se propose de la réaliser à la ville de Nice et à cette municipalité, je sais que ce n'est pas étranger à la qualité des liens que vous avez su créer avec Jean Ferrero, Monsieur le Maire. La collection dont il s'agit se chiffre en millions d'euros.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, mon cher collègue. Dans le prolongement de ce rapport, pouvez-vous nous présenter le 35.2 sur le MAMAC ?

35.2 MAMAC - CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE GENERALE, ACQUISITIONS A TITRE GRACIEUX ET ACHAT D'UNE ŒUVRE D'ASSAN SMATI

M. BAUDOUX.- Bien volontiers, Monsieur le Maire, puisqu'en ce qui concerne la délibération n° 35.2, il s'agit d'un mécénat avec la Société générale qui se propose d'organiser une exposition dans le cadre du MAMAC.

Cette exposition, pour faire simple, aura pour incidence de permettre au MAMAC de recevoir une somme de 60 000 euros. Cette somme de 60 000 euros permettra au MAMAC l'acquisition d'une œuvre de Longo qui, je le rappelle, avait exposé en 2009 et qui est incontestablement l'un des acteurs majeurs sur le terrain international.

Cette délibération concerne également, et il n'y a peut-être pas de hasard, il n'y a certainement pas de hasard, une offre gracieuse qui est faite par la galerie Bernard Ceysson au MAMAC d'une œuvre de Franck Chalendar ; elle concerne également une œuvre de Caroline Challan-Belval qui sera offerte à la ville de Nice et elle concerne enfin l'autorisation pour le MAMAC d'acquérir une œuvre d'une valeur de 20 000 euros, d'Assan Smati qui est là encore un des acteurs essentiels sur le terrain artistique international.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'un de ces deux rapports ?

Si personne ne souhaite s'exprimer, je remercie notre collègue Gérard Baudoux pour la qualité de cette présentation. Je veux souligner, dans le prolongement de ce qu'il a fait, que l'École de Nice a beaucoup souffert, elle a beaucoup souffert d'avoir un exceptionnel fondateur en la personne d'Yves Klein, dont Arman, César et d'autres ont été les prolongateurs et ont constitué une part importante de l'histoire culturelle de Nice, de notre identité, de ce qui fait l'authenticité de cette ville où, de décennie en décennie, de siècle en siècle, des artistes sont venus laisser leur empreinte ici, que ce soit sous la forme de ces architectures qui se superposent les unes et les autres, en passant par le médiéval, le baroque, la Belle Époque, l'Art déco, les Années folles et, d'un autre côté, bien évidemment, des musiciens, *le Roi Lear* écrit par Berlioz ici, quelques-unes des œuvres les plus célèbres de Nietzsche, Nice source d'inspiration.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

C'est en tout cas ici, en matière d'art contemporain, que quelques grands noms auront marqué une époque et, malheureusement, ont été plus récupérés par le MOMA de New York ou par Miami que nous n'avons su les conserver.

Lorsque je sais que César était prêt à faire une grande donation à Nice et que c'est Marseille pour grande partie qui l'a récupérée parce qu'un de mes prédécesseurs n'a pas su faire ce qu'il fallait, en l'occurrence Jacques Médecin, je ne peux que le regretter. Et il m'a fallu peu de temps, je le dis, parce que malheureusement j'ai été élu au moment où disparaissait Arman, j'avais commencé à entretenir des liens, Gérard Baudoux m'avait accompagné pour que nous puissions convaincre Arman qui n'attendait qu'une chose, c'est que sa ville lui rende simplement un peu de ce rayonnement culturel qu'il lui avait apporté, et puis malheureusement il a disparu trop tôt avant que nous ne réussissions ; après, ce sont les intérêts familiaux qui ont pris le dessus et tout cela nous a échappé.

Lors du déplacement que j'ai fait à Art Basel à Miami en automne dernier, j'ai vu du Klein partout et le conservateur du musée d'Art moderne de Miami m'a dit « Si nous vous avons piqué tout cela, vous nous avez piqué la donation Niki de Saint-Phalle. Alors, comme on construit un nouveau musée d'Art moderne, seriez-vous prêts à nous prêter cette collection pour les six premiers mois en 2013, pour l'inauguration de notre nouveau musée ? ». J'ai dit oui, pas de problème, mais il faut du donnant-donnant.

Ceci étant, à travers Jean Ferrero, nous avons sans doute l'opportunité de pouvoir reconstituer une part, je dis bien une part, mais tout de même une part non négligeable, de cette histoire de Nice.

Je remercie Gérard Baudoux pour le travail qu'il a fait, l'identification des pièces, le travail d'expertise qu'il va continuer à faire bien évidemment et la manière dont nous allons positionner la muséographie ; de même que je veux témoigner, au nom de tous ceux qui soutiendront ce rapport, notre reconnaissance et notre estime à celui que je considère comme un grand Niçois : Jean Ferrero.

Je mets aux voix les délibérations n° 35.1 et 35.2.

La délibération n° 35.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 35.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je passe maintenant la parole à notre premier adjoint pour ses dossiers. Monsieur le Premier Adjoint, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR BENOIT KANDEL,
1^{er} ADJOINT AU MAIRE**

**1.2 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE
AUTOMOBILE - AVENANT NUMERO 2 MODIFIANT LE
CONTRAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

M. KANDEL.- Merci Monsieur le Maire.

La première délibération est relative au service public de la fourrière automobile. Il s'agit d'autoriser monsieur le maire à signer un avenant n° 2 pour modifier le contrat de délégation de service public.

**1.3 AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DES ALPES-
MARITIMES (ADPC 06) POUR LA TENUE DES DISPOSITIFS
PREVISIONNELS DE SECOURS DES MANIFESTATIONS DE
PETITE ENVERGURE ORGANISEES PAR LA VILLE**

M. KANDEL.- Il s'agit d'autoriser monsieur le maire à signer un avenant à la convention avec l'association départementale de protection civile des Alpes-Maritimes.

**1.4 SURVEILLANCE DES PLAGES DE NICE POUR LA SAISON
BALNEAIRE 2011 - ARMEMENT DES POSTES DE SECOURS ET
DE SURVEILLANCE PAR LE SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS ET LA SOCIETE NATIONALE DE
SAUVETAGE EN MER**

M. KANDEL.- Il s'agit d'organiser la surveillance des plages de la ville pour la saison balnéaire 2011.

**1.5 DEMANDE D'AUTORISATION POUR EXPLOITATION D'UNE
INSTALLATION CLASSEE SITUEE 338, ROUTE DE GRENOBLE
A NICE : AVIS DEFAVORABLE DE LA VILLE DE NICE**

M. KANDEL.- Il s'agit d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation pour exploitation d'une installation classée située 338 route de Grenoble. En réalité c'est une casse automobile qui souhaitait s'installer, mais c'est contraire au plan local d'urbanisme de notre ville.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**1.6 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
AUTORISANT L'EXPLOITATION D'UN SNACK BUFFET
BUVETTE AU STADE DES ARBORAS A NICE - AUTORISATION
DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 RELATIF A LA SOUS-
LOCATION DU DOMAINE PUBLIC ET MODIFIANT LE
MONTANT DES CHARGES RECUPERABLES**

M. KANDEL.- Il s'agit d'autoriser monsieur le maire à signer un avenant n° 1 relatif à la sous-location du domaine public et modifiant le montant des charges récupérables pour l'exploitation d'un snack buffet buvette au stade des Arboras.

**1.7 AUTORISATION DE SIGNATURE DE SIX CONVENTIONS
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PERMETTANT
L'EXPLOITATION DE CINQ DISTRIBUTEURS DE BOISSONS ET
DENREES ALIMENTAIRES EN DIVERS CENTRES
D'ANIMATION ET DE LOISIRS DE LA VILLE DE NICE ET D'UN
MAGASIN DE PLANTES ET DE FLEURS AVEC ETALAGE
DEVANT LE MAGASIN, PLACE DE CAUCADE A NICE**

M. KANDEL.- Il s'agit d'autoriser la signature de six conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un certain nombre de distributeurs de boissons et de denrées alimentaires au sein de notre ville.

M. LE MAIRE.- Qui souhaite s'exprimer ?

Nous allons commencer par madame Hernandez-Nicaise.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Merci.

J'aimerais m'exprimer sur la délibération n° 1.7 à propos du marché des buvettes. Je suis en général de près le résultat de ces marchés parce que, d'un double point de vue diététique et marché, cela m'intéresse.

J'ai constaté que c'est un marché qui avait été très peu fructueux puisque seule une offre avait été faite uniquement pour les boissons et pour six points de débit. Ma question porte sur un petit détail qui est la gestion des déchets.

Le règlement de consultation comportait un volet environnemental qui disait : « Le candidat détaillera toute proposition permettant de réduire le volume des déchets et précisera le devenir des consommables de l'appareil et de leur emballage ». Le candidat unique a obtenu zéro à ce critère et pourtant, sans répondre directement à ce que vous demandiez, il proposait des solutions qui m'ont semblé intéressantes.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Il proposait soit des poly-conteneurs qu'il déposait à côté des débits de boissons pour un tri sur place des gobelets, petites cuillers et autres emballages, et/ou un compacteur à gobelets pour réduire cette pollution que constituent les gobelets près des débits, et enfin il proposait aussi un récupérateur de gobelets assez ludique où l'on pouvait obtenir aléatoirement un ticket pour une consommation gratuite. Il a eu zéro, je trouve que c'est bien dommage et j'aimerais savoir si l'on ne pourrait pas retenir au moins une de ses propositions.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Monsieur Librati.

M. LIBRATI.- Monsieur l'Adjoint, deux incidentes par rapport à la délibération n° 1.4 sur les plages.

D'abord Monsieur l'Adjoint, j'étais intervenu il y a longtemps sur la question de l'érosion des plages, vous savez que de nombreuses études, ce n'est pas nouveau, ont été faites depuis maintenant plus de dix ans sur le problème de l'érosion des plages et notamment sur la baie des Anges. Cette question est importante d'abord parce qu'elle coûte cher mais aussi parce que, comme l'a souligné tout à l'heure monsieur le maire, la question touristique doit être centrale, c'est un enjeu principal autour de nos préoccupations. Je voulais savoir où en est votre réflexion sur ce sujet, en sachant qu'un des problèmes principaux qui existent depuis une quarantaine d'années a été la construction de l'aéroport qui, de fait, a empêché le ré-engraissement naturel des plages sur le côté ouest que faisait le Var.

Une des pistes que j'avais proposées, en tant que président de la commission des finances, était de dire qu'il fallait appliquer ici le principe pollueur payeur et voir avec l'aéroport pour faire en sorte qu'il participe à la mise en place de travaux qui sont assez coûteux, il est vrai. Ils sont tout à fait réalisables puisque la ville de Barcelone en a réalisé il y a quatre ans avec des résultats assez significatifs et, en même temps, ils permettront de pouvoir répondre à cette question de manière pérenne et durable.

Je souhaite, si vous le voulez bien Monsieur l'Adjoint, que l'on puisse mener une réflexion assez rapide sur ce sujet, en se disant que les solutions techniques existent et de toute façon le ré-engraissement des plages tel qu'on le fait tous les ans, même si cette année on ne le fait pas, n'est qu'une solution qui sera à chaque fois de court terme et qui, à un moment, selon les dires de certains scientifiques, ne suffira plus. La vraie question aujourd'hui est d'essayer d'anticiper, pas forcément pour l'année prochaine ou pour les deux ou trois ans qui viennent, mais pour les cinq ou dix ans à venir, parce que le danger est bel et bien là de voir petit à petit les plages de Nice s'étioler.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le but de mon intervention n'est pas d'imposer une solution mais de réfléchir et en tout cas de faire en sorte que l'on puisse prendre en considération cette demande de réflexion pour aboutir sur ce sujet, en sachant il est vrai que si demain on fait les travaux sur le bord de mer pour pouvoir lutter contre l'érosion naturelle, il est bien évident que ce sera des travaux, si j'ose dire, un petit peu ingrats parce que c'est quelque chose qui ne se verra pas forcément, mais qui en même temps peut être très utile.

C'était ma première incidente au sujet des plages. La deuxième concerne plus votre délégation à la sécurité.

Vous savez, Monsieur l'Adjoint, que les problèmes de sécurité sur les plages, de jour comme de nuit, sont assez criants et notamment les plages publiques du quai des États-Unis ; la nuit c'est un endroit où l'on rencontre beaucoup de problèmes. Je sais que des dispositifs ont été mis en place mais, malgré tout, ces problèmes continuent de nous nuire et de nuire aussi à l'image de la ville. J'en veux pour preuve encore des articles parus récemment sur internet, dans des grands sites dédiés au tourisme, et qui parlent de ce problème de sécurité sur la plage la nuit, qui touche essentiellement les touristes. Je pense que c'est quelque chose sur lequel il faut vraiment réfléchir, en tout cas je voudrais savoir, si vous avez mis en place un dispositif, quelle est la nature de ce dispositif, pour savoir comment vous comptez lutter contre ce problème qui nuit de manière assez conséquente à l'image de notre ville à l'étranger, d'autant plus qu'il touche essentiellement des touristes. Et quand je parle de ces problèmes, je veux parler bien sûr des vols effectués par des pickpockets la journée, ou bien sûr de problèmes de commerce illicite de drogue notamment, qui sont effectués la nuit.

Sur cette question, j'aimerais savoir quelle est la nature du dispositif que vous comptez mettre en place pour la saison à venir. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Gaziello, vous avez la parole.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, j'interviendrai sur la délibération n° 1.2, l'avenant au contrat de délégation de service public de la fourrière.

La SNEG, délégataire privé du service public de la fourrière, n'a pas respecté le cahier des charges originel et, apparemment, l'objet de cet avenant est que Nice Côte d'Azur lui loue presque 10 000 m² sur le site du marché d'intérêt national et ce, jusqu'en 2015. Pourtant, le marché d'intérêt international a été prié de déménager pour permettre à la Communauté urbaine dont le président monsieur Estrosi l'a repris en régie rien que pour cela, de pouvoir disposer des terrains à forte valeur ajoutée pour y mettre le pôle multimodal, ce n'est pas le plus mangeur d'espace, mais aussi le centre des congrès, des expositions et autres.

Puisqu'on en est là, j'ai quand même une question qui vient d'emblée : le 6 décembre 2010, le président de la chambre d'agriculture déclarait à *Nice-Matin* : « L'OIN de la plaine du Var n'a rien de définitif à nous proposer en remplacement du MIN ».

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Quel est le résultat de la concertation que Nice Côte d'Azur devait mener avec les 200 entreprises et les 1 500 salariés usagers du MIN à fin décembre 2010, qui devait aboutir à leur déménagement en 2015 ? C'est la question essentielle sur ce point.

Maintenant pour revenir à la fourrière, la fourrière au MIN c'est la double peine pour les contrevenants. C'est un fastidieux déplacement vers un site de dépôt trop éloigné des lieux d'enlèvement, mais aussi des risques pour la sécurité. Il y a trois jours, ont été incendiés trois véhicules importants là-bas, sur le marché d'intérêt national. Je ne pense pas qu'ils faisaient partie de la fourrière, mais il n'empêche que pour surveiller à cet endroit-là 10 000 m² de voitures, cela demande quand même une sérieuse équipe.

Monsieur l'Adjoint, puisque vous nous répondiez au dernier conseil municipal, ou avant, que peu de candidats avaient répondu à l'appel d'offres initial, pourquoi ne pas en avoir profité pour reprendre la fourrière en régie, puisque monsieur le maire est dans un état de grâce sociale en ce moment ?

La régie seule permet de moduler les tarifs en fonction des cylindrées et ainsi d'introduire une vraie justice sociale dans ce service public où l'on se demande ce qu'elle est devenue, mais en plus de l'efficacité. En effet, avoir une fourrière en régie peut avoir beaucoup d'avantages. Aujourd'hui, il en coûte 130 euros pour un contrevenant après une mise en fourrière, il est absolument nécessaire de mettre en place une tarification sociale. Si l'on est quelqu'un de riche, on se fiche complètement d'avoir 130 euros à payer, on va donc contrevenir beaucoup plus facilement que si l'on est quelqu'un de beaucoup plus pauvre et que l'on ne peut même pas récupérer sa voiture. D'ailleurs vous le savez, Monsieur le Premier Adjoint, beaucoup de voitures restent en fourrière parce que les contrevenants n'ont pas l'argent pour récupérer leur voiture.

Comme la fourrière n'est pas destinée à engraisser les profits de quelques-uns, son rôle est avant tout de prévenir l'obstruction de la voie publique, on pourrait donc installer une tarification à la cylindrée comme pour les cartes grises. Vous auriez même pu pousser jusqu'à rationaliser sa gestion en lui donnant de l'efficacité, comme on dit aujourd'hui, en recommandant une option de gestion de ce service public à la Semiacs, entreprise publique, en sus de la gestion de l'activité des parcs de stationnement, dans le cadre d'une mutualisation des moyens. Par exemple, je pense notamment à des parcs qui sont tout le temps à moitié vides comme Magnan, les Bosquets, Saint-Roch, qui auraient pu être affectés à un service déconcentré de la fourrière, ce qui aurait permis de gérer cela de manière beaucoup plus efficace. C'est d'ailleurs ce qu'a fait la communauté urbaine de Bordeaux avec succès en novembre dernier, en transférant le service de la fourrière à la régie par la CUB qui gère les stationnements. Ceci à titre d'exemple.

Merci Monsieur le Maire.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. LE MAIRE.- Merci à vous. Vous savez que les tribunaux ne jugent jamais en fonction de la catégorie sociale.

Mme GAZIELLO.- Je parle de la fourrière, pas de l'amende, je parle des frais de fourrière. L'amende c'est autre chose.

M. LE MAIRE.- Madame, on ne peut pas fixer des tarifs en fonction des différences sociales.

Mme GAZIELLO.- En fonction de la cylindrée si, en régie on peut le faire, certaines villes le font.

M. LE MAIRE.- Je vous dis une chose, de toute façon quand on est un contrevenant, on est un contrevenant ; quand on sait que c'est interdit, c'est interdit quelle que soit la catégorie sociale, on s'y met ou on ne s'y met pas. C'est aussi avoir une démarche sociale que de permettre aux gens qui n'embêtent pas les autres de pouvoir circuler librement pour pouvoir éviter les doubles files. C'est donc bien la raison pour laquelle nous n'avons pas à entrer dans... enfin bref. Monsieur Chauvet, peut-être que le bon sens s'exprimera avec plus de clarté.

M. CHAUVET.- Monsieur le Maire, ce n'est pas parce que je vais commencer par modifier un petit peu le sens de mon intervention pour embrayer sur ce que suggérait madame Gaziello qui, dans l'absolu, n'est pas stupide du tout, loin de là, c'est-à-dire la régie. La régie sur une telle activité, on aurait pu y penser puisqu'il n'y a pas un savoir-faire tout à fait particulier pour enlever les véhicules et, quand je vois dans le dossier les équipements nécessaires, quelques camions, quelques conducteurs, ce n'est pas « la mer à boire » comme on dit au café du commerce. Cela aurait pu être envisagé, sauf que ce n'est pas du tout l'orientation qui a été prise puisque le contrat de délégation de service public a une durée de dix ans et on est donc « condamné », entre guillemets, à supporter pendant dix ans le délégataire. Il a débuté au 1^{er} janvier 2010, c'est facile à retenir, et il se terminera dans dix ans. On a donc pris le chemin de la DSP et l'on doit y rester.

On a peut-être loupé une occasion, Monsieur le Maire. Quand je dis « on », la commune a peut-être loupé une occasion. Il y a quelques mois, on a délibéré pour en quelque sorte sauver la mise du délégataire, parce qu'après quelques mois seulement du contrat, le délégataire était incapable de remplir son obligation essentielle qui est la mise à disposition de terrains. Et là, on lui a sauvé la mise, on a délibéré en lui donnant un délai de grâce jusqu'à la fin du mois de janvier, et nous avons ajouté dans la délibération : si fin janvier vous ne remplissez pas l'obligation de fournir le terrain, tribunal, résiliation, et là on aurait peut-être pu passer en régie.

Malheureusement, ce n'est pas ce que vous proposez aujourd'hui. Aujourd'hui rebelote, on vient encore à la rescousse du délégataire en prenant acte que, advenant la date du 31 janvier, celui-ci par chance a réussi à remplir son obligation, mais c'est encore le Niçois qui va payer puisque trois terrains ont été mis à sa disposition par Nice Côte d'Azur.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le schéma est quand même inquiétant. Après treize mois d'activité, ce délégataire par deux avenants successifs de la ville de Nice, se voit sauver la mise et le deuxième avenant nous entraîne jusqu'à fin 2015, c'est-à-dire la moitié des dix années de contrat. C'est un petit peu inquiétant, ce n'est pas très satisfaisant, cela étant j'observe que dans la délibération il est indiqué que trois conventions ont été formalisées, donc je vous demanderai, s'il vous plaît, puisqu'elles ne sont pas annexées à la délibération, de bien vouloir nous les faire parvenir en communication.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci Monsieur Chauvet.

Sur la question posée par madame Gaziello sur le MIN, je demanderai à Alain Philip d'apporter une précision, ou alors peut-être Monsieur Philip le fait tout de suite de sorte que, Monsieur le Premier Adjoint, vous répondiez sur l'ensemble des questions posées.

M. PHILIP. - Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, même si l'on est au-delà du débat sur la fourrière, je voudrais vous rassurer sur les travaux qui sont entrepris avec les premiers concernés qui sont les acteurs économiques et les agriculteurs, à la fois les acteurs économiques du MIN et les agriculteurs de la plaine du Var.

Je suis toujours très réticent à ce que les gens se saisissent des problématiques à la place des autres et c'est vraiment l'inverse que l'on a mis en place depuis quelque temps puisque, vous le savez, on m'a confié et j'ai l'honneur aujourd'hui de présider le conseil d'exploitation du MIN, d'une part, et d'être aux côtés de Christian Tordo pour l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var, d'autre part, et je peux vous assurer que j'ai participé à de nombreuses réunions depuis le mois de janvier ; j'étais encore hier tout l'après-midi avec l'ensemble des acteurs économiques du MIN avec lesquels nous travaillons, nous mettons en place avec eux les dispositions sur le MIN actuel et futur, et les représentants des agriculteurs, au travers de la chambre d'agriculture, sont étroitement associés à ces réflexions, j'ai déjà tenu avec eux une dizaine de réunions sur ces problématiques-là.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie.

Monsieur le Premier Adjoint, vous avez la parole.

M. KANDEL. - Pour répondre à madame Hernandez-Nicaise, s'agissant de votre proposition sur la buvette, on pourrait la prendre en compte pour l'avenir naturellement, mais je voudrais rappeler quand même que suite à vos demandes, nous avons porté le critère développement durable dans le choix des attributaires de 15 à 25 %. Nous sommes donc allés dans votre sens déjà une première fois. Évidemment, si nous pouvons continuer à être plus performants dans ce domaine, il n'y a aucune difficulté nous concernant.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Librati, sur les plages, cette année on ne fera pas de ré-engraissement des plages mais simplement un nivellement, parce que les spécialistes ont considéré qu'il y avait suffisamment de matériaux pour le faire. Accessoirement, cela ne coûtera à la Ville que 40 000 euros quand cela a coûté l'année dernière 600 000 euros pour faire venir 6 000 m³. La Ville travaille déjà, et c'est ma collègue Véronique Paquis qui s'en charge, avec le syndicat des Paillons pour faire venir des matériaux de moins loin et donc qui nous coûteront moins cher si, l'année prochaine, il s'avère nécessaire de ré-engraisser nos plages.

Je voudrais souligner, s'agissant de la sécurité de nos plages, que la Ville a fait de gros efforts, avec l'appui du Conseil général et du président Éric Ciotti, pour maintenir et même faire progresser le dispositif de sécurité des plages cet été. J'en parle parce que c'est l'objet de la délibération et, en plus de cela, le maire a fait installer quatre bornes d'appel d'urgence supplémentaires qui viennent combler les trous que nous pouvions avoir dans le dispositif. Nous avons également, depuis l'année dernière, un scooter qui permet d'arriver plus vite sur les personnes en difficulté. Je rappelle que l'année dernière, c'est plus de 3 700 interventions de secours qui ont été réalisées sur l'ensemble de la ville.

Sur la sécurité du quai des États-Unis, évidemment cela fait l'objet de toute notre attention, nous renforçons les effectifs en période de nuit l'été, nous allons faire comme l'année dernière, installer un poste de CRS à Saleya pour renforcer la présence policière. Il y a un dispositif qui ne vous fera pas plaisir, nous avons installé des caméras, je sais que vous êtes contre, sur ce site pour nous aider à être plus efficaces et nous continuerons cette année à densifier notre réseau de ce système. Croyez-le bien, nous faisons le maximum d'efforts en liaison avec la police nationale pour que ce site en particulier soit sécurisé du mieux qu'il est possible.

S'agissant de la question de madame Gaziello, la fourrière automobile, nous avons un problème de continuité du service public, cela a été rappelé aussi par monsieur Chauvet. Si nous n'avions pas trouvé de solution avec le délégataire, nous n'avions plus de fourrière. L'idée selon laquelle nous pourrions passer en régie en disant que c'est simple et que cela ne coûterait pas cher est une fausse idée, une mauvaise idée, puisqu'un certain nombre de directeurs de la Ville sont allés à Marseille où cela fonctionne en régie, pour voir ce que nous pourrions faire sur le sujet, car forcément nous nous sommes interrogés sur cette possibilité. En réalité, cela coûte très cher parce que cela obligerait la Ville à s'équiper de véhicules spécifiques, c'est un service public qui fonctionne 24 h/24 et 7 j/7, il faut donc du personnel en permanence, et finalement ce n'est absolument pas rentable. Ce n'est déjà pas rentable aujourd'hui ; le délégataire depuis des années perd de l'argent chaque année sur la fourrière, il ne faut pas penser que c'est un service qui rapporte de l'argent. Je vais vous donner les chiffres :

- en 2007 : moins 222 000 euros
- en 2008 : moins 207 000 euros
- en 2009 : moins 296 000 euros
- en 2010 : moins 248 000 euros

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Il faut arrêter de penser que la fourrière est lucrative, c'est totalement faux.

Par contre, le maire ne l'a pas cité tout à l'heure quand il a parlé d'aide en matière de pouvoir d'achat, mais il y a un élément supplémentaire qui a été voté par notre assemblée, c'est l'enlèvement gratuit à la demande pour les personnes ayant des véhicules qu'ils n'ont plus les moyens d'entretenir et qui restent sur la voie publique de façon abusive : depuis mai 2009, il leur suffit de faire appel aux services de la Ville pour que ces véhicules soient enlevés gratuitement, ils n'ont plus de procès-verbaux et c'est totalement gratuit pour eux. Le véhicule est enlevé dans les 24 heures, on rend du stationnement aux Niçois et on évite que des véhicules viennent polluer les rues de la ville.

En 2009, c'est 300 voitures qui sont parties grâce à ce mode d'enlèvement et, en 2010, 500 voitures. Ce système est rentable, il a rendu service déjà à 800 Niçois qui ont pu faire partir leur voiture gratuitement.

Voilà ce que je pouvais dire rapidement sur les questions qui m'ont été posées.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais mettre aux voix l'ensemble de ces rapports.

La délibération n° 1.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe *Changer d'Ère*
- les élus du groupe *Communistes et Républicains*
- les élus du groupe *Entente Républicaine*

La délibération n° 1.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je passe maintenant la parole à madame l'adjointe Véronique Paquis.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME VERONIQUE PAQUIS,
ADJOINT AU MAIRE**

**2.1 CONCOURS TROPHEES DE L'ENVIRONNEMENT :
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET PRIX AUX LAUREATS
DE LA SECONDE EDITION ET LANCEMENT DE LA 3^e EDITION
DU CONCOURS**

Mme PAQUIS.- Au cours de la semaine du développement durable, les résultats ont été annoncés hier pour cette deuxième édition et ont permis d'accorder à la fois une aide financière et logistique à une trentaine de projets qui concernent le développement durable et qui vont donc bénéficier de ce soutien pour qu'ils puissent être réalisés.

**2.2 PARTICIPATION DE LA VILLE DE NICE A L'APPEL A PROJETS
CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE DES PLANS CLIMAT
ENERGIE TERRITORIAUX EN PROVENCE-ALPES-COTE
D'AZUR**

Mme PAQUIS.- La délibération n° 2.2 concerne l'approbation de la participation de la ville de Nice à l'appel à projets « construire et mettre en œuvre des plans climat énergie territoriaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

**2.3 MESURE DE SOUTIEN A LA RECHERCHE NIÇOISE :
ALLOCATIONS INDIVIDUELLES AUX JEUNES CHERCHEURS
ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES SCIENCES DE LA VIE ET
DE LA SANTE**

Mme PAQUIS.- Il s'agit du lancement du deuxième appel d'offres « aides individuelles aux jeunes chercheurs » qui œuvrent dans le domaine des sciences de la vie et de la santé.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer sur ces rapports ?

Madame Hernandez-Nicaise.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Merci.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

J'aimerais m'exprimer à propos du plan climat énergie. Il n'y a pas de problème pour adopter cette délibération puisqu'on nous demande d'approuver la participation de la Ville conjointement avec la Communauté urbaine à un appel à projets pour mettre en œuvre un plan climat énergie sur l'ensemble du territoire de la communauté. Or, comme le précise la délibération, la ville de Nice vient tout juste de lancer son plan climat et j'ai indirectement participé à ce lancement par la passation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en octobre 2010. Je dis d'emblée que j'ai énormément apprécié l'effort des services concernés et que j'en félicite les auteurs, les documents produits pour définir le cahier des charges étaient parfaitement exemplaires et bien construits, mais je suis nettement plus critique vis-à-vis des documents produits par les candidats qui ont répondu, y compris le candidat retenu.

Tout particulièrement, j'ai été très déçue par l'approche de la participation des acteurs. Entendez par là la participation de tous les citoyens et l'appropriation de ce plan climat énergie par tous. Cette participation se concrétise, ça a été le cas par exemple à Paris, à Grenoble, par un livre blanc et, très généralement, les approches que l'on nous a proposées sont des approches d'ingénieurs, elles sont très technocratiques, elles ne parlent jamais ou très peu d'une démarche participative des citoyens, le plus souvent catalogués par les termes « grand public ». Il est vraiment irritant de voir que pour ces cabinets pourtant prestigieux, toute consultation se réduit à une grand-messe au cours de laquelle on présente des solutions toutes faites. Le candidat retenu propose ainsi un maximum de communication s'apparentant aux techniques de marketing : journaux, télévision. On sensibilise essentiellement les élus et les hauts fonctionnaires, pas les gens. Rien n'est précisé sur les modalités du renseignement du livre blanc qui doit être une émanation de la base, c'est l'idée de principe. La concertation du grand public est donc essentiellement basée sur des conférences dans les documents rendus par les concurrents.

Une petite porte est néanmoins restée ouverte dans le document de la société que nous avons retenue. Le document proposé disait que le format des événements serait précisé, les événements étant les consultations tous azimuts, au cours des deux premiers mois de la mission. Peut-être pouvons-nous intervenir encore, si cela n'a pas été fait, puisque je l'avais demandé, pour obtenir des ateliers très largement ouverts et qui permettraient de consulter les acteurs de base.

Cette consultation, à mon sens, devrait obligatoirement précéder l'animation prévue aussi bien avec les citoyens qu'avec tous les agents municipaux. Étant donné les références du groupement retenu qui en particulier a réalisé le PCE de Grenoble (et notez que l'adjoint élu était Vert), j'ai bon espoir que ce plan soit réussi et je ne demande qu'à être rassurée sur le déficit démocratique qui ressortait à mes yeux de l'analyse des services. Il y a des exemples dont on pourrait s'inspirer, comme celui de la ville de Paris où Yves Contassot avec l'aide de Pierre Radanne ont vraiment réussi cet exercice très difficile de démocratie participative qu'était l'élaboration du livre blanc.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

J'avais demandé en commission (petit problème annexe) le profil du chargé de mission qui, à mon sens, est la personne désignée pour faire le lien avec les personnes et les associations, et j'ai réalisé qu'en fait je connaissais cette chargée de mission, elle a assisté le DGA pour toute la mise en place du plan climat énergie et j'ignorais que son poste s'intitulait « chargé de mission ».

Néanmoins, à la lecture du courrier que l'on m'a adressé et qui énumérait les tâches dévolues à cette jeune femme, je suis un peu perplexe et je me permettrai de commenter que l'on ne peut être à la fois au four et au moulin et qu'il me semble un peu étonnant de penser qu'une seule et même personne puisse mener à bien le développement du projet et son animation. Peut-être faudrait-il vraiment concevoir une petite équipe autour d'elle, mais je fais confiance aux bons soins de madame Paquis. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres interventions ?

Madame Gaziello, vous avez la parole.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, mon intervention concernera la délibération n° 2.3, le soutien à la recherche.

Cette délibération que vous nous présentez aujourd'hui fait suite à la première opération, c'est exactement la réplique d'ailleurs de celle que vous aviez présentée au conseil municipal du 3 avril 2009, qui était intitulée à l'époque « mesure de soutien à la recherche niçoise, allocations individuelles aux jeunes chercheurs ». Aujourd'hui, vous rajoutez « œuvrant dans le domaine des sciences de la vie et de la santé ».

Je vous rappelle qu'à ce moment-là, je vous avais demandé si une concertation avait eu lieu avec le conseil scientifique de l'université de Nice pour cerner le type de soutien et surtout dans quel domaine cela pouvait être le plus utile. Votre délibération de l'époque ciblait uniquement la recherche biomédicale et d'ailleurs ce sont cinq chercheurs de la recherche biomédicale seule qui ont été concernés dans une université qui, je le rappelle, est pluridisciplinaire et où les sciences de la vie et de la santé ne sont pas les plus mal loties. À l'époque, vous m'aviez répondu, Madame Paquis (j'ai le PV) :

« On démarre avec les sciences de la vie, mais il est clair que si cela fonctionne, puisque vous aurez bien entendu un retour sur cette opération, on élargira, je l'espère, aux spécialités qui en ont vraiment besoin, parce que d'autres spécialités ont vraisemblablement besoin d'autres types d'aide. »

Je rappelle qu'il s'agit de 250 000 euros. Nous n'avons eu aucun retour sur cette opération depuis deux ans.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Je veux dire aujourd'hui qu'il y a à l'université de Nice, par exemple, une autre recherche, la recherche mathématique, le laboratoire Dieudonné qui est très dynamique et mondialement reconnu dans des domaines importants comme probabilités statistiques, modélisation numérique, systèmes dynamiques, ce sont tous des domaines qui ont permis aux entreprises innovantes de s'installer en Côte d'Azur ; je pense notamment à IBM, Thales, et plus généralement les technopoles Sophia et Carros.

Concernant la recherche scientifique en général, en mars dernier on apprenait que l'université de Nice serait exclue du dispositif d'excellence du grand emprunt et qu'elle ne pourrait donc plus, à terme, proposer que deux cycles d'études à ses étudiants ; il y aurait donc une hémorragie vers les autres pôles universitaires, comme Marseille par exemple, pour ceux qui ont reçu le label IDEX (« initiative d'excellence »). Ceux souhaitant faire de la recherche dans ce contexte seront donc obligés de partir et les entreprises IBM, Thales, etc. - je parle d'un emploi extrêmement important dans notre région - n'auront plus évidemment aucun intérêt à rester ni à s'installer chez nous.

Par ailleurs, la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui pousse à la mobilité les ingénieurs et techniciens des laboratoires, favorise à terme la fuite des cerveaux dans d'autres territoires qui ont eu le label « initiative d'excellence ». Et, pour compenser le coût des intérêts exorbitants du grand emprunt, l'État a décidé une réduction des dépenses courantes, si bien qu'en janvier, tous les laboratoires ont perdu 15 % de leurs moyens.

Bien que, apparemment, vous n'en ayez peut-être pas conscience, d'autres domaines que les laboratoires de la recherche biomédicale ont besoin de notre soutien, ne serait-ce que pour conserver l'emploi sur la Côte d'Azur.

Madame l'Adjointe, nous aimerions avoir un retour sur cette opération de soutien à la recherche biomédicale et je voudrais savoir pourquoi, apparemment, vous n'avez pas mené la concertation nécessaire avec les autres domaines de la recherche pour ce soutien. Merci.

M. LE MAIRE.- Quand on parle de ces sujets, il faut avoir un minimum de compétence, je vous le dis quand même.

Mme GAZIELLO.- Je suis professeur de maths.

Mme DOREJO.- Et agrégée de mathématiques.

M. LE MAIRE.- Mais vous allez avoir le retour, cela va vous ramener à la place qui doit rester la vôtre.

Madame Grégoire-Concas.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Plus prosaïquement, je me pose la question de savoir pourquoi vous limitez votre domaine d'intervention aux sciences de la vie et de la santé.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Il me semble qu'à Nice, il y a d'autres domaines de recherche et je pense notamment à toutes les sciences humaines, je pense que l'on a des chercheurs en matière d'histoire, il y a des laboratoires en sociologie, il y a des laboratoires en psychologie. Je vous pose la question de savoir pourquoi limiter à ces deux matières-là, je ne pense pas que les autres laboratoires soient mieux lotis que les laboratoires des sciences de la vie et de la santé. C'est la question que je pose. C'est votre choix, je veux savoir pourquoi.

M. LE MAIRE. - Pas d'autre intervention ?

Je laisse le soin à notre adjointe madame Paquis de vous apporter des réponses très précises, parce que le « y'a qu'à » « faut qu'on » c'est facile, mais je ne crois pas qu'il y ait une collectivité avec des élus de même qualité qui aurait pu prendre les initiatives que nous avons prises.

Madame Paquis, à vous.

Mme PAQUIS. - Merci Monsieur le Maire.

Tout d'abord la réponse à madame Hernandez-Nicaise, je suis entièrement d'accord avec vous. D'abord sur le poste de chargé de mission, il s'agit de Julie Letschert que vous connaissez bien, qui fait un très bon travail. Rassurez-vous, je prendrai en parallèle l'exemple de l'Agenda 21 ou du contrat de baie, ce n'est pas elle qui fait la totalité du travail, vous savez bien qu'il y a une équipe autour d'elle et que, comme pour l'Agenda 21, pour ce PCET il y a une équipe autour d'elle, d'autant plus que vous savez que Nice Côte d'Azur fait son PCET en parallèle, nous avons l'obligation de faire deux PCET, l'un pour la ville de Nice et l'autre pour NCA, mais nous travaillons de manière mutualisée. C'est Hervé Paul qui porte le sujet pour Nice Côte d'Azur et ce n'est donc pas Julie Letschert qui fait tout le travail, mais je dois la remercier parce que, en tant que chargée de mission, elle fait un excellent travail avec les services de monsieur Astier et les bâtiments communaux. Cet appel d'offres vise simplement à faire financer à hauteur de 50 % son poste de chargée de mission pour un travail qu'elle fait très bien.

Pour l'AMO et les prestataires chargés de ce type de travail, là aussi je prendrai l'Agenda 21 à titre de comparaison. Je peux vous dire que la façon dont a été mené l'Agenda 21 n'avait rien à voir avec la façon dont la société chargée de l'animer l'envisageait. Vous avez vu que ce n'est pas toujours facile, mais on a travaillé sous forme d'ateliers ; lors de la réunion qui s'est tenue mercredi dernier, le nombre de participants et les groupes de travail et de réflexion vous ont montré que l'on fait le maximum et je veux vous assurer que l'on n'est pas dans un cadre figé. Je ferai tout, et toute l'équipe autour de moi et Nice Côte d'Azur de la même manière, pour que ce soit le plus interactif possible, parce que si ces actions ne sont pas partagées par la population, cela ne marchera jamais.

En ce qui concerne les jeunes chercheurs, je vais faire une réponse commune. Vous avez entièrement raison, Madame Gaziello, dans ce genre de chose il faut absolument des retours.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Je vous rappelle que nous avons lancé cette mesure il y a maintenant quinze mois, puisque sa prise effective a eu lieu le 1^{er} janvier 2010, c'est-à-dire que depuis le 1^{er} janvier 2010, cinq jeunes chercheurs dans le domaine des sciences de la vie sont payés grâce à une allocation de la ville de Nice pour réaliser des travaux dans un laboratoire de Nice Sophia-Antipolis, dans le domaine des sciences de la vie. On avait lancé cet appel à projets parce que, dans ce domaine-là, la difficulté principale pour les jeunes qui sont à bac+7, bac+8 ou bac+10 et qui, après leur doctorat, partent généralement à l'étranger faire un post-doctorat, est que, lorsqu'ils rentrent en France, ils doivent se soumettre à des concours extrêmement sélectifs pour être admis au CNRS, à l'INSERM ou à l'Université, on a de l'ordre de 3 à 5 % de réussite, et ils ont des difficultés à trouver des financements pour pouvoir se préparer au mieux à ces concours et espérer être pérennisés en tant que jeunes chercheurs à l'université de Nice Sophia-Antipolis.

On n'est pas à deux ans mais à quinze mois et je suis ravie de pouvoir vous faire un retour, parce que sur les cinq doctorants qui étaient payés par la ville de Nice, il n'y en a plus que quatre. Pourquoi? Parce qu'il y en a une, mademoiselle Olga Khalfi, qui travaille dans le laboratoire de Pascal Barbry à l'université de Nice Sophia-Antipolis, qui vient d'être recrutée comme jeune chercheur à l'INSERM, sur un concours extrêmement sélectif. Elle travaille sur une maladie neurologique que l'on appelle le syndrome de l'X fragile et, grâce à l'allocation de la ville de Nice, elle vient d'être embauchée à l'INSERM. Une deuxième de ces cinq candidats et candidates a été classée 10^e sur un concours équivalent où il y avait une centaine de candidats, mais malheureusement seuls trois candidats ont pu être pris. Vous voyez la sélectivité des concours. Je pense qu'elle a d'excellentes chances d'être reçue l'année prochaine.

En termes de retour, je pense que monsieur Tordo est content puisque déjà on fait des économies sur une allocation et en plus ça marche.

Quant aux autres domaines, on s'était engagé, il n'y a pas que les sciences de la vie, ce n'est pas parce que je suis médecin et chercheur dans le domaine des sciences de la vie qu'il n'y a que cela qui m'intéresse ; le gros avantage dans la période économique difficile dans laquelle nous sommes c'est qu'il y a une complémentarité de vue entre la ville de Nice et Nice Côte d'Azur. On a donc dégagé des financements, cette fois-ci avec NCA, en concertation avec l'université de Nice Sophia-Antipolis, puisque le travail s'est fait avec Martine Ouaknine et le doyen de l'UFR Droit. Vous savez que l'IMREDD, l'Institut de recherche sur le développement durable à l'OIN est un projet très important pour le développement de l'Université, d'une part, et de l'OIN, d'autre part, et la thématique choisie à la demande du maire et président de NCA est « droit et environnement ». NCA subventionne, en coordination avec le doyen de la faculté des sciences, un premier colloque qui aura lieu du 5 au 9 septembre 2011. Chaque spécialité a sa particularité. Pour le droit ce qui est important ce n'est pas les « post-doc » mais les doctorants.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Aura lieu, subventionné à hauteur de 80 000 euros par Nice Côte d'Azur, le premier colloque euro-méditerranéen sur le droit de l'environnement, auquel participeront des doctorants de toutes les universités de la Méditerranée qui viendront à Nice présenter leurs travaux, ils pourront avoir des réponses de seniors de réputation internationale qui viendront discuter de leurs travaux, de leur formation et de leurs débouchés futurs et qui viendront faire des conférences de très haut niveau.

Vous voyez, on n'oublie pas le droit ni les autres spécialités.

Quant au directeur de l'institut Dieudonné qui est Philippe Maisonobe, c'est en effet quelqu'un d'une qualité exceptionnelle. Là aussi, nous avons pour partenaire le Conseil général et nous sommes en train de rediscuter des bourses de l'UNS pour les mathématiques.

Vous voyez, aucune spécialité n'est oubliée.

En ce qui concerne le grand investissement, c'est quelque chose que je connais un peu puisque je suis chargée de mission au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la stratégie sur les maladies rares et le cancer et je m'occupe directement de ces projets d'investissements d'avenir. Il n'y a absolument pas d'exclusion de l'université de Nice Sophia-Antipolis sur ces investissements d'avenir et je ne vois pas pourquoi vous dites cela. Les résultats sont extrêmement compliqués, ils sont en train de sortir, mais Nice n'a absolument pas été exclue de façon arbitraire, et je ne vois pas pour quelle raison elle l'aurait été, de ce type de projets.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

M. LE MAIRE.- Non seulement Nice n'a pas été écartée des investissements d'avenir, mais j'ai tenu une réunion très spécifique avec Agnès Rampal, le président Marouani et monsieur René Ricol, le coordinateur des investissements d'avenir qui fut d'ailleurs mon collaborateur au ministère de l'Industrie et qui a été loin de nous écarter de ce sujet, bien au contraire. En effet, contrairement à la doctrine générale selon laquelle dans une seule région il ne pourrait y avoir qu'un seul IRT, on admettrait que dans notre région il puisse y en avoir deux, dont un spécifiquement dédié notamment aux grandes technologies d'avenir sur les solutions communicantes sécurisées, les télécommunications, etc. Nous avons un groupement de chefs d'entreprise qui s'est constitué, dont le chef de file est le président d'Amadeus à Sophia-Antipolis, derrière lequel vous trouvez à la fois Veolia, EDF, Schneider Electric, IBM, et tout le monde aujourd'hui est sur le pont avec le coordonnateur du grand emprunt national qui nous a dit être très favorable à notre projet et qui était entouré de tous ses collaborateurs.

Alors, Madame Gaziello, jeter comme cela dans une séance du Conseil municipal de Nice que nous ne sommes même pas retenus, que nous sommes écartés de tout, vous êtes dans le mensonge, vous êtes dans la désinformation permanente. Votre comportement est inadmissible.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Mais je vais vous dire, Madame Gaziello, je vais vous dire, vous avez beau critiquer tout ce que nous faisons, ce n'est pas vous et les trois braillardes que vous avez amenés devant IBM à La Gaude qui ont décidé IBM de rester à La Gaude, c'est simplement parce qu'IBM Monde qui est une entreprise internationale, l'a décidé simplement parce que, avec ce que nous faisons avec Christian Tordo et l'opération d'intérêt national, être implanté dans Éco-vallée représente une véritable valeur pour eux. C'est d'ailleurs pour cette raison que quelques jours plus tard la fondation IBM, puisque vous faisiez référence à IBM dans vos propos en disant « tout va partir, IBM, Thales, etc. », je ne vois pas comment IBM aurait l'intention de partir alors que la fondation IBM Monde décidait de nous retenir au titre des métropoles intelligentes et durables avec Glasgow, Eindhoven, Helsinki parmi les quatre grandes capitales européennes sélectionnées par eux dans le réseau des 27 000 villes du monde dont font partie la Nouvelle-Orléans et Rio de Janeiro. C'est pour nous un soutien logistique, un soutien en termes de recherche et développement et d'innovation pour nous permettre d'être inscrits dans les métropoles du futur avec un soutien inconditionnel de leur part et avec des valeurs ajoutées qui nous seront apportées par leurs ingénieurs, que notre collectivité n'aurait même pas les moyens de financer parce que le statut d'un ingénieur privé n'a rien à voir avec celui d'un ingénieur du public. C'est la réalité des choses.

Alors je ne vous laisserai pas ici dire n'importe quoi, surtout en tenant des propos qui relèvent simplement d'une stricte incompétence de votre part.

Je remercie en tout cas madame Paquis d'avoir apporté tous les démentis à ceux qui sont intervenus sur ce sujet, sur notre volonté de diversifier toutes les filières de recherche et de formation dans l'engagement qui est le nôtre pour accompagner nos étudiants, et en plus de cela les choix stratégiques qui sont les nôtres pour ne pas avoir une mono activité, une mono industrie, une mono ressource économique fondée simplement sur notre pilier touristique et qui désormais, grâce à l'opération d'intérêt national, est tournée aussi vers la croissance verte et vers les innovations d'avenir qui seront accompagnées par le grand emprunt national. D'ailleurs je me régale lorsque vous dites ici « vous vous rendez compte, nous ne serons même pas aidés par les investissements d'avenir » alors que vous étiez les premiers à critiquer la stratégie et le choix du gouvernement de faire un grand emprunt national pour pouvoir accompagner les grands investissements du futur en matière d'innovation. C'est quand même extraordinaire d'avoir tout simplement contesté ce choix stratégique du gouvernement au plan national et en même temps, dans notre assemblée locale, venir nous expliquer : « vous comprenez, on ne va même pas en bénéficier » !

Vous ne vouliez pas que cela ait lieu, vous ne vouliez pas que ce soit mis en place et, une fois que cela a été mis en place, vous dites « on ne peut même pas en bénéficier ».

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Non seulement cela a été mis en place, mais c'était un bon choix parce qu'ainsi la France se donne les moyens d'avoir ces investissements sur l'innovation du futur avec ce grand emprunt national, et en même temps nous faisons le choix de pouvoir en bénéficier avec le potentiel industriel d'innovation, de recherche et de développement et les pôles de compétitivité qui sont les nôtres. C'est parce que nous avons fait le choix stratégique de miser sur une Éco-vallée que la plupart d'entre vous d'ailleurs ont cherché à contester, à rabaisser dans ses ambitions à l'occasion de l'échéance qui s'est déroulée les 20 et 27 mars derniers, d'ailleurs nos administrés, nos électeurs nous ont donné raison, nous ont encouragés, c'est de toute façon pour vous au quotidien chaque semaine et chaque mois un démenti flagrant qui vous est apporté dans chacune de vos affirmations, de vos mensonges ou plutôt de vos désinformations.

Je remercie madame Paquis d'avoir apporté avec tant de talent une réponse aussi diversifiée sur l'ensemble des doutes soulevés à cette occasion.

En tout cas, les choix du futur c'est nous qui les faisons, nous sommes des réformateurs, nous regardons le XXI^e siècle là où vous restez des archaïques et d'affreux conservateurs.

Christian Tordo veut-il rajouter quelque chose ?

Très bien. Nous allons mettre aux voix ces délibérations.

La délibération n° 2.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je passe maintenant la parole à madame Joëlle Martinaux.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME JOËLLE MARTINAUX,
ADJOINT AU MAIRE**

**16.1 RELATIONS VILLE DE NICE/ASSOCIATIONS RELEVANT DU
DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE, SUBVENTIONS A DEUX
ASSOCIATIONS DONT UNE SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS**

Mme MARTINAUX.- La délibération n° 16.1 consiste en l'attribution de subventions à trois associations très sociales.

**7.16 SUBVENTIONS AU CCAS DE NICE POUR LES REALISATIONS
DE CENTRES D'HEBERGEMENT D'URGENCE SIS 33/35 RUE
TRACHEL ET 1 RUE DU CŒUR ET L'ACQUISITION
AMELIORATION D'UNE MAISON RELAIS SIS 2 RUE ABBE
GREGOIRE. CONVENTIONS A INTERVENIR ENTRE LA VILLE
DE NICE ET LE CCAS POUR CHAQUE OPERATION**

[Ex-délibération n° 16.2]

**7.17 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NICE
(CCAS) DANS LE CADRE D'ETUDES ET DE TRAVAUX DE MISE
EN CONFORMITE ET D'ACCESSIBILITE DE SES BATIMENTS :
CONVENTIONS DE FINANCEMENT**

[Ex-délibération n° 16.3]

Mme MARTINAUX.- Si je peux me permettre une phrase, à travers ces trois délibérations et en particulier à travers la délibération n° 16.2, vous démontrez, Monsieur le Maire, la feuille de route que vous nous avez donnée pour montrer que le mot solidarité dans la ville de Nice n'est pas qu'un mot mais bien une entreprise et un engagement de tous les citoyens de la ville de Nice au service des plus précaires. Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je mets aux voix.

Mme GAZIELLO.- J'avais demandé la parole sur la délibération n° 7.16, subventions au CCAS de Nice *[délibération n° 16.2]*.

M. LE MAIRE.- Je vous passe la parole sur la 7.16.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, je ne vous permets pas de remettre en cause mes compétences. Excusez-moi mais là, vous dépassez les bornes. Deuxièmement sur le grand emprunt, nous n'avons jamais dit que nous étions contre, au contraire, il faudrait encore plus de grands emprunts pour permettre à notre industrie de se développer.

M. LE MAIRE.- Voilà une bonne nouvelle !

Mme GAZIELLO.- Pour le reste, je vous laisse responsable de vos propos.

L'accueil de nuit actuel au cours Saleya (je parle de la délibération n° 7.16) dans l'immeuble du Consiglio d'Ornato, a été remis aux normes en 2003, je ne l'ai pas inventé, je l'ai trouvé sur le site de la Ville, je cite :

« Existant depuis de nombreuses années, il a été rénové en 2003 afin de répondre aux normes de sécurité et d'offrir des conditions d'accueil humanisées correspondant à notre époque. »

Si je ne me trompe pas, on est bien dans la même époque.

Je m'étonne que, par courrier me répondant en date du 15 décembre 2010, vous me disiez qu'une mise aux normes n'était plus possible sur ce bâtiment en raison de la structure même du bâtiment inapte à permettre la création de chambres individuelles ou doubles, de commodités en nombre suffisants, d'accès pour handicapés, etc.

Évidemment, vous présentez cette opération comme un grand succès. Simplement, il y avait 90 lits d'accueil d'urgence pour hommes au cours Saleya dans l'immeuble de la rue Gilly, il y en aura 84 rue Trachel. Il y avait 96 % de taux d'occupation quand il y avait 90 lits. Est-ce plus humain de supprimer des lits d'accueil ? J'en ai vu dormir dehors cet hiver, par manque de places déjà, et on n'accueillera pas plus les couples et encore moins les chiens à la rue Trachel.

On avait 19 lits pour les femmes au CCAS de la rue Gilly, on passe à 14 lits à la rue du Chœur, non plus gérés par le CCAS d'ailleurs mais par l'association Notre-Dame de la Paix dont j'ai le PV de la dernière assemblée : il y est dit qu'elle loge à la maison du Chœur trois sœurs pour pouvoir s'occuper des femmes qui sont accueillies, dans deux chambres du premier étage. Donc, calcul fait, si l'on rénove l'immeuble, on y met 14 lits, on enlève 3 lits pour les sœurs, ou alors les sœurs ne sont pas comptées dans la réhabilitation, je ne sais pas.

Bilan : moins 6 lits d'accueil d'urgence pour les hommes, moins 8 lits d'accueil d'urgence pour les femmes sur 19, moins les 8 lits du centre d'hébergement et de réinsertion sociale actuellement situé dans le même immeuble du Consiglio d'Ornato et qui s'appelle « pôle de stabilisation pour femmes ». Où le mettez-vous ? Il ne figure pas dans l'opération.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

C'est quand même un appartement autonome permettant un accueil en chambre double ou individuelle avec commodités collectives, et il y a une équipe pluridisciplinaire qui s'occupe de ces femmes en stabilisation, donc travailleurs sociaux, psychologues, veille et entretien, il n'est nullement question de le localiser au CHRS.

Le coût de l'opération pour le contribuable est de 6 648 000 euros puisqu'il y a les 3 200 000 euros de subvention au CCAS, tout confondu, État, Région, Conseil général, ville de Nice, Nice Côte d'Azur, plus le prix d'acquisition de la ville de Nice (3 400 000 euros) qui l'échange avec le CCAS.

Au bilan, il reste à la ville de Nice cet immeuble de la rue Gilly, pour en faire quoi ? 1 518 m² qui, selon vos dires, sont inaptes à la mise aux normes. Voilà. Excusez-moi, j'attends des réponses sur ces points.

Et puis, comment peut-on parler de création de logements sociaux quand on perd autant de lits ? Je ne parle pas du 2 rue de l'Abbé Grégoire qui lui est un bon projet, de 13 logements sociaux T1 pour travailleurs pauvres, je l'enlève de mon intervention. Mais là, vous avez une perte de lits d'urgence.

Merci.

M. LE MAIRE. - D'autres interventions ?

Madame Martinaux, vous avez la parole.

Mme MARTINAUX. - Je vais donc répondre sur plusieurs ordres.

D'abord, effectivement, le CCAS a humanisé pour quelques mois les locaux de la rue Gilly ; il est évident que l'on ira bien plus dans l'humanisation que l'on doit à ces personnes qui vivent dans la rue en leur permettant de dormir dans des chambres individuelles, ce qui sera le cas dans les futurs hébergements.

Sur le nombre de lits, je pense que vous avez du mal à compter parce que 84 plus 13 cela fait 97 ; c'est donc 7 lits de plus qui sont offerts à ces personnes qui vivent dans la rue. Quand on parle de travailleurs pauvres, on parle de personnes qui dorment dans leur voiture ou qui dorment dans la rue, cela s'adresse toujours à cette population sans domicile fixe.

En ce qui concerne les femmes, d'abord les sœurs seront hébergées dans des locaux connexes mais pas dans les lits qui sont destinés à ces dames qui vivent dans la rue. La deuxième chose, c'est vrai que le choix qui a été déjà présenté par Dominique Estrosi-Sassone est de faire des appartements de stabilisation. Ces présentations d'appartements, d'hébergement sont une première présentation par rapport à tous les projets qui sont dictés par notre maire Christian Estrosi pour que personne ne soit oublié dans cette ville et, quand on est SDF, je crois qu'on a le droit au même traitement que n'importe quel citoyen de notre ville.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je mets aux voix.

La délibération n° 16.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Bettati (Œuvre de la Fourmi) ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - *les élus du groupe Communistes et Républicains*

M. Estrosi, Mme Martinaux, Mme Saliceti, M. Fetnan, M. Bouloudhnine, Mme Estrosi-Sassone, Mme Ferralis, Mme Filippini et M. Galy, membres du conseil d'administration du CCAS, ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 7.18, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Estrosi, Mme Martinaux, Mme Saliceti, M. Fetnan, M. Bouloudhnine, Mme Estrosi-Sassone, Mme Ferralis, Mme Filippini et M. Galy, membres du conseil d'administration du CCAS, ne prennent pas part au vote.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Ces trois rapports sont donc adoptés. Je passe maintenant la parole à monsieur l'adjoint Rudy Salles.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR RUDY SALLES,
ADJOINT AU MAIRE**

3.1 OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES : CHANGEMENT D'UN MEMBRE SUPPLEANT PARMIS LES REPRESENTANTS DES PROFESSIONS INTERESSEES AU TOURISME, HABILITE A SIEGER AU COMITE DE DIRECTION

M. SALLES.- Il s'agit de madame Françoise Lelièvre.

3.2 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACCUEIL DES VILLES FRANÇAISES

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**3.3 CESSION A TITRE GRATUIT D'UN VEHICULE REFORME DU
PARC AUTOMOBILE VILLE DE NICE AU PROFIT DE LA VILLE
DE LIBREVILLE JUMEELEE AVEC LA VILLE DE NICE DANS LE
CADRE DU PROGRAMME ESTHER**

M. LE MAIRE.- Merci. Qui souhaite s'exprimer ?

Je mets aux voix ces délibérations.

La délibération n° 3.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Estrosi, M. Azinheirinha, Mme Estève-Bazzini, M. Kandel, Mme Marland-Militello, Mme Ouaknine, M. Salles, M. Soussi, M. Tordo, Mlle Vecchioni, M. Librati, M. Mari, Mme Matringe, membres titulaires du comité de direction de l'OTC, ainsi que M. Alberti, Mme Alziari-Nègre, Mme Amesland, Mme Baus, Mme Bihar, Mme Fabre, M. Giaume, Mme Moreau, M. Pradal, M. Rabut, Mme Ramos, M. Gaechter, membres suppléants du comité de direction de l'OTC, ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 3.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 3.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je passe maintenant la parole à madame l'adjointe en charge de la culture, madame Marland-Militello.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME MURIEL MARLAND-MILITELLO
ADJOINT AU MAIRE**

**4.1 OPERA : CONVENTION DE CO-ORGANISATION AVEC LE
FONDS DE DOTATION « COLINE OPERA » POUR TROIS
REPRESENTATIONS, VERSION CONCERT, DE NORMA**

Mme MARLAND-MILITELLO.- Je soumetts à votre approbation la délibération n° 4.1, convention de co-organisation avec le fonds de dotation « Coline Opéra » pour trois représentations : deux représentations à Nice et une aux Champs-Élysées à Paris, dirigées par Philippe Auguin.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**4.2 THEATRE LINO VENTURA - CONVENTIONS DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION LA SOURCE ET LA SOCIETE FM
GRAFFITI**

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit d'une convention de partenariat au théâtre Lino Ventura avec l'association La Source et la société FM Graffiti, gestionnaire de RTL2 Côte d'Azur.

**4.3 THEATRE DE LA PHOTOGRAPHIE ET DE L'IMAGE : CONTRAT
DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR AVEC L'ARTISTE IRINA
POLIN CONSECUTIF AU DON MANUEL D'UNE ŒUVRE**

Mme MARLAND-MILITELLO.- Cela fait suite à l'exposition « Chroniques russes ».

**4.4 GALERIE DE LA MARINE. CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA VILLA ARSON POUR
L'EXPOSITION DES DIPLOMES 2011. CONTRAT DE CESSION
DE DROITS AVEC MONSIEUR JULIEN BOUILLON**

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit d'une convention de partenariat entre la ville de Nice et la villa Arson pour l'exposition des diplômés 2011 de la villa Arson, présentée simultanément à la galerie de la Marine et aux ateliers de la villa Arson. C'est également la cession de droits d'auteur avec monsieur Julien Bouillon qui est le commissaire de l'exposition.

**4.5 DEMANDES DE SUBVENTIONS CULTURELLES AU BENEFICE
DE LA VILLE AUPRES DE DIFFERENTES INSTITUTIONS.
FESTIVAL DU LIVRE 2011 : ATTRIBUTION DU PRIX BAIE DES
ANGES**

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit de demandes de subventions culturelles au bénéfice de la ville de Nice auprès de différentes institutions et de l'attribution du prix Baie des Anges pour le Festival du livre 2011.

M. LE MAIRE.- Merci. Qui souhaite s'exprimer ?

Madame Matringe, vous avez la parole.

Mme MATRINGE.- Merci Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe, j'interviens sur la délibération n° 4.5. Il n'est pas question évidemment de remettre en cause la politique culturelle de la Ville, il y a des bonnes choses qui sont faites, je le reconnais, simplement je voudrais mettre l'accent sur certains choix.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Vous avez décidé, à juste titre aussi, de donner 7 500 euros pour le prix Baie des Anges, ce qui est une très bonne chose, mais il y a dans la ville d'autres initiatives qui s'intéressent à la lecture et qui promeuvent la lecture et les écrivains, en particulier le Grand prix des lecteurs des écrivains du sud qui est soutenu par Paule Constant et qui fait l'objet d'un vote qui s'est déroulé d'ailleurs à Aix il y a quelque temps, pour lequel j'avais demandé une intervention ; vous m'avez répondu favorablement dans la mesure où nous avons eu l'autorisation de faire une réunion au musée d'archéologie, nous n'avons pas obtenu de subvention. Il y a un autre prix extrêmement intéressant qui s'appelle le Prix des romans venus d'ailleurs, qui se déroule actuellement avec un certain nombre de personnes, essentiellement pour des romans de l'étranger, et là il y a une sollicitation qui serait intéressante pour que l'on puisse faire venir d'ailleurs - je suis en train de lire un roman australien, cela peut donc représenter des frais importants - l'écrivain qui gagnerait.

Je me permets de signaler qu'il y a d'autres politiques que strictement celles de la ville de Nice qui peuvent bénéficier, je le souhaite, des subsides de la mairie de Nice.

Voilà les questions que je voulais poser. Cela dit, nous voterons bien entendu cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Gaziello, vous avez la parole.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, puisqu'on en est au chapitre des investissements culturels, une grande partie de nos concitoyens commencent vraiment à se poser des questions, que je vous transmets : que se passe-t-il aux abattoirs, où en est-on ? Vous avez prévu un crédit de paiement de 25 millions, vous m'avez répondu que ce n'était pas pour une résidence d'artistes.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Ce n'est pas le sujet des délibérations, Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Je sais bien, mais j'aimerais que monsieur le maire s'exprime, je me fais le porte-parole de mes concitoyens parce qu'aucune information ne filtre sur ce projet. Si vous pouviez donner quelques informations.

M. LE MAIRE.- Je m'exprimerai quand nous serons dans le calendrier de présentation de l'avancée des projets. Il est d'ailleurs prévu une séquence prochainement. Madame Gaziello, ne tentez pas d'utiliser les séances du Conseil municipal pour en faire des questions d'actualité qui vous conviendraient.

Madame l'Adjointe, vous pouvez maintenant répondre aux questions qui vous ont été posées.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Monsieur le Maire, j'ai oublié une délibération : il s'agit de la délibération n° 4.6.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**4.6 ACTIVITES DECENTRALISEES DE L'ECOLE DU LOUVRE.
SESSION 2011-2012. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DE NICE ET L'ECOLE DU LOUVRE**

M. LE MAIRE.- Elle ne suscite aucune interrogation, il n'y a donc pas de problème.

Avez-vous des réponses à apporter à madame Matringe ?

Mme MARLAND-MILITELLO.- Oui, Madame Matringe, je connais parfaitement bien ces deux prix. Ils ont fait l'objet d'une demande tout à fait récente, vous comprendrez qu'ils n'étaient pas prévus dans notre budget. Nous sollicitons de la part de ces deux jurys tout d'abord de savoir quelle est la qualité de leurs membres. Nous avons pour le prix Baie des Anges, grâce à l'intervention de Raoul Mille, un jury international qui est une caution de label de qualité ; si vous voulez avoir l'amabilité de me fournir les noms de ces jurys, ainsi que les prix précédents, je serai très heureuse de pouvoir en discuter avec vous.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je mets aux voix ces délibérations.

La délibération n° 4.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant la parole à monsieur l'adjoint aux travaux Alain Philip. Excusez-moi, monsieur Mille voulait prendre la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. MILLE.- Le prix Baie des Anges existe depuis plus de quinze ans, avec la même allocation je dois dire, et pour répondre à madame, il y a énormément de prix en France. Que madame Paule Constant fasse un prix à Aix-en-Provence, cela la regarde, elle n'a qu'à demander des subventions à Aix-en-Provence. En ce qui concerne le prix Baie des Anges, c'est un prix niçois, comme son nom l'indique, qui est attribué et décidé par un jury professionnel et un jury de lecteurs non professionnels, cela depuis l'année dernière.

Il y a sept membres du jury professionnels avec des personnalités comme Didier van Cauwelaert, Irène Frain, Paule Constant d'ailleurs qui fait partie de ce jury, Frantz-Olivier Giesbert, Patrick Besson et votre serviteur ; et puis il y a douze lecteurs de *Nice-Matin* qui ont écrit et qui veulent participer à ce prix. Ce prix est l'un des rares en France à ne pas pouvoir être suspecté de tripatouillage puisqu'il revient à demander au public de choisir lui-même le prix.

Maintenant, évidemment, nous n'avons pas la prétention de répondre à tous les prix littéraires qui puissent exister. En tout cas Nice peut s'enorgueillir d'avoir un salon du livre et un prix qui maintenant a une renommée nationale.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Je passe la parole maintenant à monsieur Alain Philip.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR ALAIN PHILIP,
ADJOINT AU MAIRE**

**5.1 NICE STADIUM - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR
L'ENGAGEMENT DE NICE COTE D'AZUR A REALISER LES
TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT NECESSAIRES A LA
DESSERTE ET AU STATIONNEMENT AUX ABORDS DU STADE
- DECISION MODIFICATIVE**

M. PHILIP.- Il s'agit d'éléments complémentaires à la précédente délibération que nous avons prise.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

5.2 TRAMWAY DE L'AGGLOMERATION NIÇOISE - PROJET D'EXTENSION DE LA LIGNE T1 DE PONT MICHEL A LA TRINITE : PHASE 1 TRONÇON DE PONT MICHEL A PASTEUR - AVIS SUR L'INTERET GENERAL DU PROJET SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE

M. PHILIP.- Cela fait suite à l'enquête publique et à l'avis favorable du commissaire-enquêteur, c'est l'avis sur l'intérêt général du projet.

5.3 REALISATION D'UNE VOIE STRUCTURANTE DE 40 M DE LARGEUR SUD-NORD, DANS LA PLAINE DU VAR. CESSION A TITRE GRATUIT, A LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR, DES EMPRISES APPARTENANT A LA VILLE DE NICE

M. PHILIP.- Il s'agit de la cession à titre gratuit à la communauté urbaine Nice Côte d'Azur des emprises qui appartiennent d'ores et déjà à la ville de Nice.

5.4 TRANSFERT AU BENEFICE DE NICE COTE D'AZUR DE TROIS PARCELLES DE TERRAIN ACQUISES PAR LA COMMUNE DE NICE, DANS LE CADRE DU MANDAT DE GESTION

M. PHILIP.- Il s'agit du transfert au bénéfice de Nice Côte d'Azur de trois parcelles de terrain acquises par la commune de Nice dans le cadre du mandat de gestion. La première est située boulevard René Cassin, la deuxième route de Bellet et la dernière rue de la Corderie.

5.5 CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR DEUX PARCELLES COMMUNALES AU PROFIT DE LA BNP PARIBAS

M. PHILIP.- Il s'agit de la réalisation d'un immeuble d'habitation avec 17 logements sociaux, avenue Raymond Comboul.

5.6 HABILITATION DE MONSIEUR LE MAIRE A DEPOSER DES DEMANDES D'AUTORISATION RELEVANT DU DROIT DES SOLS

M. PHILIP.- Il s'agit de la mise en confort d'un certain nombre de locaux et notamment en vue d'économie d'énergie.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**5.7 CESSION A TITRE GRATUIT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
SISE A NICE, VIEUX CHEMIN DE GAIRAUT, A LA
COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR**

M. PHILIP.- Il s'agit de la cession à titre gratuit d'une parcelle de terrain à la communauté urbaine Nice Côte d'Azur pour l'élargissement du Vieux chemin de Gairaut et sa mise en sécurité.

**5.8 ATTRIBUTIONS SPECIFIQUES ET NOMINATIVES DE
SUBVENTIONS POUR RESTAURATION D'ELEMENTS
D'ARCHITECTURE ET AU TITRE DES CONSTRUCTIONS
PROTEGEES SUR DEUX EDIFICES**

M. PHILIP.- Nous sommes dans le prolongement de décisions que nous avons prises sur d'autres bâtiments et toujours dans l'optique de la valorisation du patrimoine niçois.

**5.9 SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DES FAÇADES.
RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'ATTRIBUTION POUR
LES OPERATIONS INCLUSES DANS LE PERIMETRE DEFINI
PAR LA DELIBERATION N° 6.5 DU 20 DECEMBRE 2006 AVEC
LE TAUX DE SUBVENTION EN VIGUEUR DU 1^{er} JUILLET AU
31 DECEMBRE 2010 SELON LA DELIBERATION N° 5.16 DU
26 JUIN 2009**

M. PHILIP.- Il s'agit d'une action extrêmement appréciée par les habitants et qui nous permet aussi de mettre en valeur notre patrimoine ; c'est une action qui a beaucoup de succès.

**5.10 VENTE A LOGIS FAMILIAL DE DEUX PROPRIETES
COMMUNALES SITUEES 39 ET 41 AVENUE CYRILLE BESSET,
EN VUE DE LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

M. PHILIP.- C'est la troisième tranche de réalisation de logements sociaux dans ce secteur. Une trentaine de logements vont être réalisés en PLAI et en PLUS, nous sommes bien dans le cadre de la politique de logements sociaux portée par Dominique Estrosi-Sassone dans le cadre de la politique de la ville et du logement et vous voyez combien là aussi nous sommes pragmatiques et réalistes.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Et ambitieux.

M. PHILIP.- En effet, vous avez raison.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**5.12 VENTE DE BIENS COMMUNAUX. COMPTE-RENDU DE LA
VENTE PAR ADJUDICATION DU 30 NOVEMBRE 2010**

M. PHILIP.- Cela fait suite aux décisions prises précédemment par notre conseil.

**5.13 VENTE A LA SCI AMH D'UNE MANSARDE APPARTENANT AU
PATRIMOINE PRIVE DE LA COMMUNE DE NICE, SISE
8 PASSAGE DU TEMPLE VAUDOIS A NICE ET FORMANT LE
LOT N° 11 DE LA COPROPRIETE**

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur Patrick Allemand, vous avez la parole.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Maire, je vais intervenir sur deux délibérations : la 5.2 et la 5.1.

Sur la 5.2 qui est la desserte de l'hôpital Pasteur par le tramway, bien entendu nous allons voter pour. Nous allons voter pour, même si c'est très faible, et vous le savez, eu égard aux besoins de l'est de la ville. Bien sûr, un schéma des transports adopté en décembre 2009 prévoit la ligne 1, la ligne 2, la ligne 3, même la ligne 4 jusqu'à Cagnes-sur-Mer, mais faire des schémas de ce type c'est aussi très subtil pour combattre les impatiences dans le court terme.

Concrètement, on voit bien que dans ce mandat, vous n'aurez le temps que de faire ces 400 mètres de tramway entre Pont-Michel et Pasteur. C'est peu pour quelqu'un qui a placé le développement durable au cœur de ses priorités et qui veut faire de Nice la ville verte de la Méditerranée. Mais nous ne voterons pas contre une étape, nous voterons pour.

Mais on n'est toujours pas rassuré sur la date de la deuxième étape, celle qui doit conduire l'extension de la ligne 1 vers l'Ariane et La Trinité, à tel point que nous sommes, vous d'ailleurs, le Conseil général et la Région, embarqués dans un projet qui pose interrogation, même si nous avons voté les crédits à la Région et je sais que le Conseil général l'a fait aussi, qui est celui de la liaison tram-train à Pont-Michel, car si nous avons eu le tramway jusqu'à La Trinité, cette liaison tram-train aurait pu se faire à La Trinité. Et là, je le dis en passant, nous venons de recevoir à la Région, mais je pense que vous avez dû recevoir la même lettre, une lettre de Réseau Ferré de France nous indiquant que la réalisation de la halte tram-train à Pont-Michel était subordonnée à la fermeture de la gare Saint-Roch. Cela nous pose un problème, pour l'instant nous n'avons pas répondu, parce que nous sommes en train de faire une enquête de déplacements auprès des lycéens du lycée Guillaume Apollinaire pour voir exactement combien d'entre eux prennent le train pour se rendre au lycée, avant de donner notre réponse, et en tenant compte bien sûr de la future ouverture du lycée de Drap.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Nous voterons pour cette délibération.

Concernant par contre la délibération n° 5.1, alors là nous allons voter contre. Nous allons voter contre parce que je crois que l'on est en train d'atteindre les limites du supportable. Lorsqu'on regarde la question des déplacements autour du stade, on s'aperçoit qu'il est prévu 1 850 places au stade, dont 1 450 couvertes, et la Ville met à disposition tous les parkings alentour :

- P1 bis à l'est : 735 places
- P4 Lingostière : 530 places
- parking du parc des sports de l'ouest : 1 000 places
- P5 : 441 places
- 2 parkings traverse Schmit : 120 places chacun
- René Cassin : 240 places
- Space : 160 places

Cela fait un total de 3 316 places supplémentaires de parking. On comprend mieux dans ce cas qu'il faille une voirie à 40 mètres à la place de l'actuel boulevard Slama. On est à l'apogée de votre conception de l'Éco-vallée et du développement durable !

Compter le parking Space, par exemple, ou le parking René Cassin, ou le parking du parc des sports de l'ouest comme des parkings pouvant servir de desserte éventuelle pour le stade à Lingostière, c'est quand même très juste. En termes de distance, c'est à peu près l'équivalent de si vous comptiez Corvésey et Saleya comme desserte du stade du Ray ; vous voyez que l'on est quand même loin du compte. Cela veut dire qu'il va falloir sur ces parkings-là (3 316 places) prévoir des navettes ou des bus pour amener les gens sur le stade.

Quand je mets tout cela bout à bout, je m'aperçois que j'ai de très graves interrogations, en tout cas on est bien loin de l'objectif que vous-même vous vous êtes fixé, qui est de baisser de 30 % environ les émissions de gaz à effet de serre dues à la mobilité locale motorisée à l'horizon 2020. Pour l'instant, on en crée de supplémentaires.

Je le dis parce que, lorsque je regarde tout cela, j'ai calculé sur une hypothèse assez optimiste de covoiturage, une hypothèse de 2,5 à 3, le total des places au stade représente 5 550 spectateurs et le total des places dans les parkings que vous mettez à disposition représente 8 000 spectateurs. Si vous devez acheminer ces 8 000 spectateurs en bus par des navettes jusqu'au stade, il vous faut l'équivalent, pour des bus de 80 places - après il y aura des bus articulés, je sais bien - de 1 000 trajets bus. Cela ne veut pas dire 1 000 bus parce qu'il y aura des rotations, mais 1 000 trajets bus, et nous n'en sommes qu'à 13 500, c'est-à-dire qu'en voiture on ne peut monter à ce stade qu'environ 13 500 personnes et avec un très bon covoiturage. Si les bus sont mobilisés pour monter les gens des parkings au stade, il n'y en aura pas beaucoup en ville pour amener les autres spectateurs. On a donc un vrai problème sur les déplacements du stade.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire, j'attire votre attention sur ce point et, comme je désespère de me faire entendre dans cet hémicycle parce que ce n'est pas la première fois que je m'exprime sur ce sujet et que ce problème me paraît extrêmement préoccupant, je vous indique que par ailleurs j'en ai saisi le président de l'UEFA parce que je considère que la manière dont les déplacements et la desserte du stade sont prévus n'est pas conforme à l'esprit du cahier des charges de l'UEFA en matière de développement durable.

J'en ai terminé. Nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- D'autres interventions ?

Madame Hernandez-Nicaise.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je voudrais m'exprimer sur la délibération n° 5.3, sur la voie dite structurante de 40 mètres de largeur et que j'appelle moi la « 202 ter ».

J'y étais d'emblée très opposée, on vous a bien expliqué pourquoi, Monsieur Philip. Je vous remercie de m'avoir transmis le relevé cadastral des parcelles cédées, parce que cela permet de vraiment réaliser à quel point ce projet est destructeur en particulier de terres fertiles et d'espaces qui pourraient être attribués à d'autres activités que faire rouler des voitures. Je suis absolument ahurie que l'on puisse céder gratuitement 5,7 hectares de notre patrimoine foncier, dont certaines parcelles valent 8 millions d'euros. Je ne peux donc que voter contre cette délibération n° 5.3.

M. LE MAIRE.- Pas d'autre intervention ?

Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. PHILIP.- Merci. Pour commencer, sur la ligne 1 du tramway, j'ai bien entendu les commentaires qui ont été faits. Nous avons largement débattu sur le prolongement des lignes, sur le schéma. Monsieur Allemand, n'y voyez pas une posture ni un calcul subtil, comme vous l'indiquiez, dans le schéma global des transports qui a été débattu et voté. On ne peut pas à la fois réclamer de la cohérence, de la perspective, reprocher de ne pas prendre des décisions et, quand un schéma global est voté pour l'ensemble et donne effectivement la capacité à la collectivité de programmer ses investissements et de mettre en cohérence les projets à l'échéance de quinze à vingt ans, dire que c'est un calcul subtil. Ce n'est pas du tout l'objectif et une programmation est prévue.

Plus sérieusement, sur la liaison tram-train à Pont-Michel, ce qui est demandé aujourd'hui à la Région c'est l'autorisation, puisque nous avons eu des discussions de travail en amont avec les services concernés, et notamment la SNCF, RFF, etc. Aujourd'hui en effet, le seul point qui bloque encore c'est l'avis, l'autorisation de la Région sur le transfert, tous les autres sont d'accord.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

En réalité ce n'est pas une suppression, c'est justement le transfert de la gare existante pour constituer le pôle d'échange sur Pont-Michel qui, vous le savez puisque cela figure dans le schéma global des transports, sera un élément extrêmement structurant permettant de regrouper l'ensemble des éléments de multi-modalité dans ce secteur. Vous voyez qu'il n'y a pas là non plus de calcul mais, au contraire, le souci d'être beaucoup plus performant et mieux adapté vis-à-vis des usagers. Là aussi, nous sommes au moins aussi préoccupés et soucieux que vous l'êtes pour que ce pôle d'échange puisse répondre à la plus grande attente possible des usagers.

Évidemment, à l'échéance de la réalisation et du prolongement de la ligne 1 du tramway vers l'Ariane et La Trinité, à La Trinité il y aura un pôle d'échange. Vous savez, et je parle sous le contrôle de mon collègue Pierre-Paul Leonelli, à La Trinité il y a un vrai débat sur l'inondabilité et la sortie d'inondabilité du secteur où doit arriver le tramway, ce qui donne un certain nombre de priorités aujourd'hui dans les choix qui ont été faits et qui sont cohérents.

Sur la voie de 40 mètres et sur le stationnement d'une manière globale, je répondrai en même temps à monsieur Allemand et à madame Hernandez-Nicaise.

D'abord, Madame Hernandez-Nicaise, il ne s'agit pas d'un projet destructeur pour faire rouler des voitures, ce n'est pas du tout cela. Il ne vous a pas échappé qu'il y avait une cohérence d'ensemble et que l'on était dans une opération d'intérêt national, avec un projet qui va se développer sur l'ensemble de ce secteur. Je ne reviens pas sur le débat : 450 hectares aménagés sur 10 000 hectares, cela donne une échelle et c'est important, parce que vous avez souvent tendance à dire que l'on va bétonner, on fait tout sauf bétonner, l'objectif est de donner des éléments structurants pour permettre à la Ville de pouvoir continuer à fonctionner comme elle a toujours eu besoin d'éléments. Sur cette voie de 40 mètres, il n'y a pas que des voitures puisque l'emprise est de 40 mètres. Mais là aussi, nous avons eu de nombreuses explications ici, dans notre conseil. Sur cette voie vont passer des voitures mais aussi et surtout des transports en commun, il y aura des pistes cyclables, des trottoirs qui serviront à alimenter non seulement les quartiers qui seront traversés et, au-delà, des points de connexion avec les voies des collines qui en ont bien besoin aujourd'hui pour se connecter, et notamment par rapport aux transports en commun.

Sur l'aspect « limite du supportable » tel que vous l'exposiez, Monsieur Allemand, au contraire, on est pleinement dans la logique de l'Éco-vallée, de l'écodéveloppement. Aujourd'hui, toutes les villes en France, toutes les grandes villes, vous en connaissez certaines, pour ne citer que Lille par exemple qui a des projets de grand stade aussi, et toutes les villes au monde ne concentrent plus du stationnement autour de leurs équipements structurants, que ce soit un stade ou un autre équipement.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Au contraire, pour éviter les impacts environnementaux au-delà des aspects fonctionnels qui ne sont pas très performants, toutes les villes maintenant répartissent les stationnements dans des poches disséminées sur un espace beaucoup plus large et connectées par des transports en commun, tout simplement. C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui au stade du Ray, puisque vous étiez un fervent défenseur du stade du Ray : quand vous allez au stade du Ray, vous prenez le bus ou votre voiture ou le tramway. Ce sera exactement le même dispositif qui sera mis en place.

Quelques chiffres quand même sur le stationnement puisque vous l'indiquez à l'instant.

On a une offre tout à fait adaptée au besoin, tant en termes de pôle de stationnement, de répartition mais aussi d'accès. Vous le savez puisque cela figurait dans le dossier qui vous a été communiqué lorsque nous avons pris la délibération sur le stade, une étude extrêmement précise a été faite par un bureau d'étude extérieur spécialisé en matière de circulation et de stationnement, qui a donné ces éléments et les a validés. À l'heure actuelle, l'ensemble des services qui sont consultés dans le cadre de la procédure ont accepté ces données. On n'est donc pas du tout, au contraire, dans la situation catastrophique que vous décrivez, mais on est bien dans un projet cohérent, cohérent à la fois avec les besoins de cet équipement, cohérent avec le futur du développement de cette zone et cohérent avec la nécessité fonctionnelle de desserte d'un équipement de ce type mais aussi la préservation de l'environnement et la préservation de l'ensemble de ce territoire.

Voilà, Monsieur le Maire, les réponses que je voulais apporter.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur Philip, d'avoir apporté toutes ces précisions.

De manière récurrente, monsieur Allemand choisit toujours un moment de la journée pour essayer de nous faire avaler de savants calculs qu'il sort de je ne sais où et surtout pour essayer de discréditer ce qu'attendent les Niçois avec impatience, à savoir leur stade. Aujourd'hui il sait que c'est une réussite, il sait que c'est adopté par tout le monde. Il n'aurait pas trouvé 300 places de stationnement dans son projet du stade du Ray, il reproche le fait que sur tous les projets, dans un dialogue compétitif qui a été conduit, ce soit le seul qui nous ait proposé - et cela faisait partie des sept critères sur lesquels l'AMO s'était prononcé - 1 800 places de parking ; c'est le seul. On prend ces 1 800 places ou on ne fait pas de stade. À partir du moment où nous avons mené des études d'environnement qui démontraient que la vocation d'un stade n'était pas de dépenser de l'argent dans du foncier inutilement, et je regarde des projets comparables à Lyon, à Lille dont le chantier vient de démarrer d'ailleurs et qui est deux fois plus important que le nôtre, le Stade de France qui a organisé la coupe du monde de 1998, qui organise de grands événements culturels et sportifs toute l'année et qui n'a pas plus de 600 places de stationnement...

M. ALLEMAND.- Il y a un métro.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. LE MAIRE.- ... nous sommes aujourd'hui dans un secteur où, entre le MIN et le pôle multimodal, quel est le grand stade d'Europe, mes chers collègues, qui peut revendiquer d'être en cœur d'agglomération, je dis bien en cœur d'agglomération, au cœur d'une distribution avec un pôle multimodal à proximité, un aéroport international, une gare ferroviaire, une gare TGV, une desserte autoroutière, une grande gare routière et un grand schéma des transports qui fait que, dans ce schéma des transports, non seulement depuis la ligne 1 du tramway à Malausséna jusqu'au grand stade arrivera le TER géré par la Région. Nous verrons si nous obtiendrons des avancées sociales de la Région sur l'utilisation du TER d'ici là, là où la Région maltraite le contribuable et l'utilisateur, mais en tout cas nous avons un transport en commun en site propre, le train des pignes, qui depuis le cœur de Nice arrive là-bas, vous omettez peut-être de lui donner une utilité, mais enfin c'est un des éléments qui permettront de desservir complètement le stade, et dans ce même schéma des transports, oui, je n'hésite pas à dire que dans le prolongement de la ligne est-ouest qui traversera le pôle multimodal dans la voie de 40 mètres, il y a bien évidemment la ligne de tramway qui, à terme, arrivera à ce nouvel autre mini pôle multimodal en interconnexion avec la desserte routière, la desserte du chemin de fer de Provence et la desserte du MIN, de l'aéroport, etc. Dans cette attente, il y aura dans la voie de 40 mètres un site propre pour les bus de dernière génération et, bien évidemment, pour les milliers de voitures qui stationneront sur l'espace du MIN et n'auront plus qu'à emprunter la voie de 40 mètres avec la desserte en bus.

Voilà qu'aujourd'hui vous essayez de faire un effet qui est simplement dans le mauvais état d'esprit qui est le vôtre à chaque séance, où une fois vous vous référez à vos entretiens d'amitié avec le procureur de la République, une autre fois vous vous plaignez auprès du président de l'UEFA, tel un petit garçon au fond de la classe qui, à chaque fois, a besoin de trouver un référent pour aller se plaindre auprès de quelqu'un. De séance en séance, Monsieur Allemand, franchement, vous perdez de la dimension de celui qui devrait être au contraire un représentant de la Ville pour aller défendre auprès de la Région la part de financement pour le stade de Nice dont nous attendons toujours la participation.

Je relève qu'une fois de plus, au lieu d'avoir la noblesse, au lieu d'avoir la dimension, au lieu d'avoir le charisme d'une personnalité politique qui sache dépasser les débats idéologiques pour dire annoncer une bonne nouvelle, à savoir que ce que vous faites pour Marseille, vous le faites pour Nice et les demandes que nous avons formulées ici, au Conseil municipal de Nice, j'ai toujours une ligne blanche sur la convention que je veux signer publiquement avec tous mes partenaires, l'État, le Département, la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur et nos autres partenaires, elle reste éternellement blanche et vide, cette ligne du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur que vous êtes censé représenter, vous essayez de détourner l'attention tout simplement sur une ville que vous n'avez pas l'air de beaucoup aimer en ne cherchant pas à lui apporter la solidarité qu'elle est en droit d'attendre de la part de la collectivité marseillaise qui, finalement, n'est qu'une collectivité marseillaise et n'est pas une collectivité attentive à toutes les grandes villes de sa région et à toutes les grandes agglomérations de sa région.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Voilà pour le stationnement.

Quant à madame Hernandez-Nicaise, vous nous dites « on fait cadeau de 8 millions d'euros à la Communauté urbaine », c'est ça que vous dites ?

Mme HERNANDEZ-NICAISE. - C'est ce qui est écrit.

M. LE MAIRE. - On fait un cadeau de 8 millions d'euros à la Communauté urbaine ? Vous savez combien la Communauté urbaine apporte à la ville de Nice en travaux de voirie chaque année ? Vous savez combien elle apporte ? Elle nous apporte 35 millions d'euros en moyenne ! Quand on demande à la Communauté urbaine de réaliser des dizaines de millions d'euros de travaux au bénéfice de la ville de Nice, reprocher à Nice de donner du foncier à la Communauté urbaine, que préside le maire de Nice, pour pouvoir nous apporter 35 à 40 millions d'euros de financement de voirie pour l'ensemble de la ville de Nice, franchement, je pense que là aussi cela méritait de rester discret dans son coin et de se dire que c'est la ville de Nice qui fait une bonne affaire dans cette opération plutôt que le contraire.

Mais enfin, si vous considérez que c'est un cadeau que nous faisons à la Communauté urbaine en mettant à sa disposition du foncier pour qu'elle continue à réaliser des investissements aussi puissants et à un rythme qui n'a jamais été réalisé par le passé au bénéfice de notre cité, bon, écoutez, c'est votre positionnement, c'est votre choix, assumez-le, et moi j'assume parfaitement que chaque fois que la Communauté urbaine me sollicitera pour que je mette à sa disposition du foncier pour réaliser les voiries dont j'ai besoin, je le ferai et je le proposerai au Conseil municipal systématiquement.

Qu'on le sache, c'est clair, devant tous les Niçois, vous avez une position, surtout ne donnons pas le foncier, vendons-le, comme ça on est sûr que nos voiries n'avanceront pas sur Nice. Moi, je dis aux Niçois que je mets à disposition du foncier et je remercie la Communauté urbaine de financer les voiries dont j'ai besoin sur la ville. Ce sont deux positions mais deux messages qui doivent être très clairement adressés à l'ensemble des Niçois qui, je vous le rappelle, sont contribuables de la ville de Nice, contribuables de la Communauté urbaine, contribuables du conseil général des Alpes-Maritimes qui nous aide sur tous nos projets et contribuables du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui ne nous apporte rien sur aucun de nos projets.

Mais là aussi, peut-être que sur le foncier, parce que c'est une des compétences de la Région, Madame Hernandez-Nicaise, si la Région achète le foncier dont nous avons besoin pour réaliser nos infrastructures, nous sommes preneurs, allez-y, n'hésitez surtout pas à demander à vos amis Verts qui siègent au conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur de nous apporter le soutien nécessaire de la part du Conseil régional.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Au moins, on verra si vous vous placez du côté du camp qui veut freiner et empêcher les projets de se réaliser sur Nice et de bénéficier des solidarités nécessaires, à l'identique de monsieur Allemand, mais d'ailleurs c'est pour cela que vous êtes si liés l'un à l'autre, ou au contraire du côté de ceux qui veulent témoigner leur solidarité à leur ville. Au moins la messe est dite et les choses sont claires.

Je vais mettre aux voix ces délibérations.

La délibération n° 5.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe *Changer d'Ère*
- les élus du groupe *Communistes et Républicains*

S'abstiennent : - les élus du groupe *Entente Républicaine*

La délibération n° 5.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.3, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - Mme *HERNANDEZ-NICAISE*

S'abstiennent : - les autres élus du groupe *Changer d'Ère*

La délibération n° 5.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Mme Estrosi-Sassone et Mme Diouf (membres de Logis Familial) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 5.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie et je passe la parole à madame l'adjointe au maire et conseillère générale du 14^e canton madame Dominique Estrosi-Sassone.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE,
ADJOINT AU MAIRE**

6.1 LES MOULINS - PROJET URBAIN ANRU (AGENCE NATIONALE DE RENOVATION URBAINE) - EQUIPEMENT PUBLIC DE PROXIMITE - CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ANIMATION ET DE LOISIRS - APPROBATION DU PROGRAMME - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE - DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY

Mme ESTROSI-SASSONE.- Ce dossier concerne directement le 14^e canton, Monsieur le Maire, puisqu'il s'agit du projet de renouvellement urbain des Moulins. Il vous est proposé la construction d'un centre d'animation et de loisirs en plein cœur de la cité des Moulins, l'approbation du programme, le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et la désignation des membres du jury.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain des Moulins, l'un des volets importants, au-delà de l'habitat, au-delà de l'équipement de stationnement et de voirie, de la redynamisation de l'appareil commercial, touche à la création d'équipements publics qui soient conformes aux attentes et aux besoins des populations concernées.

Actuellement dans la cité des Moulins, se trouve le CAL des Moulins, plus communément connu sous le nom de « la chaufferie des Moulins », sur l'axe qui permettra de désenclaver la cité des Moulins d'est en ouest, c'est-à-dire du boulevard Paul Montel à la route de Grenoble. À ce titre, le CAL des Moulins va être démoli et nous devons retrouver un positionnement pour réimplanter, reconstruire un centre d'animation et de loisirs.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Nous vous proposons, dans le cadre de ce projet de renouvellement urbain des Moulins, que le CAL des Moulins soit situé au plus près du CAL Saint-Augustin, à proximité d'un certain nombre d'équipements publics déjà existants, qu'il s'agisse du groupe scolaire Bois de Boulogne, de la piscine Saint-Augustin ou de l'actuel stadium, et ce CAL des Moulins sera aussi directement tourné vers le CAL Saint-Augustin pour faire de ces deux CAL un véritable pôle d'animation socioculturelle et sportive à destination de tous les habitants du quartier.

**6.3 RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE L'ARIANE -
SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALC POUR
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES LES PLUS
FRAGILISEES CONCERNEES PAR LE RELOGEMENT DE LA
RESIDENCE SAINT-PIERRE**

Mme ESTROSI-SASSONE.- Nous passons à un autre projet ambitieux de rénovation urbaine du quartier de l'Ariane.

Lorsque ce projet a été lancé, nous avons souhaité mettre en place une action de médiation et d'accompagnement renforcé des familles les plus en difficulté ou les plus en situation de précarité sur le quartier de l'Ariane, et plus particulièrement aussi des locataires du parc social des différents bailleurs sociaux ayant du patrimoine existant ou construit sur le quartier de l'Ariane.

Cette action a pour but de mettre en place un accompagnement éducatif et social à destination de ces familles, plus spécifiquement tourné vers l'insertion sociale et professionnelle, vers aussi des actions d'alphabétisation, de scolarisation et d'accès à l'emploi. Cette action de médiation et d'accompagnement des familles, nous avons souhaité qu'elle puisse être mise en place et conduite par l'association ALC. Cette action a débuté le 17 septembre 2008 et nous avons pris le parti de la mettre en place sur une durée de trois ans.

Il vous est donc proposé, à travers cette délibération, de voter la subvention allouée par la ville de Nice dans le cadre de cette action de médiation et d'accompagnement renforcé des familles les plus en difficulté ou les plus en situation de précarité sur le quartier de l'Ariane, pour la dernière période qui est l'année 2011, puisque cette action s'achèvera au 30 septembre 2011.

Je précise que cette action dispensée par l'association ALC a permis depuis sa création de suivre environ 75 familles dans le quartier de l'Ariane avec d'excellents résultats.

M. LE MAIRE.- Merci. Qui souhaite s'exprimer ?

Personne ne souhaitant s'exprimer, il convient de désigner cinq représentants de la ville de Nice pour siéger au sein du jury de l'ANRU des Moulins.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Je propose :

- en qualité de titulaires : madame Dominique Estrosi-Sassone, madame Joëlle Martinaux, monsieur Lauriano Azinheirinha, madame Françoise Monier et, conformément aux propositions du groupe Changer d'Ère, monsieur Paul Cuturello ;
- en qualité de suppléants : monsieur Auguste Vérola, monsieur Philippe Pradal, madame Anne Ramos-Mari, madame Fatima Khaldi et, conformément aux propositions du groupe Changer d'Ère, madame Mari-Luz Hernandez-Nicaise.

Je mets aux voix ces délibérations.

La délibération n° 6.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains

M. LE MAIRE.- Je vous rappelle que l'on se prononce à la fois sur l'approbation du programme, le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et la désignation des membres du jury tels que je viens de vous les proposer.

Le rapport est ainsi adopté.

La délibération n° 6.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je passe maintenant la parole à Christian Tordo.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,
ADJOINT AU MAIRE**

7.1 NICE STADIUM : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR

M. TORDO.- La délibération n° 7.1 concerne la signature d'une convention de fonds de concours entre la ville de Nice et la communauté urbaine Nice Côte d'Azur pour Nice Stadium : 6 millions d'euros seront versés à hauteur de 4 millions en 2011 et 1 million par an les deux années suivantes.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

7.2 NICE STADIUM : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE ENTRE LA VILLE DE NICE ET LE CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

M. TORDO.- L'objet est le même, il s'agit d'une convention avec le Conseil général pour une subvention de 20 millions d'euros payable en trois fois, en 2011, 2012 et 2013.

7.3 NICE STADIUM - RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION

M. TORDO.- Il s'agit de la même délibération pour la relance de demande de subvention au Conseil régional sur laquelle nous n'avons pas plus d'information.

7.4 NICE STADIUM - ADAPTATIONS RELATIVES A LA PROMESSE DE BAIL A CONSTRUCTION POUR LE PROGRAMME IMMOBILIER D'ACCOMPAGNEMENT - AUTORISATION DE SIGNER UNE PROMESSE DE BAIL A CONSTRUCTION SE SUBSTITUANT A LA PROMESSE INITIALE

M. TORDO.- Il s'agit d'ajustements mineurs par rapport à la convention qui avait été préalablement approuvée.

7.5 CREATION DE LA REGIE AUTONOME OPERA NICE COTE D'AZUR

7.6 AVENANT A LA CONVENTION TYPE ENTRE LA VILLE DE NICE ET LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES RELATIVE AU PRET LOGEMENT A NICE

M. TORDO.- Cet avenant est consécutif au changement de réglementation concernant le prêt à taux zéro, dit « prêt à taux zéro plus ».

7.7 INTEGRATION DE CREANCES DE LA SIVN DANS L'ACTIF DE LA VILLE

7.8 CONVENTION ENTRE LE MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES ET LA VILLE DE NICE PORTANT AUTORISATION POUR LE PERSONNEL DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE A DEJEUNER DANS NOS RESTAURANTS MUNICIPAUX

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

- 7.9 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**
- 7.10 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT DEFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2010 ET MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR**
- 7.11 SA D'HLM ERILIA : ACQUISITION-AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF COLLECTIF DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER CASTEL D'AZUR, 176 ROUTE DE TURIN 06300 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLUS FONCIER DE 70 743 EUROS**
- 7.12 COTE D'AZUR HABITAT : RESIDENTIALISATION DE 117 LOGEMENTS, GARAGES ET PARKINGS DE L'IMMEUBLE « SAINT-PIERRE EXTENSION », QUARTIER DE L'ARIANE, SITUE RUE LEON JOUHAUX/CHEMIN DU CHATEAU SAINT-PIERRE 06300 NICE. GARANTIE D'UN EMPRUNT PRU D'UN MONTANT DE 17 000 EUROS**
- 7.13 COTE D'AZUR HABITAT : CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE « LES TERRASSES DU SOLEIL » SITUEE 52 BOULEVARD DE LAS PLANAS, 06100 NICE. GARANTIE D'UN EMPRUNT PLUS-TRAVAUX DE 1 464 565 EUROS, D'UN EMPRUNT PLUS-FONCIER DE 537 777 EUROS, D'UN EMPRUNT PLAI-TRAVAUX DE 231 610 EUROS ET D'UN EMPRUNT PLAI-FONCIER DE 85 046 EUROS**
- 7.15 VALORISATION DU PARC DE LA COLLINE DU CHATEAU - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER)**
- M. TORDO.-** Il s'agit du lancement du concours paysager et de la demande de subvention au Fonds européen de développement régional.
- 7.18 RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DES MOULINS - SUBVENTION A L'ENTREPRISE SOCIALE DE L'HABITAT LOGIS FAMILIAL POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 26 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 19, RUE VERNIER. CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET LOGIS FAMILIAL**

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. TORDO.- Cette délibération (préalablement n° 6.2) concerne la construction en VEFA de 26 logements pour un financement total de 2 471 000 euros, les subventions de la ville de Nice, de Nice Côte d'Azur et du Conseil général étant de l'ordre de 800 000 euros.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur l'Adjoint. Qui souhaite s'exprimer ?

Madame Matringe, vous avez la parole.

Mme MATRINGE.- Monsieur le Maire, je m'exprimerai sur la 7.14. C'est une délibération qui fait une longue liste d'admissions en non-valeur.

M. TORDO.- Elle n'est pas encore passée, Madame Matringe, c'est monsieur Pradal qui la présentera.

Mme MATRINGE.- Excusez-moi, ce sera donc pour tout à l'heure.

M. LE MAIRE.- Monsieur Allemand.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Maire, on ne va pas refaire le débat sur le stade, sur les délibérations n° 7.1, 7.2., 7.3, tout simplement c'est votre projet, il est normal que vous essayiez d'aller chercher de l'argent auprès des collectivités territoriales, la Communauté urbaine, le Conseil général et la Région, ce n'est pas la peine, séance après séance, de faire des relances en conseil municipal, ce qui est très inhabituel. Vous avez mon engagement, vous avez l'engagement du président de la Région qui s'est exprimé sur ce sujet publiquement, nous viendrons sur le stade, je l'ai dit, il l'a confirmé, il n'y a aucune ambiguïté là-dessus, si ce n'est peut-être l'idée pour vous de faire de la politique politicienne, mais lorsque nous délibérerons sur le stade de Marseille, nous délibérerons sur le stade de Nice aussi, le principe en est acquis.

M. LE MAIRE.- Écoutez, vous me permettez d'en douter, parce que le 4 janvier à la préfecture des Alpes-Maritimes, monsieur Michel Vauzelle nous a annoncé qu'avant fin février cette affaire serait réglée, et je sais pourquoi je relance les choses, parce que mes conseillers régionaux d'opposition qui eux sont des gens sérieux, me rappellent que, malgré toutes leurs interventions en séance plénière à la Région, ils n'arrivent même pas à avoir la politesse d'un début de réponse de la part du président ni du premier vice-président de la Région. Il n'y a rien dans le budget. Vous avez voté votre budget primitif 2011 et je porte à l'attention des journalistes qui assistent à cette séance que dans le budget 2011 voté par le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, rien n'est inscrit dans le budget. Donc, lorsque monsieur Allemand interpelle le maire de Nice en lui disant que ce n'est pas la peine, séance après séance, de relancer, oui je suis fondé à relancer, Monsieur Allemand, parce qu'entre la parole donnée par monsieur Vauzelle dont je pensais que c'était un homme de parole et qui, le 4 janvier, s'est exprimé aux vœux de la Préfecture devant moi, devant le préfet des Alpes-Maritimes, devant le président du conseil général des Alpes-Maritimes et près de 2 000 personnes, cet engagement non tenu dans le délai qu'il nous avait précisé,

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

quand par ailleurs dans le débat budgétaire à la Région pour l'année 2011, rien n'est prévu en termes d'inscription budgétaire dans le budget 2011 alors que j'ai des conventions à signer, un plan de financement à valider, quand tous mes partenaires attendent avec impatience que le dernier partenaire censé s'inscrire dans ce projet puisse y figurer pour que nous signions ensemble la convention, je ne vois rien venir, Monsieur Allemand, je suis obligé de relancer et nous verrons bien une fois de plus si vous votez ou pas cette délibération.

M. ALLEMAND.- Sur ces trois délibérations, nous refusons de voter.

M. LE MAIRE.- Voilà, comme d'habitude, refus de vote !

Très bien. D'autres interventions ?

Madame Nicaise.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je voudrais intervenir à propos de la délibération n° 7.4 sur deux aspects de la réalisation du Nice Stadium.

Je dirai en commentaire préliminaire qu'un CD entier d'annexes modificatives, c'est un peu dur à digérer en cinq jours francs.

J'aimerais intervenir à nouveau sur deux aspects de la délibération proposée au vote : le contrat de partenariat public/privé et les problèmes environnementaux que nous avons pointés et qui se précisent après une lecture critique de l'étude de Sol Essais et de l'étude faunistique et florale qui a été réalisée comme le veut la réglementation.

Pour le partenariat public/privé, j'avais déjà contesté la pertinence de ce mode de contrat qui doit obligatoirement comprendre, selon le code général des collectivités territoriales, le financement privé d'investissements nécessaires au service public sur une longue durée. Le Nice Stadium est confié en exclusivité à un club privé et l'exploitation hors service public consiste en l'organisation de spectacles par le partenaire. Dans cet énorme et coûteux projet, le service public est représenté par une petite construction accolée au stade, le musée national, et je pèse le mot, il implique beaucoup de choses, musée national du sport qui va nous coûter déjà 250 000 euros par an pendant trente ans.

Je n'avais jamais pu obtenir la moindre explication sur l'objet muséographique et voilà, tout arrive, j'ai eu toutes les explications possibles par le rapport annuel de la Cour des comptes paru cette année en janvier.

Nous nous trouvons gratifiés d'un Ovni au sujet duquel le rapporteur de la Cour des comptes conclut : *« Au terme d'une histoire mouvementée, marquée notamment par dix ans de fermeture de ses salles d'exposition et par une succession de défaillances tant dans sa gestion que dans l'exercice de sa tutelle ministérielle, le musée national du sport n'a pu retrouver qu'en juin 2008 une visibilité réduite avec l'ouverture d'un espace d'exposition de 1 200 m².*

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Il a enfin pu signer un protocole d'accord sur l'implantation du musée à Nice le 27 mai 2010 et faire adopter par le conseil d'administration un projet scientifique et culturel le 23 novembre 2010 ».

Lorsque j'ai posé des questions lors de conseils précédents sur l'objet muséographique et que l'on ne m'a rien répondu du tout, vous pouviez me répondre et je déplore vraiment que vous ne l'ayez pas fait.

La Cour insiste fortement sur la nécessité d'une gestion rationnelle des collections et surtout des nouvelles acquisitions sans lesquelles le musée ne vivra pas, et elle souligne le problème du financement futur car actuellement, sur une surface d'exposition de 1 200 m² pour 350 articles sur un fonds de 600 000, le fonctionnement annuel s'élève à 900 000 euros et l'on peut ajouter, parce que c'est le contribuable qui paye *in fine*, les salaires du directeur, or un salaire de directeur de musée national ce n'est pas rien, ainsi que de probables conservateurs dont j'ignore l'existence. Et tout cela pour moins de 50 visiteurs par mois en plein Paris.

Nous héritons donc d'une entité virtuelle en termes de muséologie, avec un lourd passé de mauvaise gestion, et l'on peut se demander si le futur musée installé à Saint-Isidore drainera des foules de visiteurs et remplira bien, parce que c'est vraiment l'objet de mon intervention, une mission de service public. Sans vouloir polémiquer outre mesure, quand je pense au sort qui est fait aux riches collections (plusieurs millions d'objets), dont certaines uniques au monde, de notre muséum d'histoire naturelle, je trouve qu'il y a vraiment deux poids deux mesures et que nous sommes en pleine incohérence.

Je passerai ensuite au deuxième point qui est celui de l'impact sur la biodiversité et sur la ressource eau.

L'étude faunistique et floristique réalisée cet été, quand justement on peut voir le moins possible d'animaux, n'a pas mis en évidence la présence d'espèces protégées ou de très grand intérêt patrimonial, mais on le savait, c'était une zone de prairie en friche puisque les cultures se sont arrêtées il y a longtemps, mais l'étude montre néanmoins très clairement qu'il y avait une vraie biodiversité d'animaux traditionnels de ce genre de biotope et, si l'on compare avec l'étude réalisée il y a quelques années avant les terrassements intempestifs de Cari, il y a eu un appauvrissement évident. Or, il n'y a pas de barrière magique entre le lit majeur et le lit mineur où vivent les espèces d'oiseaux les plus intéressantes de la ZNIEFF et justement, des zones comme celle de Saint-Isidore étaient leur aire de nourrissage en insectes, batraciens et autres bestioles, et si ceci se répète tout le long de la vallée, l'impact sur le lit mineur deviendra extrêmement important et il sera trop tard.

La mise en danger de la ressource en eau, je l'avais déjà pointée et ce n'est pas l'étude de Sol Essais qui me rassurera, des études géotechniques ont confirmé par des forages les mesures piézoélectriques beaucoup plus anciennes du BRGM, le niveau supérieur de la nappe phréatique en plein été se situe à 7,5 mètres de profondeur.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Donc, si l'on considère les deux étages de parking souterrain, les fondations de type probablement micro-pieux (mais on n'a pas de détail), les tubes du système géothermique qui doivent plonger dans la nappe pour faire leur échange thermique, que l'on ne vienne pas nous dire que la nappe ne subira pas de pollution.

Les 23 hectares du site de Saint-Isidore consacrés à cette opération se situent entièrement dans le lit majeur du Var et le lit mineur se trouve à 250 mètres, donc sur la nappe alluviale, exactement au droit des zones de captage de la rive droite qui alimentent Nice et Saint-Laurent-du-Var en eau potable.

Quand on m'a répondu dans des séances précédentes qu'il n'y avait aucun lien fonctionnel entre la nappe qui se trouve à Saint-Isidore et celle qui se trouve à Saint-Laurent-du-Var, c'est méconnaître la mécanique des fluides. On a une vallée, elle a un cours d'eau qui l'a creusée au fil des ans et, sous ce cours d'eau, se trouve le lit souterrain que l'on appelle la nappe et cette nappe communique. Bien sûr il faudra peut-être des mois pour qu'une pollution se transmette d'un site à un autre, mais le danger existe et je trouve qu'il est très mal pris en compte. Je ne peux pas croire, dans ces conditions, que ce gigantesque chantier ne mette pas en péril la ressource en eau de plus de 600 000 habitants.

Je reste donc toujours fermement opposée à ce projet, son financement endettera les générations futures, il détruira irrémédiablement des terres fertiles et mettra en danger la nappe phréatique, et son apport social et culturel me semble bien limité pour l'instant.

M. LE MAIRE.- Monsieur Chauvet, vous avez la parole.

M. CHAUVET.- J'interviens, Monsieur le Maire, sur deux délibérations. La seconde sera celle de la régie de l'Opéra, mais en premier lieu je commencerai par celle concernant le Nice Stadium, la délibération n° 7.4.

Je vous dis tout de suite, Monsieur le Maire, que je ne suis pas très à l'aise au moment où j'interviens, parce que pour moi cette délibération est tout à fait inattendue. J'ai observé que depuis trois ans, le Nice Stadium qui est l'un de vos projets les plus importants, si ce n'est le plus important de votre mandature, a été traité avec soin. J'ai observé dans cette salle, ici même, qu'un cabinet d'expertise très expérimenté, très au fait du PPP et du plan immobilier d'accompagnement, est venu ici recevoir les élus et répondre, et c'était une bonne initiative, à leurs interrogations voire à leurs critiques, et ces deux réunions de travail ont été, me semble-t-il, très opportunes.

Décembre 2010, le Conseil municipal vous autorise à signer les deux conventions. Vous signez le PIA, le projet immobilier d'accompagnement, le 11 février dernier et nous revenons aujourd'hui parce que certains ajustements juridiques mineurs, dit-on, imposent au Conseil municipal de délibérer de nouveau.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Je suis donc très surpris, lorsque les choses ont été faites avec autant de précautions, qu'est-ce qui fait, me suis-je dit, qui justifie que l'on recommence le dossier ? Et j'avoue qu'au moment où je m'exprime, je n'ai pas arrêté de conviction parce que le dossier est extrêmement complexe à examiner.

On aurait pu s'attendre à ce qu'un avenant soit signé, Monsieur le Maire. Quand on modifie de façon mineure, sur trois points, une convention très lourde, épaisse, accompagnée de quelque mille feuilles sur trente ou trente-cinq annexes, on aurait pu penser qu'il serait plus commode de dire aux élus de l'assemblée, ici : voilà, sous la forme d'un avenant de deux ou trois pages, les quatre points mineurs qui sont modifiés. Mais pas du tout, on nous ressort le couvert entièrement et, depuis vendredi, c'est vrai, on nous a redonné un CD avec toutes les annexes, le contrat de PIA à re-signer et il faut aller à la recherche des quelques modifications mineures. Je l'ai fait, je n'ai pas trouvé. Je n'en ai trouvé qu'une et, sur les autres, j'ai interrogé Monsieur l'Adjoint Tordo qui m'a répondu très aimablement, merci, je vous ai interrogé lundi dernier, j'ai eu hier la réponse, pas de problème, je ne discute pas cela, mais la réponse n'est pas satisfaisante, ne m'en veuillez pas Monsieur l'Adjoint ; je ne dis pas qu'elle est mauvaise, je ne dis pas qu'elle est trouble, mais je dis qu'à l'instant elle ne me satisfait pas, parce que je ne comprends pas tout. Je vérifierai dans les prochaines semaines, à moins que vous ne m'apportiez des éclaircissements peut-être en cours de séance.

J'aurais souhaité que vous me disiez à telle page de telle annexe, à tel paragraphe, il y a une modification. Cela nous aurait évité de chercher dans le millier de feuilles. Ceci, vous ne l'avez pas fait.

Alors, je reprendrai simplement deux remarques, Monsieur l'Adjoint. Peut-être allez-vous m'éclairer.

Sur votre lettre aimable du 7 avril, donc d'hier, le troisième alinéa, je ne comprends pas. Vous me dites en deux mots que les surfaces n'ont pas varié, on est toujours à 29 000 m², avec une marge de plus ou moins 3 %, et vous ajoutez : cette adaptation des surfaces (je ne sais pas ce qu'est « l'adaptation des surfaces » puisqu'elles n'ont pas bougé) permet une évolution de l'articulation entre les surfaces et le musée national du sport. Je ne comprends pas, si les surfaces ne bougent pas, quelle est cette articulation entre le musée national du sport et les surfaces inchangées qui devient meilleure ? Peut-être aurez-vous l'obligeance de m'écrire à nouveau ou de me le préciser à l'instant.

Ensuite j'ai observé, c'est une deuxième remarque, que sur le problème du stationnement, dans votre lettre du 7 avril, vous n'évoquez pas ce problème du stationnement, alors pourtant que celui-ci existe, me semble-t-il. Peut-être est-il mineur, je ne sais pas. Mais j'ai observé que sur l'une des annexes, l'annexe 7, il y a une modification. En gros, de quoi s'agit-il ? Lorsqu'il y a un match de football, le parc immobilier d'accompagnement doit donner des places au football. C'est normal.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Dans le projet du mois de décembre dernier, il était prévu que le stade de football bénéficierait de 1 431 places au minimum chaque soir de match, ce qui voulait dire que 69 places seulement seraient réservées au programme immobilier d'accompagnement. Cela veut dire que pour les hôtels, les commerces, les activités accessoires, quand il y a football, il y a actuellement - c'est l'acte de 2010 - 69 places pour le PIA.

C'est la modification que vous proposez aujourd'hui, on va passer à 500 places minimum pour le PIA puisque j'ai cru comprendre que les soirs de football, le PIA désormais, avec la proposition de modification d'aujourd'hui, ne redonnera au football que 1 000 places. Il en restera donc 500.

Je ne sais pas si c'est mineur, je ne me prononce pas aujourd'hui là-dessus, en tout cas je vous remercie par avance soit de me répondre de façon précise en séance, ou à tout le moins de m'écrire plus précisément pour me signaler, sur les annexes, les pages et les paragraphes auxquels il faut se référer pour vérifier quelles sont ces modifications mineures.

Merci de votre attention.

J'emboîte tout de suite sur la régie de l'Opéra, Monsieur le Maire ?

Bien.

Sur la régie de l'Opéra, très brièvement également, sur le plan du principe, il n'y a pas grand-chose à dire, l'Opéra est exploité en régie depuis vingt ans, vous proposez de passer en régie à autonomie financière, ce n'est pas la fin du monde, sauf que ça n'est pas présenté, me semble-t-il, de bonne façon, Monsieur l'Adjoint.

J'ai participé il y a quinze jours ici à la commission consultative des services publics locaux, il y avait une note de présentation et la première ligne de cette note de présentation est assez effrayante parce que l'on nous dit pourquoi vous faites une régie à autonomie financière. Les raisons sont les suivantes : l'opéra de Nice ne dispose pas d'un budget très lisible, c'est ce que vous écrivez. Mon Dieu, si depuis vingt ans on travaille avec un budget pas très lisible, c'est plutôt inquiétant...

M. LE MAIRE.- Hélas.

M. CHAUVET.- ... et c'est un peu dévalorisant pour les services financiers et pour les services de l'Opéra.

Le budget de l'Opéra est tout à fait lisible depuis vingt ans, il ne l'était pas avant puisqu'on rappellera que c'est l'opéra de Nice qui a envoyé monsieur Jacques Médecin en prison. Mais, après son départ, l'Opéra a été transformé en régie et, depuis, il n'y a pas eu de difficulté s'agissant de la lecture des bilans.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Et puis surtout on ajoute - c'est toujours la première ligne - que l'Opéra ne connaît pas l'intégralité du coût de ses productions. C'est ahurissant d'écrire cela : « l'Opéra ne connaît pas l'intégralité du coût de ses productions ». Il y a ce soir un programme donné par l'orchestre philharmonique, vous pouvez téléphoner à l'instant à l'Opéra, on vous dira exactement à l'euro près, au centime près, combien cela coûte. Tout à l'heure on a parlé je crois de *Orlando Furioso*, le dernier spectacle donné, l'Opéra peut vous dire à l'instant que cela a coûté, au centime près, tel montant.

Dire que c'est là la motivation de la transformation, non, c'est maladroit, mais comme je l'ai dit dès le début de mon propos, ce n'est pas grave et, par conséquent, je passe sur ce point et j'en viens aux statuts.

Les statuts que vous proposez sont essentiels parce que les statuts, lorsqu'on crée une entité, c'est la bible, c'est le fondement, ce sont les fondations. Dans les statuts, je vois que vous avez eu beaucoup de difficultés s'agissant du choix du directeur de la régie, parce que tout de même, il y a quinze jours, vous avez présenté des statuts à la commission chargée des délégations de service public et, en page 1, il était indiqué sur cette note de présentation que le directeur de la régie est désigné par le Conseil municipal sur proposition du maire. C'est bien, sauf qu'en page 2 il était dit « il est nommé par le maire ».

Vous faites peut-être une distinction subtile entre désignation et nomination, vous me le direz, mais c'est tout de même apparemment étrange dans le même document.

Et puis dans les statuts soumis aujourd'hui à cette honorable assemblée, il est indiqué que le directeur de la régie sera désigné par le Conseil puis nommé par le maire. Pourquoi pas. Et il est ajouté ceci : en cas d'absence ou en cas d'empêchement du directeur, c'est le maire qui désigne le remplaçant.

Alors là je comprends mal, Monsieur l'Adjoint, si c'est le Conseil qui désignera le directeur de la régie et si celui-ci est empêché, comment se fait-il que ce ne soit pas le Conseil qui soit amené à désigner son remplaçant, par la règle toute simple du parallélisme des formes ? Il y a là quelque chose qui me paraît heurter le bon sens et je vous invite à y réfléchir.

Si l'on lit l'article suivant des statuts, on s'aperçoit que si ce directeur de la régie est absent, il est remplacé par qui ? Vous indiquez qu'il est remplacé par un fonctionnaire ou, je cite, un employé. Est-il sérieux de prévoir dans les statuts que le directeur de la régie de l'opéra de Nice, s'il est souffrant, empêché pour une raison quelconque, sera remplacé par un employé de l'Opéra ? Ce n'est pas bien sérieux, me semble-t-il. Il me semble que la fonction, la hauteur du poste justifierait que les choses soit nommées autrement.

Je termine en vous questionnant, parce qu'il y a aussi une difficulté qui me paraît majeure, c'est que ces statuts sont annoncés pour être mis en application au 1^{er} janvier 2012. Dans les statuts, vous indiquez que le directeur de la régie sera le directeur de l'Opéra.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Or, ils entrent en application le 1^{er} janvier prochain 2012 et, actuellement, il n'y a pas de directeur à l'Opéra. Vous avez créé ici en septembre et en octobre, une nouvelle fonction, un nouveau poste : il y a un administrateur général de l'Opéra, il n'y a pas de directeur actuellement.

Donc dire qu'au 1^{er} janvier 2012, statutairement, c'est le directeur de l'Opéra qui sera le directeur de la régie, c'est quand même singulier, parce que l'actuel administrateur de l'Opéra a un contrat que vous lui avez signé, Monsieur le Maire, jusqu'en février 2013. Comment allez-vous articuler cette situation au 1^{er} janvier prochain ? Nommerez-vous comme directeur de la régie monsieur Hédouin, l'actuel administrateur général de l'Opéra, mais alors vous serez en contravention avec vos statuts, car les statuts prévoient de nommer le directeur de l'Opéra et il n'y en a pas, ou escomptez-vous sur le départ de monsieur Hédouin avant le 31 décembre 2011 ?

Par avance, merci de vos précisions.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a plus d'intervention, je vous passe la parole, Monsieur l'Adjoint.

M. TORDO.- Je réponds en reprenant dans l'ordre les interventions qui ont été faites.

Monsieur Allemand, délibérations 7.1 et 7.3, on ne va pas revenir sur le débat autour du stade, néanmoins il me paraît important pour l'information de l'ensemble du Conseil municipal et des électeurs et électrices de Nice, de rappeler les choses, Monsieur Allemand, parce que nous sommes tous un peu comme saint Thomas, nous aimons bien les paroles mais nous préférons quand même les actes.

Je rappelle qu'une première délibération, la délibération n° 5.1 du 23 octobre 2009, a sollicité l'aide des partenaires institutionnels sur le projet de stade, dont la Région.

Il n'écoute même pas la réponse, c'est bien dommage, mais je pense que ses colistiers lui feront part de nos commentaires. En soi, je ne trouve pas tellement poli et respectueux de la démocratie que de ne pas écouter la réponse quand on a posé une question, mais c'est votre façon de concevoir la démocratie, cela vous regarde et cela vous rapporte beaucoup, continuez.

Deuxième élément : la demande à la Région du 19 avril 2010, envoi recommandé avec accusé de réception du 21 avril 2010.

Courrier de la Région accusant réception, donnant numéro de dossier, aucune demande de pièce complémentaire après le 26 avril 2010.

Délibération n° 7.1 du 17 septembre 2010 pour relancer la demande.

Courrier du 25 novembre 2010, recommandé avec accusé de réception le 30 novembre 2010, réitérant la demande. Toujours pas de réponse.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Vous admettez qu'il est tout à fait logique que nous remettions sur le tapis cette délibération pour enfin avoir une réponse.

En attendant votre réponse, tel que l'a indiqué mon excellent confrère Gilles Veissière, je voudrais rappeler que la contribution qui a été indiquée pour Marseille est de 20 millions d'euros dont 10 millions d'aide aux équipements sportifs, hors subvention du stade, et qu'il s'agit en l'occurrence de l'aménagement d'un stade existant quand le nôtre est un nouveau stade.

Il est encore temps, compte tenu du fait que nous n'avons pas eu de réponse, que vous teniez compte de ces éléments dans la réponse que vous ne manquerez pas de nous faire avant le prochain conseil municipal.

Madame Hernandez-Nicaise, sur la délibération n° 7.4, le PIA, j'ai bien entendu tous vos commentaires, sauf que cela n'avait rien à voir avec la délibération. On ne va pas refaire aujourd'hui le débat sur le Nice Stadium, on ne va pas refaire le débat sur le partenariat public/privé. Je rappelle tout simplement, là encore pour la bonne information du Conseil municipal et des Niçoises et des Niçois, que le projet a été soumis à ce que l'on appelle la MAPPP, c'est-à-dire la mission d'appui et d'aide à la création du partenariat public/privé qui est une institution d'État et qui a donné un avis favorable. J'entends bien ce que vous avez dit mais, encore une fois, c'est démenti par la réalité des faits, je m'en excuse pour vous, mais les faits sont têtus, ils l'étaient déjà en décembre et ils le sont restés en avril 2011.

S'agissant de l'aspect environnemental, là encore ce n'est pas dans le cadre de la délibération, mais il me paraît important de rappeler que l'avis de la DREAL qui a été requis pour le permis de construire, ne formule pas de réserve particulière sur la faune et la flore liée au projet de Nice Stadium, il n'y a pas de mesure à prendre pour la protection de la nappe phréatique. Ceci dit, elles feront l'objet d'une présentation lors de l'enquête « loi sur l'eau » qui est obligatoire dans le cadre du projet.

Voilà ce que je voulais tout simplement indiquer s'agissant des commentaires de madame Hernandez-Nicaise.

J'en profite aussi, un dernier point, puisque vous avez souhaité rouvrir ce débat sur Nice Stadium. Je voudrais vous informer, vous l'avez peut-être vu dans les journaux, je l'ai vu personnellement et je vous incite à le regarder, que dernièrement il a été apporté des améliorations significatives aux conditions financières de la création du stade de Lille. Si vous lisez l'article, vous vous apercevrez que beaucoup de ces améliorations financières, qui sont substantielles pour Lille et la Communauté urbaine, sont très exactement du même type que ce que nous avons obtenu dans la négociation avec Vinci. Peut-être ont-ils profité de notre expérience pour améliorer l'équation financière du stade de Lille ; si c'est le cas, nous sommes heureux d'avoir donné l'exemple de bonne gestion à la maire de Lille secrétaire du Parti socialiste.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

S'agissant des interventions de maître Chauvet, sur la délibération n° 7.4, je ne peux pas vous donner tort sur la forme dans laquelle vous ont été communiqués ces éléments, je reconnais bien volontiers qu'il n'est pas simple d'appréhender les modifications, encore une fois j'insiste, tout à fait mineures qui ont été faites. Il faut sans aucun doute que nous fassions un effort de transparence en la matière et les commentaires que vous avez pu faire sur le sujet nous aideront à les prendre en compte.

Ceci étant, vous avez aussi évoqué le fait que ce soit une nouvelle convention par rapport à un avenant ; c'est un débat de nature juridique, peut-être un petit peu technique, qu'il ne me paraît pas utile de commenter plus.

Ceci dit, sur la délibération elle-même et les modifications que nous qualifions de mineures et qui sont effectivement mineures, je veux simplement les rappeler pour information au Conseil municipal, sachant que j'ai essayé de vous répondre le plus vite possible par écrit. Vous m'avez donné acte de cette réponse qui certes semble insuffisante sur un point et nous nous attacherons à la compléter à l'issue de ce conseil municipal.

Néanmoins sur la délibération elle-même, ces ajustements mineurs concernent d'abord le nom exact de la société de valorisation immobilière qui s'intitulera « société PIA stade de Nice » ; ce n'était pas le cas dans la première convention, d'où l'intérêt de cette modification tout à fait mineure.

Deuxième élément, la mention expresse des parkings qui avait été omise dans la description du PIA et qui là aussi a été précisée.

Troisième élément, la référence à la documentation du projet indiquant en particulier à quel niveau et avec quelles conséquences le projet se développera.

Le quatrième point concerne la garantie apportée par Vinci concernant les recettes de valorisation, dans le sens d'un élargissement des possibilités de mobilisation de la garantie : en l'occurrence cette garantie avant modification devait venir de Vinci SA ; après modification, à Vinci SA on a ajouté Vinci Concession, sachant que dans le cas où ce serait Vinci Concession, il y aura une contre-garantie de Vinci SA.

Voilà ce que je souhaitais indiquer s'agissant du point 7.4 et des questions posées par maître Chauvet. S'agissant du point du stationnement, nous vous enverrons par écrit les éléments de réponse qui compléteront la réponse que nous avons été amenés à faire.

Concernant le point 7.5 sur la régie de l'Opéra, d'abord un petit commentaire, vous permettez, c'est vous qui m'avez donné le bâton, je ne vais pas vous battre mais, dire que le budget n'est pas lisible depuis vingt et un ans, je vous rappelle que nous sommes aux affaires depuis trois ans, nous assumons ces trois ans et, en trois ans, nous nous sommes rendu compte effectivement que ce budget n'était pas très lisible, d'où cette modification.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Vous avez tenu l'affaire pendant quelques années, pendant douze ans je crois, et vous avez considéré que c'était suffisamment lisible ; ce n'est pas notre conception et je pense que la démonstration que nous faisons de notre gestion depuis trois ans prouve que nous avons raison de nous attacher à un peu plus de lisibilité des différents budgets qui nous sont soumis.

C'est l'objet de cette délibération qui aura effectivement pour objectif, à travers la régie à autonomie financière, à obtenir d'abord, et c'est important, des partenariats auprès des financeurs publics ; deuxième élément, améliorer la gouvernance et en particulier, comme je l'ai dit et comme vous l'avez critiqué, la lisibilité et la transparence du budget et des coûts, parce qu'effectivement il ne s'agit pas d'ajouter tout un ensemble de charges pour connaître le coût d'un événement tel que *Orlando Furioso*, cela demande une comptabilité plus précise que cela a été fait jusqu'à présent et qui sera permise par cette régie à autonomie financière. Enfin, troisième élément, le renforcement de la transparence financière, il nous paraît important dans une période de budget et de dépenses publiques contraintes, d'avoir une meilleure transparence financière avec un budget annexe permettant une individualisation comptable plus complète et plus lisible.

Enfin je rappelle, c'est important, que ce statut garantira le statut des personnels qui ne changera rien les concernant, la Ville restant leur employeur.

Sur la lecture des statuts et des points que vous avez évoqués, je n'ai pas d'élément précis à vous apporter en la matière. Je pense que nous allons prendre en compte vos commentaires, les examiner, parce que je n'exclus pas le fait que sur tel ou tel point vous ayez des éléments importants à prendre en compte, nous serons amenés à éventuellement les étudier, et si c'était le cas nous vous en ferions part.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie.

J'ajoute un mot, Monsieur Chauvet. Sur le bail, on ne peut pas passer un avenant car nous ne sommes qu'intervenants de la 30^e année à la 99^e année. Le bail qui vous est présenté aujourd'hui ne modifie pas le contrat ; un avenant aurait modifié le contrat. Nous ne modifions pas le contrat. Par contre c'est vrai que le document est important, je conçois donc parfaitement vos observations et je vous propose de vous faire recevoir par notre directeur général des services pour que celui-ci vous détaille et vous remette la totalité du document avec les points qui sont modifiés, pour que vous puissiez en avoir une parfaite lisibilité puisque c'est là-dessus que vous m'avez indiqué ne pas avoir trouvé l'essentiel des modifications. Je demande que dès lundi, monsieur Pezziardi puisse vous recevoir pour vous les détailler et qu'à partir de là vous fassiez vos remarques éventuelles.

Vous avez fait une remarque sur le directeur et sa nomination par le maire. Un petit point de droit simplement : le directeur est désigné en conseil municipal sur proposition du maire, mais le maire nomme le directeur. Je propose sa désignation et, si le Conseil municipal le désigne, ensuite je le nomme. On est d'accord ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Enfin, on n'a fait qu'appliquer le code général des collectivités territoriales ; vous avez parlé de l'administrateur et du directeur, ce que nous proposons est une simple application du code général des collectivités territoriales : il y a la différence entre le grade et la fonction. Le grade est celui d'administrateur, la fonction est celle de directeur. Ce n'est pas quelqu'un qui se rajoute ou qui se substitue.

Je voulais vous apporter aussi cette précision.

Après les réponses que Christian Tordo et moi-même avons apportées aux différents intervenants, je mets donc aux voix les rapports de Christian Tordo.

La délibération n° 7.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains

Refus de vote des élus du groupe Changer d'Ère

La délibération n° 7.2, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains

Refus de vote des élus du groupe Changer d'Ère

La délibération n° 7.3, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains

Refus de vote des élus du groupe Changer d'Ère

La délibération n° 7.4, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

***Votent contre : - les élus du groupe Changer d'Ère
- les élus du groupe Communistes et Républicains***

S'abstiennent : - les élus du groupe Entente Républicaine

M. LE MAIRE.- Sur la délibération n° 7.5, il convient de désigner pour la création de la régie autonome de l'Opéra :

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

- en qualité de titulaires : madame Muriel Marland-Militello, monsieur Christian Tordo, madame Martine Ouaknine, madame Nadia Lévi et, sur proposition du groupe Changer d'Ère, madame Hernandez-Nicaise ;
- en qualité de suppléants : monsieur Auguste Vérola, monsieur Philippe Pradal, monsieur Gérard Baudoux, monsieur Raoul Mille et, sur proposition du groupe Changer d'Ère, madame Michèle Matringe.

Sur la création de la régie et les propositions de désignation pour siéger au conseil d'exploitation de la régie de l'Opéra, je mets au vote.

La délibération n° 7.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Entente Républicaine

La délibération n° 7.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 7.9 : le Conseil municipal prend acte.

Délibération n° 7.10 : le Conseil municipal prend acte.

La délibération n° 7.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Estrosi-Sassone et Mme Diouf (HLM Erilia) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 7.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Kandel, Mme Estrosi-Sassone, Mme Martinaux, M. Leonelli, M. Pradal, M. Cuturello, M. Philip (membres de Côte d'Azur Habitat) et Mme Ramos-Mari (salariée de Côte d'Azur Habitat) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 7.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. Kandel, Mme Estrosi-Sassone, Mme Martinaux, M. Leonelli, M. Pradal, M. Cuturello, M. Philip (membres de Côte d'Azur Habitat) et Mme Ramos-Mari (salariée de Côte d'Azur Habitat) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 7.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.18, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Estrosi-Sassone et Mme Diouf (Logis Familial) ne prennent pas part au vote.

M. LE MAIRE.- Nous en avons fini avec les rapports présentés par monsieur l'adjoint aux finances. Je vous propose de suspendre la séance. Celle-ci reprendra à 15 h.

La séance est suspendue à 13 h 25

☆☆☆

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

La séance, suspendue à 13 h 25
est reprise à 15 h 10

◆◆◆

M. LE MAIRE. - Mes chers collègues, la séance est reprise. Je passe la parole à Monsieur Daniel Benchimol pour ses deux rapports.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR DANIEL BENCHIMOL,
ADJOINT AU MAIRE**

9.1 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE DE LA SANTE PUBLIQUE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2011.

M. BENCHIMOL.- Il s'agit de 11 associations qui relèvent du domaine de la santé publique pour un montant global de 22 000 €. Comme à l'habitude, ces associations sont financées pour un minimum de fonctionnement quand un projet n'est pas finalisé et d'une façon plus importante quand cela rentre dans les objectifs de santé publique tels que définis par Monsieur le Maire.

9.2 ORGANISATION D'UN CONCERT CARITATIF DE SENSIBILISATION AUX DEFIBRILLATEURS CARDIAQUES AU THEATRE DE VERDURE LE 26 JUIN 2011.

M. BENCHIMOL.- L'année dernière, l'association Tempo Rythmo Cardio nous avait demandé notre aide pour la mise à disposition du Théâtre de Verdure et une subvention de 1 500 € pour organiser un concert au Théâtre de Verdure dont les bénéfices ont servi à financer, en tout cas offrir à la ville de Nice les défibrillateurs cardiaques. Cette association qui porte maintenant le nom de « 20 000 vies », car elle a une dimension nationale, nous demande de refaire la même opération qui s'est avérée très utile pour la ville de Nice. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

La délibération n° 9.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 9.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Ne prend pas part au vote : - Monsieur Soussi (Association 20 000 vies).

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Madame Rampal. Vous avez la parole, Madame l'Adjointe.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME AGNES RAMPAL,
ADJOINTE AU MAIRE**

10.1 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SICTIAM (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES INFORMATISEES ALPES MEDITERRANEE).

Mme RAMPAL. – Il s'agit de désigner un représentant titulaire et un suppléant au Comité Syndical du SICTIAM. Je pense que vous allez nous proposer des noms, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE.- Je propose comme volontaire Madame Rampal en tant que titulaire si vous l'acceptez et Madame Florence Barale en qualité de suppléante.

10.2 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE PITCHOUN POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION.

Mme RAMPAL.- Ce journal est une véritable institution à Nice.

10.3 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION DE RAPATRIES LES 4 ET 5 JUIN 2011 A NICE.

Mme RAMPAL. – Il s'agit de l'organisation de la manifestation « Au soleil des deux rives » les 4 et 5 juin prochains aux jardins de Cimiez.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

10.4 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

Mme RAMPAL. – Il s'agit d'associations pour l'organisation de plusieurs cycles de conférences : l'Académie européenne interdisciplinaire des sciences sur les défis technologiques, le Comité local de coordination de l'année internationale de la chimie pour des conférences et des débats dans des lycées, l'Association UNIA, l'EDHEC Aventure pour l'organisation d'un salon sport nature à l'arrivée du raid EDHEC, la Fédération des étudiants démocratiques pour l'organisation d'un festival étudiant de films sur la résistance, et deux autres associations étudiantes, Catastrophe pour l'édition d'un guide mensuel culturel qui sera distribué sur nos campus, ainsi que l'association Develop pour l'organisation d'une manifestation qui a eu lieu les 25 et 26 mars sur l'entreprenariat social.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, de même que je vous félicite pour l'organisation de la manifestation « Au soleil des deux rives » qui était une grande réussite l'année dernière, et je sais toute la part que vous y avez prise.

Je mets aux voix le rapport 10.1 à partir des noms que je vous ai proposés.

La délibération n° 10.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 10.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 10.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 10.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : - Monsieur Galy.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je passe la parole à Monsieur Auguste Vérola. Monsieur l'Adjoint, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR AUGUSTE VEROLA,
ADJOINT AU MAIRE**

**11.1 GESTION DELEGUEE DES TOILETTES PUBLIQUES DU LIDO -
ATTRIBUTION DU CONTRAT - APPROBATION DU CHOIX DU
DELEGATAIRE.**

M. VEROLA.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de l'approbation du choix du délégataire des toilettes du Lido pour l'été.

**11.2 ATTRIBUTION DE DENOMINATION DE RUES ET DE PLAQUES
COMMEMORATIVES.**

M. VEROLA.- Il s'agit de l'attribution de la dénomination de « Christian Morando » pour le square qui s'appelait autrefois « Square Maccario », Monsieur Morando était le gardien de la salle Pasteur décédé récemment. Les comités de quartier ont voté et c'est le nom de Christian Morando qui l'a emporté.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

Mme DOREJO.- Je voudrais intervenir sur la délibération 11.2. Il s'agit de la dénomination du square Christian Morando. Monsieur l'Adjoint, je vous avais envoyé un courrier du 14 octobre pour solliciter de la part des élus de l'ensemble du Conseil municipal que la salle Pasteur puisse avoir le nom de Christian Morando qui, pendant trente ans, est resté dans cette salle, a été un véritable acteur social dans ce quartier. Je tenais à vous remercier d'avoir donné le nom au square. Nous aurions préféré que ce soit la salle mais je tenais à vous remercier parce qu'il doit être possible d'aboutir à un consensus sur certains dossiers.

Je rappelle que Christian Morando a toujours été présent, durant toute son activité, que ce soit à la salle Pasteur, aux abords de la salle Pasteur ou rue Maccario. Toutes les familles le connaissaient bien. Il a été un véritable vecteur de paix sociale dans ce quartier. Pour la délibération, bien entendu, nous nous joignons à vous.

Par ailleurs, serait-il possible, Monsieur l'Adjoint, que vous nous précisiez quand pourra se réunir la commission de dénomination des noms de rues et plaques commémoratives ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Une demande a été effectuée par mes camarades élus, il me semble normal d'avoir la possibilité, de façon collective, de faire vivre ensemble cette commission sous votre autorité.

Je voudrais revenir sur une demande faite par ma collègue Frédérique Grégoire-Concas. A plusieurs reprises, nous vous avons sollicité pour que notre ville honore et remercie l'un de ses plus grands auteurs, à savoir Romain Gary, au parcours exceptionnel : deux Goncourt, un amour immense de sa ville.

Monsieur l'Adjoint, je réitère notre demande à savoir la pose d'une plaque commémorative au nom de Romain Gary au 7, boulevard François Grosso. Cette décision ne devrait souffrir d'aucune divergence entre nous.

Aussi, Monsieur l'Adjoint et Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de la prochaine commission la pose de cette plaque au nom de Romain Gary. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Madame. Monsieur Librati ?

M. LIBRATI.- Monsieur l'Adjoint, Monsieur le Maire, je profite de cette délibération pour vous reparler d'un sujet dont nous avons parlé en début de mandat, à savoir la possibilité d'honorer comme il se doit les époux Aubrac, Raymond et Lucie. Il me semble qu'il y avait un consensus, autant de la part de monsieur Vérola que de monsieur Giaume sur cette possibilité. Nous avons même avancé l'idée que nous pourrions le faire place de la Libération pour sa forte portée symbolique.

Je vous rappelle que monsieur Aubrac a été commissaire de la République, nommé par le général de Gaulle pour la zone grand sud. Ceux qui ont lu ses mémoires pourront voir que les premières heures de la libération et la restauration de la République ont eu lieu sur Nice, précisément par Raymond Aubrac.

Cette personne a été présente à des moments importants de l'histoire de notre ville et cela me semblerait symbolique. Surtout, ce serait un très beau message que nous pourrions envoyer aux autres générations que d'avancer sur ce dossier pour lequel il me semblait qu'il n'y avait pas de contradiction entre nous.

M. LE MAIRE.- Très bien. Monsieur Chauvet ?

M. CHAUVET.- Monsieur le Maire, c'est au sujet de la délibération sur les noms de rues. Une remarque de principe : je ne souhaite pas contester la légitimité de monsieur Morando que je ne connais pas et qui est certainement un homme de bien ainsi que l'a rapporté madame Doréjo et que le rapportent les habitants du quartier mais j'invite la commission à revenir à une règle non écrite, il est vrai, mais souvent les règles non écrites n'ont que plus d'intérêt, qui est celle d'attendre un certain nombre d'années après la disparition pour donner un nom de rue ou de jardin. Il y avait cet usage d'attendre un délai de cinq ans.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

J'en conviens, pour des personnalités qui se distinguent particulièrement dans le domaine du sport, de la culture ou en tous genres, des gens très connus, on peut faire exception à ce principe non écrit mais l'application de cette règle permet à tout le moins de ne pas réagir par l'émotion simplement.

Or, là, c'est ce que nous faisons. Je ne doute pas que ce monsieur Morando mérite les propos flatteurs qu'il a reçus dans cette enceinte mais, quelque part, donner le nom d'un jardin ou d'une rue à une personne qui n'est absolument pas connue, même si elle est reconnue par ses amis et voisins, ce n'est pas très bien pour l'avenir.

Or, quand on donne le nom d'une rue ou d'un jardin dans notre ville, c'est bien sûr pour nous mais aussi pour les jeunes gens que nous avons reçus ce matin. Dans vingt ou trente ans, on se rappellera des grands sportifs, on se rappellera des écrivains mais ce monsieur très estimable n'aura pas marqué suffisamment notre ville pour que son souvenir soit conservé.

C'est un débat de fond et je suggère à la commission de revenir à cette règle non écrite d'un certain nombre d'années après la disparition de quelqu'un qui n'est pas connu.

M. LE MAIRE.- Après vous avoir entendus, cela n'est pas l'un des sujets majeurs ou principaux du Conseil municipal ou qui changera la vie de nos concitoyens à Nice si ce n'est des facteurs qui auront des difficultés dans les premiers temps à trouver les numéros de boîtes aux lettres et les noms de rues pour la distribution du courrier.

Chaque fois que nous nous faisons plaisir avec les noms de rues, ce sont beaucoup de complications administratives.

Je le dis, cela va dans le prolongement de ce que vous dites, Monsieur Chauvet, je ne voudrais pas que la commission des noms de rue soit le lieu où l'on se dise qu'il manque un tel, une telle, etc. Une ville s'honore par des noms qui ont marqué l'histoire de la ville ou de notre pays ou de l'humanité.

Quand nous avons débaptisé la place Max Barel qui fut un grand serviteur de Nice, la municipalité de l'époque avait souhaité l'appeler Lech Walesa. On sait le rôle que Lech Walesa, comme grand syndicaliste des chantiers navals de Gdansk, a joué et je trouve que cela avait un sens. Mais on ne débaptise pas n'importe comment une rue. Que l'on ait donné le nom de l'avenue Jean Médecin à l'avenue de la Victoire, cela avait un sens. Jean Médecin fut un grand maire, l'avenue de la Victoire n'était pas un nom de l'histoire, c'était un nom commun. Pas un Niçois, qu'il soit de gauche ou de droite, n'avait trouvé à redire à cet égard.

J'ai souhaité, voici quelque temps, en tout cas pour François Mitterrand déjà, que tous les présidents disparus de la Vème République aient un lieu qui incarne ce qu'ils avaient représenté dans l'histoire de la Vème République.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Je vous ai proposé le mail des universités pour François Mitterrand, tout comme lorsque nous aurons terminé le chantier du parking Sulzer, nous inaugurerons l'esplanade du président Georges Pompidou.

Nous avons d'un côté le mail des universités qui ne portait pas de nom et, de l'autre, un espace Sulzer qui n'avait pas de raison de continuer à s'appeler ainsi. S'il s'appelle Sulzer, c'est parce qu'il y avait autrefois un bâtiment qui s'appelait ainsi. En tout cas, ce n'est pas un nom avec des adresses et les immeubles qui sont autour ne voient pas le facteur distribuer un courrier à l'espace Sulzer.

Pour le reste, je voudrais que l'on apporte beaucoup de précautions. Vous soulevez le nom de Romain Gary, le premier qui ait évoqué cette exigence, c'est Raoul Mille qui me l'a suggérée en début de mandat. Romain Gary qui a été un grand écrivain et qui a marqué Nice doit avoir, conformément à ce que nous a suggéré Raoul Mille, la place qui lui convient.

Je souhaiterais que nous établissions à tout le moins une liste dans la hiérarchie des noms qui ont compté dans l'histoire de notre pays, de l'humanité ou de notre ville, pour lesquels il n'est pas facile de trouver des lieux qui ne portent pas déjà un nom que nous ne voulons pas débaptiser pour le leur apporter.

Une fois que nous aurons fait ce travail d'histoire à partir de références, d'un comité d'éthique, etc., il n'y aura plus d'idée à la volée à chaque conseil municipal. Bien sûr, je retiens tout ce que vous me dites et des choses que vous proposez ont un fondement mais ont-elles plus de fondement que des choses qui, hiérarchiquement, pourraient être supérieures en termes de fondement ?

Je propose qu'un jour la commission se réunisse et ait un vrai débat pour définir une hiérarchie et après nous nous mettrons au travail pour voir comment identifier les lieux qui conviennent le mieux. Je ne veux pas que ce soit un jeu où l'on distribue les noms n'importe où et n'importe comment. Je veux que nous gardions une certaine cohérence. Cela rejoint un peu ce que vous disiez, Monsieur Chauvet.

Ceci étant, sur le nom de monsieur Morando, chacun a donné sa part d'explication puisque nous en prenons la décision aujourd'hui, je souhaiterais que Dominique Estrosi-Sassone explique la réalité de l'origine et de la méthodologie suivie pour arrêter le choix de ce nom. Cela permettra que personne ne s'approprie quoi que ce soit parce que ce n'est pas le but du jeu. C'est une œuvre collective pour Nice et c'est une communauté de destins que nous avons à servir en commun sans que personne ne s'approprie quoi que ce soit.

J'essaie d'être juste, même quand il s'agit d'une connotation politique, on doit d'abord penser grand serviteur de l'Etat, surtout après quelques années. Je vous dis Pompidou mais Mitterrand aussi. Ce n'est pas une vision idéologique mais simplement la justice que nous devons de rendre.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

D'ailleurs, je suis très fier qu'au moment même où le président de la République a rendu hommage à Aimé Césaire, que Jean-Marc Gaijeume de son côté et moi du mien avons eu le bonheur de rencontrer à plusieurs reprises, pour ma part quand j'avais en charge l'outre-mer, et j'ai passé des moments merveilleux (j'ai quelques-uns de ses mots qu'il m'a adressés personnellement et qui restent dans mes documents précieux comme des mots qui raisonnent au fond de moi-même), la ville de Nice soit en train d'achever la réalisation de l'école Aimé Césaire boulevard Saint-Roch. Je trouve que c'est un beau signe du destin et je crois que la ville de Nice peut s'en honorer.

Si Dominique Estrosi-Sassone peut apporter une précision sur monsieur Morando ?

Mme ESTROSI-SASSONE.- Pour remettre les choses à leur place, je voudrais resituer le contexte qui a conduit à l'appellation du square Maccario par square Christian Morando.

On sait l'attachement que portent les habitants au jardin Maccario. Au moment de la concertation sur le projet de renouvellement urbain, deux choses leur tenaient particulièrement à cœur parce qu'ils étaient favorables sur la globalité du projet. Ils nous avaient dit vouloir conserver le jardin Maccario et que les berges du Paillon puissent être aménagées, en dehors de toutes les grandes opérations concernant l'habitat, l'environnement, la création d'équipements publics. Nous l'avions pris en considération, montrant ainsi notre volonté de faire en sorte qu'il y ait une véritable concertation avec eux.

Lorsque le maire est venu au mois de juillet 2010 inaugurer une partie des équipements réalisés dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Pasteur, nous avons visité le jardin Maccario entièrement refait, agrandi, aménagé, et lui-même a pris l'initiative de dire qu'il souhaitait que ce soit les habitants du quartier qui puissent être appelés à donner le nom de ce jardin. Fallait-il qu'il continue à s'appeler jardin Maccario ou d'un autre nom qui pouvait être imaginé ?

Il m'avait chargée, avec Fatima Khaldi, adjointe de territoire, d'organiser cette consultation pour que les habitants du quartier, s'appropriant ainsi l'un des équipements-phares de ce projet de renouvellement urbain de Pasteur, puissent donner le nom qu'ils souhaitaient à ce jardin, comme d'ailleurs l'on avait pu le faire sur les Moulins quand il s'était agi de donner le nom au stade de l'ouest que les enfants du quartier des Moulins avaient souhaité appeler Stadium.

Nous avons donc lancé une vaste concertation qui a été menée avec le groupe des mamans de l'association Page, avec l'école Pasteur dans le cadre du réseau Ambition Réussite, avec la commission des sports de la ville de Nice, avec le conseil de quartier étroitement associé et avec les habitants par le biais de la Maison de Projet.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Tous ont pu pendant un laps de temps avoir à choisir entre différents noms qu'eux-mêmes avaient décidés et, avec Fatima, au mois de janvier, nous avons procédé au vote du nom. Nous avons fait un dépouillement dans la Maison de Projet parce que c'était aussi, à travers cette opération emblématique, le moyen de faire montre d'action de citoyenneté avec les enfants.

Nous avons fait un cérémonial avec une urne, les enfants ont pu voter, le dépouillement des votes a eu lieu, et c'est majoritairement le nom de Christian Morando qui est sorti. Personne ne peut revendiquer l'appellation du square Maccario -aujourd'hui square Christian Morando- si ce n'est le maire de Nice qui en a pris l'initiative en termes de consultation et les habitants du quartier.

Voilà comment les choses se sont concrètement passées. Je veux également signaler que nous avons profité de cette démarche de concertation exemplaire pour concourir, à partir de cette initiative, à un appel à projet que la ville de Nice a envoyé directement. Nous avons été retenus sur le projet de renouvellement urbain de Pasteur à partir de cette opération de concertation exemplaire Square Christian Morando puisque cet appel à projet et cette concertation seront montrés en exemple lors des Journées nationales d'échange des acteurs de la rénovation urbaine en juin 2011 à Paris.

Voilà les précisions que je souhaitais apporter.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

M. VEROLA.- Pour Romain Gary, il existe déjà la bibliothèque municipale. Raoul Mille avait insisté sur le fait de déplacer Joseph Kessel du bas de l'avenue Raymond Comboul sur la place du Parc Impérial.

Puisque vous l'avez suggéré, dans les trois semaines, nous pouvons refondre les règles du jeu de la commission des noms de rues et nous réunir, ce qui nous permettra d'avoir une base pour l'avenir.

Enfin pour la plaque du 7, boulevard Grosso, rien n'empêche les gens de l'immeuble de mettre une plaque mais, jusqu'à présent, ils se sont toujours disputés. Puisque nous avons mis la belle Otero, nous pouvons mettre Romain Gary.

M. AZINHEIRINHA.- Est-ce Romain Gary ou Emile Ajar ?

M. LE MAIRE.- Que chacun mette la plaque qu'il veut où il veut, tant que c'est un nom qui rassemble, ce n'est pas un problème. Pour moi, la pire des choses, c'est lorsque Serge Klarsfeld m'a demandé de poser une plaque sur l'hôtel Excelsior pour rappeler historiquement que c'était ici qu'Aloïs Brunner avait installé le quartier général de la Gestapo pour recevoir les Juifs qui avaient été arrêtés avant de les envoyer directement de l'autre côté à la gare SNCF et que les propriétaires de l'hôtel s'y sont opposés.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

J'ai demandé que la plaque soit posée sur le domaine public, sur le trottoir en face de l'hôtel Excelsior.

Chaque fois que des privés propriétaires ou copropriétaires honoreront eux-mêmes des serviteurs de la culture, du sport, de la vie publique, des intellectuels, des philosophes, des artistes qui ont servi de grandes causes sur les murs des immeubles où ils sont nés ou ont séjourné, nous ne pourrons que l'approuver systématiquement sans même que nous ayons à en délibérer bien évidemment.

Merci, Monsieur l'Adjoint. Je mets aux voix les rapports.

La délibération n°11.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°11.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Je passe la parole à Madame Ouaknine pour ses huit rapports.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME MARTINE OUAKNINE,
ADJOINTE AU MAIRE**

**12.1 ORGANISATION DU NICE JAZZ FESTIVAL 2011 -
CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE
DES CHEQUES VACANCES (A.N.C.V.) ET VENTE DE PRODUITS
DERIVES**

Mme OUAKNINE.- Cette délibération vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'Agence nationale des chèques-vacances permettant au régisseur d'accepter en paiement de prestations les chèques-vacances, y compris pour la billetterie du Nice Jazz Festival, et de valider la liste des points d'accueil.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**12.2 ORGANISATION DU NICE JAZZ FESTIVAL 2011 -
FONCTIONNEMENT DU VILLAGE PARTENAIRES**

Mme OUAKNINE.- Cette délibération vous propose d'approuver les tarifs d'occupation des espaces du village partenaire du Nice Jazz Festival pour l'édition 2011, et d'approuver les conventions à intervenir avec les éventuels partenaires.

**12.3 ORGANISATION DU NICE JAZZ FESTIVAL 2011 - TREMPLIN
AMATEUR NICE IS JAZZ DANS LE CADRE DU JAZZ OFF DU 5
AU 7 JUILLET 2011 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION
D'OBJECTIFS.**

Mme OUAKNINE.- Cette délibération vous demande de bien vouloir apporter le soutien de la commune à l'organisation de l'événement du Jazz Off et notamment l'attribution d'une subvention à l'association Ivoire Musique.

**12.4 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONTRAT D'AFFERMAGE
DU PALAIS NIKAÏA - RACHAT DE LA SOCIETE VEGA PAR
FIMALAC TECH INFO- ARTICLE 1-5-2 DU CONTRAT -
APPROBATION MUNICIPALE**

Mme OUAKNINE.- Cette délibération vous demande de prendre acte du rachat de la société Vega détentrice à 70 % du capital de la société d'exploitation du palais Nikaïa par la société Fimalac Tech Info.

**12.5 BASES NAUTIQUES - APPROBATION DU PRINCIPE DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, SOUS FORME DE SOUS-
CONCESSIONS D'EXPLOITATION, POUR LA GESTION DES
BASES NAUTIQUES NIÇOISES LANCEMENT DE LA
PROCEDURE DE RECHERCHE DES EXPLOITANTS - SAISONS
2012 A 2015**

Mme OUAKNINE.- Cette délibération vous demande d'approuver le principe de l'exploitation des bases nautiques par des délégations de service public sous forme de sous-concessions et d'autoriser le lancement des procédures de recherche de délégataires pour les quatre bases nautiques sur une durée de quatre ans.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**12.6 GESTION DELEGUEE DES TOILETTES PUBLIQUES
BIBLIOTHEQUE LOUIS NUCERA - ATTRIBUTION DU
CONTRAT - APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE.**

Mme OUAKNINE.- Cette délibération vous demande de bien vouloir adopter le principe d'une nouvelle gestion déléguée pour l'exploitation des toilettes publiques de la bibliothèque Louis Nucera et d'approuver le choix de madame Jupin Pierrette pour la délégation déléguée pour une durée de trois ans.

**12.7 CASINO PALAIS DE LA MEDITERRANEE - DEMANDE DE
RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITER DES
JEUX**

Mme OUAKNINE.- On vous demande d'émettre un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation de jeux présentée par le casino du Palais de la Méditerranée qui, vous le savez, exploite selon une autorisation du ministère de l'Intérieur.

**12.8 ACCEPTATION D'UN LEGS CONSENTI PAR MADAME
GILBERTE BOYER VEUVE BRASSAI AU PROFIT DU MUSEE
MATISSE DE LA VILLE DE NICE.**

Mme OUAKNINE.- Dans cette délibération, on vous propose de bien vouloir accepter le legs de Madame Gilberte Jacqueline Boyer, veuve Brassai, d'une valeur de 244 200 €.

J'en ai terminé avec mes délibérations, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ?
Monsieur Chauvet.

M. CHAUVET.- Concernant la 12.7, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, sur le Palais de la Méditerranée, pas de problème pour renouveler l'autorisation des jeux bien sûr, mais pourriez-vous profiter, Madame l'Adjointe, de cette délibération pour redire à l'exploitant du Palais que le parking à voitures est sous l'hôtel et non pas sur le trottoir ? C'est constamment une dizaine de voitures qui sont sur le trottoir ! Il y a eu un accident grave, on le sait il y a un an, et puis c'est tout simplement dégoûtant. C'est la Promenade des Anglais et il faut que les hôtels importants donnent l'exemple si l'on veut tirer la ville vers le haut. J'avais fait cette demande auprès de Monsieur Rudy Salles qui certainement est intervenu, il me l'avait dit, mais apparemment cela n'a pas eu d'effet. Ne pourriez-vous pas renouveler cette demande d'une façon un peu plus « pressante » ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. LE MAIRE.- Vous avez tout à fait raison et je partage exactement la même analyse. Notre Directrice générale adjointe, Madame Baillet, m'indique que, conformément au souhait que vous avez exprimé et aux instructions que nous avons données, un réaménagement urbain de trottoir avec des bornes va être réalisé, une station de taxi sera banalisée au même endroit et tout cela va donc nous permettre de mettre de l'ordre en relation avec les responsables du Palais de la Méditerranée.

Je vous remercie pour votre intervention et nous allons y être attentifs.

Je mets les rapports aux voix.

La délibération n° 12.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 12.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 12.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 12.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 12.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 12.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 12.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 12.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Monsieur l'Adjoint aux Sports, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR GILLES VEISSIERE,
ADJOINT AU MAIRE**

- 13.1 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX.**
- 13.2 CREATION DE NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES SUR LES INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES.**
- 13.3 CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE REGIONALE POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES LYCEES PUBLICS ET PRIVES SOUS CONTRAT.**
- 13.4 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES POUR L'ORGANISATION DU SECOND OPEN DE NICE COTE D'AZUR DU 15 AU 21 MAI 2011.**
- 13.5 PARTENARIAT AVEC LE SESSAD DE L'ASSOCIATION TRISOMIE 21 DES ALPES-MARITIMES EN VUE DE FAVORISER DES ACTIVITES AQUATIQUES ORGANISEES A LA PISCINE MUNICIPALE DE L'ARIANE AU PROFIT DES ENFANTS PORTEURS DE TRISOMIE 21.**
- 13.6 ASSOCIATION "LI RITROUVAÏA", 221, ROUTE DE GRENOBLE A NICE - RESILIATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.**
- 13.7 AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE L'UFR STAPS PAR LA VILLE DE NICE.**
- 13.8 TEAM LONDRES 2012 : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SOUTIEN POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU.**
- 13.9 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES SPORTIFS.**

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Monsieur Gaechter, vous avez la parole.

M. GAECHTER.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, chers collègues, je voudrais intervenir sur deux délibérations. Je commence par la 13.4 concernant le second Open de tennis.

A la lecture de la délibération dès vendredi dernier, je me suis aperçu que l'on faisait état d'un budget prévisionnel de 2,5 M€ HT qui justifiait un appel à participation des différentes collectivités dont le Conseil général.

En commission, lundi après-midi, j'ai souhaité avoir le budget prévisionnel de cette manifestation pour apprécier l'ensemble du budget et en même temps voir la proportion du Conseil général sur cette affaire.

Monsieur Rudy Salles qui présidait cette commission a demandé à une personne de la Direction centrale des sports de me faire parvenir dès que possible le budget prévisionnel, ce que je n'ai pas à cette heure.

Ceci me pose un problème de forme concernant cette délibération. Comment peut-on nous demander de voter une délibération n'ayant pas les éléments ? A un mois de la manifestation, nous n'avons pas une idée de ce que sera l'implication financière et matérielle de la ville comme c'était le cas l'année dernière.

J'aimerais avoir quelques explications sur le fait de ne pas avoir eu le budget prévisionnel et, tenant compte des éléments que nous n'avons pas aujourd'hui, sur la forme et non pas sur le fond, nous ne prendrons pas part au vote, considérant que nous n'avons pas les moyens de nous exprimer.

Sur la 13.8 concernant le Team Londres 2012, nous sommes bien sûr favorables à cette initiative de mettre en place un dispositif pour 10 sportifs qui seront retenus. Simplement, j'aimerais avoir des précisions concernant ces sportifs : à quel moment seront-ils choisis ? On nous parle de commission de sélection, quelles sont les personnes qui pourront siéger pour retenir ces 10 sportifs ? Quel sera le montant global accordé à ces 10 sportifs ? Est-ce que ce sera de façon égale ou différente en fonction de la personnalité de l'équipe ou de l'individualité ?

Ce sont là aussi des questions qui me paraissent intéressantes à connaître aujourd'hui pour l'ensemble du Conseil municipal.

Je vous remercie de votre attention et de vos réponses.

M. LE MAIRE.- Pas d'autres questions pour Monsieur l'Adjoint aux sports ? Vous avez la parole, Monsieur l'Adjoint.

M. VEISSIERE.- Merci.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Gaechter, concernant l'Open, nous avons fait une première réponse vous stipulant la chose suivante : nous sommes en cours de passation d'un marché de prestations de service pour un montant de 700 000 € qui participera au lancement du budget global de la manifestation en cours de finalisation. Nous vous l'avons fait parvenir, j'ai le double ici.

C'est un courrier interne, vous aurez la réponse dans les minutes qui suivent. Nous sommes dans la configuration de passer un marché, nous ne pouvons pas encore finaliser le budget mais, dès que nous l'aurons, vous aurez la réponse à votre question.

Concernant le Team Londres 2012, c'est après un long cheminement qu'avec Monsieur le Maire nous avons décidé d'encourager au mieux des sportifs puisque nous avons la chance, depuis maintenant trois ans, de constater que nous en avons de grande qualité au sein de notre commune et, depuis deux ans, nous faisons en sorte que ce team soit composé. Il sera dévoilé dans les semaines et les mois à venir. Monsieur le Maire les présentera.

S'agissant de leur sélection, nous avons demandé aux clubs de remplir un dossier de candidature qui a été acté. Ces dossiers ont été étudiés par nos sportifs de haut niveau du service des sports. Nous les avons envoyés aux fédérations nationales pour leur poser la question très simple : « Pensez-vous que ces sportifs que nous avons référencés ont le potentiel pour être à Londres en 2012 ? ». Toutes les fédérations concernées nous ont répondu en nous disant quel était le potentiel et s'ils étaient dans une configuration évidente. Je cite un exemple très simple, celui de Yannick Agnel qui est dans une configuration évidente de qualification pour Londres si sa santé ne le perturbe pas ; d'autres sont dans une configuration où nous pourrions avoir l'agréable surprise de leur qualification.

Nous avons pu acter une douzaine de candidats potentiels qui se trouvent aujourd'hui sur la liste que nous allons arrêter mais qui est évolutive car, à tout moment, les sportifs peuvent nous surprendre agréablement. Nous pouvons avoir de bonnes surprises en judo, en lutte, nous les suivons de très près.

Nous mettrons des moyens intéressants qui leur permettront d'accompagner leur préparation, de se préparer aussi bien physiquement que médicalement que psychologiquement. Ils auront des tenues adéquates de représentativité de la ville. Tout le monde sera traité avec équité. Pour tout athlète qui partira à Londres pour représenter la ville de Nice, il y aura équité.

Nous ne pouvons pas présager du fait que, parce que Yannick est au top, un autre ne pourrait pas prendre une médaille dans une autre discipline. Nous souhaitons l'équité mais je veux laisser au maire de Nice la présentation finale de ce dossier, en collaboration étroite avec les fédérations olympiques qui nous donneront le « feu vert » pour que ce ne soit pas un choix niçois mais un choix bien fondé avec les DTN.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. GAECHTER.- J'entends bien ce que vous dites, je reviens sur la première délibération, je trouve dommage qu'à cinq semaines de ce tournoi qui, de toute évidence, est important, le dossier ne soit pas arrivé encore à la commission d'appel d'offres. Des dispositions doivent être prises, des délibérations, et je pense que c'est un peu juste, sachant que ce genre de tournoi, sauf erreur de ma part, est programmé d'une année sur l'autre au niveau des instances internationales du tennis.

C'est une remarque. J'espère que dans l'avenir, sur ce tournoi, nous aurons plus de marge en termes de préparation.

Concernant la sélection des 10 athlètes, ma question était de savoir si un comité de sélection se mettrait en place au niveau de la ville et, si oui, qui le composerait. J'entends bien que vous tournez sur une douzaine de sportifs, peut-être deux ou trois en plus en fonction des résultats qui peuvent arriver rapidement. Qui aura la capacité de sélectionner les athlètes en question sur cette opération ?

M. LE MAIRE.- L'année dernière, vous avez contesté le retour de ce tournoi qui a été un succès exceptionnel, qui a vu le Français Richard Gasquet l'emporter et qui a fait de Nice le premier tournoi de terre battue en France dans sa catégorie, après Roland Garros. Aujourd'hui, voulez-vous savoir qui participera ? J'ai les premiers noms.

M. GAECHTER.- Vous n'écoutez pas Monsieur le Maire, vous mélangez les deux délibérations.

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, je demande les éléments pour avoir la capacité d'apprécier à cinq semaines du tournoi. Cela me paraît surprenant.

M. LE MAIRE.- C'est faux, Monsieur l'adjoint aux sports vous a parfaitement répondu, je vais compléter. Vous avez le montant du marché.

M. GAECHTER.- Non, nous ne l'avons pas.

M. LIBRATI.- Nous n'avons pas les informations.

M. VEISSIERE.- Nous allons vous faire parvenir le cahier des charges. Nous sommes en pleine consultation.

M. LE MAIRE.- A cinq semaines, vous n'êtes pas plus en droit que n'importe qui. C'est le Conseil municipal qui délibère et c'est lui qui décide. Vous avez envie politiquement systématiquement de vous opposer.

M. LIBRATI.- Cela n'est pas vrai !

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Ne nous calomniez pas, nous ne nous opposons pas systématiquement. Nous demandons des informations pour pouvoir voter.

M. LE MAIRE.- Monsieur Librati est reparti avec son doigt, ses délires !

Chez nous, dans notre majorité, nous avons décidé de faire à Nice une grande politique événementielle au plan sportif qui, aujourd'hui, démontre par ses chiffres que, globalement, sur trois années, l'augmentation du tourisme, de la fréquentation de nos hôtels, de nos commerces, et leur chiffre d'affaires, y compris en période de crise, aura été de 10 % à 15 %.

Nous avons eu le retour d'un grand tournoi de tennis là où il avait été abandonné voici près de 15 ans, avec déjà l'année dernière un plateau de qualité. Je veux simplement vous rappeler les retombées économiques : plus de 1 M€ d'aide directe pour l'hébergement, la restauration, les frais techniques, auxquels il faut ajouter toutes les retombées économiques induites par le tourisme, la participation des Niçois puisque Nice a accueilli pendant le tournoi 55 matchs, 25 000 spectateurs, 2 400 enfants des écoles, 20 associations œuvrant dans le cadre de la politique de la ville, soit 520 personnes ; 200 personnes des comités de quartier de Nice, 490 personnes des associations sportives de Nice, 150 personnes des associations de seniors.

L'image de la ville a été revalorisée avec l'importante couverture médiatique : 12 matchs sur la chaîne sportive Sport+ et une revue de presse importante et très positive qui contribue à replacer Nice sur le devant de la scène sportive internationale quinze ans après la dernière édition de l'Open de tennis.

La participation financière correspond à l'achat des prestations à l'organisateur du tournoi sous la forme d'un marché négocié, sans mise en concurrence, conclu pour la ville de Nice. Cette société est seule détentrice des droits nécessaires à la promotion et l'exploitation du tournoi. En matière de tennis, c'est ainsi, des droits appartiennent à des entreprises et, si l'on veut disposer d'une date dans le calendrier de l'ATP, d'un tournoi qui souvent appartient à d'autres qui s'en défont et qui sont les rares opportunités que nous pouvons avoir pour pouvoir inscrire cette date dans notre propre calendrier, c'est la règle qui est appliquée partout dans le monde, sinon on s'inscrit dans les tournois de seconde zone.

Pour la ville de Nice, le montant du marché est de 700 000 €, la participation de la ville de Nice doit être ramenée à 500 000 € en raison de la subvention octroyée par le Conseil général d'un montant de 200 000 €.

Un second marché de 500 000 € a été conclu entre l'organisateur et la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur, essentiellement pour des prestations de communication, ce qui justifie la visibilité accordée au logo Nice Côte d'Azur.

Tout cela représente donc 1 M€.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Il est à noter que le montage est exactement identique à celui de l'Open 13 : 990 000 € pour l'achat de places, d'espaces publicitaires, promotionnels et de location de loges au Conseil général des Bouches-du-Rhône. Un second marché négocié est passé par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 107 640 €, soit un total de 1,097 M€. C'est un différentiel avoisinant les 100 000 € alors que l'Open de Nice Côte d'Azur s'est tenu juste avant le tournoi de Monaco c'est-à-dire dans un calendrier nettement meilleur pour obtenir des joueurs de haut niveau que celui de l'Open 13.

Ce qui est important, c'est de savoir si notre tournoi est surpayé, surcoté ou, au contraire, s'il se situe dans les mêmes coûts sur un calendrier favorable qui permet d'accueillir un plateau de qualité comparativement à des tournois de même niveau ailleurs en France. C'est pourquoi je vous donne un comparatif.

J'en viens maintenant au plateau pour l'édition 2011. Je vous l'annonce ici, le premier du classement ATP sera le n°6 David Ferrer (Espagne), ensuite le n°7 Thomas Berdych (République tchèque), le n°12 Nicolas Almagro (Espagne), le n°14 Andy Roddick (Etats-Unis), le n°19 David Nalbandian (Argentine), le n°21 Alexandre Delgoplov (Ukraine), le n°26 Marcos Baghdatis (Chypre), le n°39 Sergiy Stakhovsky (Ukraine), le n°42 Nikolay Davydenko (Russie) et le n°44 Yen-Hsun Lu (Taiwan).

Permettez-moi de vous dire que, lorsque dans les dix premiers retenus aujourd'hui pour le tournoi dans cinq semaines, sans compter que nous pouvons avoir des nationaux inscrits d'ici là, nous avons 10 des 40 premiers mondiaux à partir du n°6, alors que l'année dernière nous avions 5 des premiers 40 mondiaux (nous avons doublé cette année), cela veut dire que nous sommes déjà montés d'un cran pour le même coût en termes d'affichage, de plateau et de qualité.

Je ne doute pas qu'après le succès de l'année dernière, qui a été un succès populaire, un grand rendez-vous sportif, l'édition de cette année nous permette de monter encore d'un cran, et quand je dis que cela a été couvert en totalité par Sport+, les images des points vainqueurs et le résumé des matchs sont passés sur toutes les grandes chaînes sportives et tous les grands journaux télévisés du soir en France et en Europe. Cela veut dire que les retombées médias et presse ont été considérables et que cette année nous remonterons d'un cran.

Nous avons apporté là des informations suffisamment complètes.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Si l'on aime le sport, si l'on aime que sa ville affiche l'Ironman, le championnat de France du marathon, la grande épreuve de voile que nous aurons de nouveau à l'automne prochain, et d'autres grands événements sportifs qui ponctueront de plus en plus le calendrier de notre saison, le semi-marathon qui aura lieu dans 15 jours et qui réunira sur près de 10 000 inscrits un plateau composé des meilleurs mondiaux et près de 60 nations, je pense que nous affichons, en complétant les sportifs de haut niveau qui ont fait vibrer les couleurs de la ville de Nice (Yannick Agnel, Camille Muffat).

Aujourd'hui, l'Olympique Nice Natation nous pousse, cher Richard Papazian et cher Gilles Veissière, à candidater face à Aubervilliers pour accueillir le grand centre aquatique national qui pourrait accueillir de grandes épreuves internationales de natation. J'ajoute le retour d'une grande épreuve d'athlétisme dès l'année prochaine sur Nice, la pétanque, les grandes épreuves de longue, Juillet en Sport.

Franchement, alors que Nice vient d'être retenue par la fédération française comme centre national d'entraînement pour les équipes de France et les équipes internationales en apportant une contribution financière importante pour que nous ayons quatre courts couverts au tennis des Combes pour recevoir le centre national d'entraînement de la fédération française à Nice, si nous n'avions pas en même temps un grand tournoi international de tennis à Nice, je ne vois sincèrement pas ce qui pourrait, alors que nous sommes parfaitement dans la norme des autres grands tournois organisés en France, en termes d'implication de la collectivité, remettre en cause ce choix sur l'événementiel sportif pour notre ville.

C'est un sujet qui ne mérite aucune polémique.

Ces explications étant données, je mets aux voix les rapports.

La délibération n° 13.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.4, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Refus de vote : - ***les élus du groupe Communistes et Républicains***
- ***les élus du groupe Changer d'Ere***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. LE MAIRE.- Nous ne serons pas des ingrats, vous aurez votre place quand même au nom du Conseil municipal pour assister à la finale !

La délibération n° 13.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mlle Brenier, Mme Rampal et M. Gaechter ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 13.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. VEROLA.- Profitant des délibérations de mon collègue, je voudrais inviter en tant qu'adjoint au commerce tous les commerçants à garnir leurs vitrines pendant la semaine qui vient de rouge et noir, et tous les étales de marché, afin que nous vivions cette semaine en symbiose avec le OGCM. Ce serait une belle fête si toute la ville était en rouge et noir, y compris les livreurs, les camions, les pizzas, tout ce que vous voulez. Si nous perdons, nous aurons déjà fait cela et, si nous gagnons, nous remettrons cela le mois prochain.

L'Office du commerce a offert 150 places aux commerçants pour la demi-finale.

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Monsieur Azinheirinha pour la présentation de ses rapports. Monsieur l'Adjoint à l'éducation, c'est à vous.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR AZINHEIRINHA,
ADJOINT AU MAIRE**

17.1 RESTAURATION SCOLAIRE EN REGIE. MODALITES DE FONCTIONNEMENT.

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit de la reprise en régie de la restauration scolaire à compter du mois de juillet pour les centres de loisirs et du mois de septembre pour les cantines solaires.

S'agissant d'un service public, je vous propose d'une part d'approuver le règlement du service de la restauration scolaire, d'autre part d'approuver à compter du 1^{er} septembre 2011 la nouvelle grille tarifaire pour la restauration scolaire qui tient compte de votre exigence, Monsieur le Maire, de ne pas augmenter au-delà du taux de l'inflation et, malgré la reprise en régie et l'introduction de repas bio, de ne pas faire supporter ces coûts aux familles.

Enfin, je vous propose de fixer à 600 € le quotient familial au-dessous duquel s'appliquera le tarif réduit, ce qui permet d'en faire bénéficier à plus de 3 000 familles.

17.2 RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE - RESTAURATION DES JARDINS D'ENFANTS - CONVENTIONS DE REGIMES ALIMENTAIRES PORTANT PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE DES ENFANTS ATTEINTS DE TROUBLES DE LA SANTE AU SEIN DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE ET DES ETABLISSEMENTS MULTI-ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

M. AZINHEIRINHA.- Nous proposons, dans le cadre de cette reprise en régie, de maintenir les conventions de régimes alimentaires et donc de signer avec les familles concernées, avec les établissements de la petite enfance, des projets d'accueil individualisé. Il ne s'agit pas d'une obligation, certaines communes ne prennent pas en charge ces PAI. La ville de Nice a souhaité les maintenir, 350 enfants sont concernés par les projets d'accueil individualisé.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

17.3 MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 20 MAI 2005 PORTANT SUR LES SECTEURS SCOLAIRES DES ECOLES COMMUNALES PUBLIQUES DU 1^{ER} DEGRE PAR LA CREATION DU NOUVEAU SECTEUR SCOLAIRE INHERENT A L'ECOLE MISE EN SERVICE A LA RENTREE 2011 : AIME CESAIRE ET LES MODIFICATIONS DES SECTEURS SCOLAIRES DES ETABLISSEMENTS A PROXIMITE AINSI QUE LES SECTEURS SCOLAIRES DES ETABLISSEMENTS SUIVANTS : MANTEGA ET RIGHI.

M. AZINHEIRINHA.- Pour tenir compte de l'ouverture à la rentrée prochaine de l'école Aimé Cesaire, il s'agit de modifier les secteurs scolaires du quartier de Nice Est. Ces modifications de secteur ont été travaillées avec l'inspection académique, avec l'ensemble des directeurs d'école de Bon Voyage et de Saint-Charles, de façon à ne pas paupériser le haut du quartier Bon Voyage et apporter une mixité sur ce nouveau groupe scolaire d'Aimé Cesaire, ainsi que quelques modifications sur les écoles de la Mantega et du Righi.

17.4 DOTATION AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES CONSTITUEES EN ASSOCIATIONS LOI 1901 AYANT PARTICIPE AUX ELECTIONS DE PARENTS D'ELEVES AUX CONSEILS D'ECOLES - ANNEE SCOLAIRE 2010/2011.

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit comme chaque année de la dotation aux associations de parents d'élèves qui ont présenté des listes aux élections de parents d'élèves lors des conseils d'école pour l'année scolaire 2010-2011. Nous prenons en charge la dotation communale des frais d'organisation de ces élections à raison de 40 centimes par élève.

17.5 TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE NICE FLORE - CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A L'INSONORISATION - AUTORISATION DE SIGNATURE.

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit d'autoriser le maire à signer une convention avec l'ADEME. Je vous rappelle que nous avons la possibilité d'obtenir une subvention de près de 400 000 € pour faire des travaux d'isolation phonique sur l'école Nice Flore élémentaire.

17.6 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA FEDERATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEEP) POUR L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE LE 19 MARS 2011 INTITULEE : QUEL AVENIR POUR LES DYS ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. AZINHEIRINHA.- Je vous propose de verser une subvention à la fédération des parents d'élèves PEEP pour l'organisation d'une conférence qui s'est tenue à Nice le 19 mars et qui avait pour intitulé « Quel avenir pour les Dys ? », les dysphasiques, les dyslexiques et l'ensemble des « dys ». J'ai eu le plaisir d'assister à cette conférence où étaient présents de nombreux parents d'élèves.

J'en ai terminé Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ?
Madame Gaziello ?

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, concernant la délibération n°1, la restauration scolaire en régie, permettez-moi de vous féliciter pour cette reprise.

Vous communiquez sur le quotient familial en disant que vous instaurez des tarifs au quotient familial comme si c'était une mesure de justice sociale. Toujours dans le droit fil de ce que j'ai dit ce matin, Monsieur le Maire, permettez-moi de vous dire que cette tarification n'est pas du tout une tarification au quotient familial comme nous avons l'habitude de l'avoir dans beaucoup de villes. Ici, c'est le fait du prince, tout le monde paye le même tarif sauf une catégorie de population qui paie demi-tarif.

M. LE MAIRE.- Qui est le prince ?

Mme GAZIELLO.- Nous avons parlé d'Apollon ce matin... C'est le maire qui décide à partir de quel seuil. Ici, c'est 600. Pour une famille avec deux enfants, cela nous fait des revenus, prestations familiales comprises, de 1 800 €.

Chaque fois je parlerai d'une famille avec deux enfants.

Aujourd'hui, vous placez ce seuil à 1 800 € pour obtenir le demi-tarif. Hier, c'était 1 500 €. Demain, qu'en sera-t-il ?

Depuis longtemps, nous vous demandons le tarif de la restauration en fonction du quotient familial. En deux clics sur Internet, j'ai trouvé quatre exemples :

- Bordeaux : selon le quotient familial, les tarifs s'échelonnent de 0,40 € à 3,03 €.

- Toulouse : selon le quotient familial, de gratuit si l'on gagne moins de 914 € toujours en termes de revenu mensuel, jusqu'à 3,45 € si l'on gagne plus de 4 500 €.

- Bourg-la-Reine, le plus juste (vous serez content Monsieur l'Adjoint car c'est un maire Nouveau Centre) : ils prennent le quotient familial, ils le multiplient par le coefficient 0,00426 € et cela donne le prix à payer.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Vous paierez 1,41 € si vous gagnez 1 000 €, 1,41 € pour 1 500 €, 2,13 € pour 1 800 €, 2,55 €, etc. Plus vous avez des revenus, plus vous payez.

Voilà ce qu'est le quotient familial. C'est d'ailleurs ainsi que cela se passe pour les crèches municipales, c'est un tarif imposé par la Caisse nationale d'allocations familiales, c'est le quotient familial multiplié par 30 %, c'est-à-dire, pour une famille avec deux enfants, 10 % du revenu mensuel. C'est donc bien en fonction des revenus.

Vous communiquez sur ce que vous faites mais ce n'est pas du tout de la justice sociale. D'ailleurs, vous avez pu étudier le dossier puisque vous avez chiffré à 900 enfants de plus qui seraient admis au demi-tarif sur 21 000 repas servis par jour. Vous pouviez très bien permettre cette opération puisque chaque famille devra fournir son quotient familial. Je ne vois pas pourquoi toutes les familles ne pourraient pas fournir leur quotient familial.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Doréjo ?

Mme DOREJO.- Il s'agit de la 17.3, une modification de la délibération du 20 mai 2005 portant sur les secteurs solaires. Réorganiser les secteurs solaires, bien évidemment, encore faut-il avoir des adultes référents.

Vous n'êtes pas sans ignorer ce qui s'est passé les 15 derniers jours, et, plus proche encore, la dernière semaine. Vous avez été alerté et, à ce titre, vous avez fait un courrier, Monsieur le Maire. Sur l'académie, nous manquons d'une quarantaine de postes qui sont en souffrance dans le primaire. Réorganiser des secteurs scolaires, oui, essayer de désengorger, effectivement, mais il n'est pas possible de continuer dans le cadre actuel avec des classes au-delà de 30 voire 32 dans certains secteurs.

A Fuon Cauda, les parents d'élèves qui se sont massivement mobilisés ont obtenu gain de cause. Que ce soit les parents d'élèves avec l'ensemble de la communauté éducative, les directeurs d'école, les enseignants, les personnels, les techniciens, ils se sont mobilisés pour dénoncer la disparition de nombre de postes d'adultes. Par adultes, j'englobe aussi le personnel qui dépend de la mairie.

Je vous remercie. Nous serons attentifs en début d'année et nous continuerons auprès des parents à dénoncer les suppressions de postes.

M. LE MAIRE.- Madame Grégoire-Concas ?

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Une interrogation à propos de la restauration scolaire. Tout le monde se réjouit depuis longtemps de la reprise en régie de ce service mais j'ai cru comprendre que cela avait un effet pervers pour les centres de loisirs puisque nous ne faisons que la restauration scolaire et les centres de loisirs n'en font pas partie.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Il semblerait que, pour cet été, il y aurait une période de carence, les centres de loisirs n'auraient pas la possibilité d'avoir une convention pour les vacances d'été avec ce nouveau service pour servir des repas aux enfants qui les fréquenteraient.

Comment feront-ils, notamment pour la période estivale ? On ne peut pas demander aux familles de préparer un sandwich car il fait trop chaud et les conditions de conservation ne sont pas bonnes. Il faut que les enfants aient un repas correct.

Comme ce sont des structures annexes, je crains que si on leur demande de se fournir auprès d'un prestataire de service, cela augmente énormément le coût et rende les vacances d'été compliquées pour les personnes qui ont besoin de faire garder leurs enfants dans ces centres de loisirs et centres aérés. Si je pouvais avoir une réponse, ce serait bien.

M. LE MAIRE.- Non seulement vous pouvez mais vous la méritez avec la correction qui va avec.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Je me trompe peut-être mais je me fais l'écho des inquiétudes qui m'ont été relayées. Justement, le Conseil municipal peut servir à clarifier des positions. Si vous avez résolu les difficultés, je m'en félicite, j'en suis très contente, c'est l'intérêt des enfants et je n'essaie pas de polémiquer sur le sujet.

Sur la délibération 17.3, les changements de secteur scolaire, le petit intermède de ce matin, qui nous a valu une pause café à 10h00, montre bien que le consensus n'est pas aussi grand qu'on veut bien le croire. Je sais que vous avez reçu des mamans, j'espère que nous pourrons régler les difficultés que pose le fait d'avoir des enfants d'une même fratrie scolarisés dans deux écoles différentes.

Je ne veux pas polémiquer mais je veux qu'on trouve des solutions ou que cela permette à votre municipalité de clarifier des choses et à moi, quand on m'interroge, d'apporter des réponses.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur l'Adjoint ?

M. AZINHEIRINHA.- Mes chers collègues, je vous remercie de me poser toutes ces questions car, effectivement, cela me permettra de clarifier les situations et surtout de donner la vérité aux familles qui sont intéressées au premier chef. Cela évitera que l'on dise n'importe quoi.

D'abord, Madame Gaziello, je sais que vous vous battez depuis de nombreuses années pour que l'on applique le quotient familial à Nice. Vous avez cité deux exemples.

Bourg-la-Reine, cela me paraît loin, je préfère prendre Bordeaux et Toulouse, ce sont deux villes de taille comparable.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Je vous rappelle qu'à Nice le tarif réduit est à 2,09 € et le tarif plein à 2,95 €. C'est la délibération que je vous propose d'adopter.

A Bordeaux, le tarif médian est à 2,97 € et le tarif plein à 4,41 €. Je suis désolé, je préfère un tarif réduit à 2,09 € et un tarif plein à 2,95 €, c'est en dessous du tarif médian de la ville de Bordeaux.

Prenons l'exemple de Toulouse. Le tarif médian (Dieu sait si aujourd'hui les familles qui sont sur ces tarifs médians méritent une attention puisque c'est souvent ces familles qui souffrent le plus), dans la ville à laquelle vous faites référence, qui n'est certainement pas géré par un élu Nouveau Centre au passage, est à 3,15 € et le tarif plein à 3,45 €, alors que le tarif maximum à Nice est à 2,95 €, donc bien en dessous.

Vous me direz que je ne parle pas des tarifs réduits. Je vous rappelle, et vous le savez, que nous mettons en place à Nice (cela n'est pas le cas dans ces villes et dans beaucoup de communes) la gratuité totale pour les familles qui sont en difficulté. Avec le maire de Nice, nous le rappelons et je veux le rappeler ici, nous n'acceptons pas qu'un seul enfant sur cette ville puisse ne pas accéder à la cantine à cause des tarifs de la restauration scolaire. Depuis trois ans, je n'ai jamais rencontré une seule famille (les 160 directeurs d'école le savent bien) qui se sont vu refuser un enfant à la cantine à cause de la tarification pratiquée par la ville de Nice.

Je suis désolé mais vos arguments ne tiennent pas la route et ne correspondent pas à la réalité.

Madame Doréjo, vous avez fait allusion aux référents et aux suppressions de postes dans l'académie. Vous avez d'ailleurs apporté la réponse puisque le Maire a saisi le Ministre de l'éducation nationale pour avoir une dotation de moyens supplémentaires. Je ne veux pas qu'on dise que ces suppressions de postes ont comme conséquence des suppressions de postes de personnel municipal, ce que vous avez dit Madame Doréjo.

Mme DOREJO.- Pas du tout !

M. AZINHEIRINHA.- C'est totalement faux, il n'y a aucune suppression de postes ici. Je vous ai entendu parler de suppressions de postes y compris municipaux, il n'y en a pas dans les écoles.

Je constate que, depuis 15 jours, on parle beaucoup des suppressions de postes, vous en avez annoncé 40, le chiffre est faux puisque celui qui concerne la ville de Nice est de 10. Je vous signale qu'à aucun moment n'ont été évoquées les ouvertures de postes qui, dans notre ville, sont également de 10. Là où l'on parle beaucoup des fermetures de classes parce qu'il y a des baisses d'effectif, on ne se félicite pas et on ne se réjouit pas d'avoir donné des moyens pour ouvrir des classes. C'est le cas à Nice puisque 10 classes seront ouvertes à la rentrée scolaire et 10 seront fermées.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Grégoire-Concas, vous avez raison, le Conseil municipal sert à informer. Je ne sais absolument pas comment on a pu vous dire que l'on ne fournirait pas les repas dans les centres de loisirs. C'est totalement faux, la restauration scolaire s'applique à l'école et aux centres de loisirs et, à partir du 1^{er} juillet, date de la reprise en régie, les 5 000 enfants qui fréquentent nos centres de loisirs auront un repas fourni par la cuisine centrale et par le système de régie.

Il n'y a aucun souci par rapport aux centres de loisirs, il n'y en a d'ailleurs jamais eu. Nous n'avons pas corrigé une erreur, nous avons toujours fourni les repas à l'école, aux centres de loisirs et à la petite enfance, nous reprenons le même fonctionnement.

Quant à l'intermède de Bon Voyage, j'ai reçu avec ma collègue Fatima Khaldi qui siège dans ces conseils d'école et qui connaît bien ce quartier l'association Arc-en-ciel des parents d'élèves de Bon Voyage et j'ai envie de vous dire juste un mot : à l'issue de notre entretien qui a duré une demi-heure, les parents d'élèves sont rentrés à l'école et ont levé le blocage de Bon Voyage. Les enfants ont repris leur classe parce que, quand ils nous ont entendus leur dire la vérité et pas ce que l'on véhicule dans ces quartiers, ils étaient totalement rassurés et les enfants ont eu classe cet après-midi.

M. LE MAIRE.- Merci. Avec ces brillantes explications, je mets aux voix.

La délibération n° 17.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains

M. LE MAIRE.- Finalement vous avez de la chance d'être deux car, si vous étiez trois, vous ne pourriez pas porter deux autres voix.

La délibération n° 17.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 17.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 17.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 17.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 17.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**EN L'ABSENCE DE MADAME FRANCOISE
MONIER,
DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR ALAIN PHILIP
ADJOINT AU MAIRE**

18.1 IMPLANTATION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE SUR UN TERRAIN COMMUNAL SIS A NICE, 126, AVENUE SAINTE MARGUERITE, PAR CRECHES DE FRANCE : PROMESSE DE BAIL A CONSTRUCTION ET BAIL A CONSTRUCTION AU PROFIT DE LA SOCIETE MARINVEST, SERVITUDES DE PASSAGE ET AUTORISATION DE DEPOT A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE.

M. PHILIP.- Il s'agit de la création d'un établissement de 60 places avec les trois niveaux d'accueil : les bébés, les moyens et les grands, avec une livraison prévue en 2013.

18.2 APPEL A PROJETS : MISE A DISPOSITION SOUS FORME DE BAIL A CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MUNICIPAL SIS 24, AVENUE YVONNE VITTONNE A UNE ENTREPRISE DE CRECHES AUX FINS D'Y REALISER UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

M. PHILIP.- Cette structure d'accueil aurait 60 places minimum.

Voilà Monsieur le Maire pour les délibérations de madame Monier.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Gaziello ?

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, mon intervention concernera la 18.1 et la 18.2 car la problématique est à peu près la même, sauf que, sur la 18.1, vous arrivez enfin à concrétiser ce projet qui a été lancé en décembre 2009, un an et demi après.

Quand vous aviez prévu de faire passer ces crèches dans le privé, vous aviez dit qu'avec le privé on pouvait investir plus vite car il n'y avait pas les procédures d'appels d'offres, etc. Or, je constate qu'il a fallu 18 mois avant même de pouvoir contracter avec cet opérateur.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Nous arrivons dans le mur, Monsieur le Maire. Même si la France a une régulation très forte sur les crèches qui a été définie par la CAF et les services de PMI des Conseil généraux, malgré ce cadre tutélaire, on constate l'apparition d'entreprises à but lucratif comme Marinvest et Crèches de France détenue à 100 % par le Groupe Générale de Santé, premier acteur de l'hospitalisation privée. C'est un groupe à but strictement lucratif.

Marinvest est détenu par un fonds commun de placement à risque, lui-même détenu par un assureur, lui-même détenu par le groupe AGF, lui-même détenu à 100 % par le groupe Alliance.

Quand je vois que nous donnons nos investissements et nos enfants à garder dans des entreprises qui vont appliquer totalement le dogme de la réduction du personnel pour accueillir le plus possible d'enfants avec le moins possible de personnel, cela me fait peur.

Je voudrais vous dire que, pendant ce temps, l'Œuvre des Crèches, association à but non lucratif bien connue à Nice depuis des décennies, qui est une garantie de qualité, cherche à concrétiser son projet de monter une crèche avenue Bardi puisqu'elle a été expropriée avenue Saint-Lambert où nous perdrons 60 places. Elle demande un partenariat à la ville de Nice sur un terrain mais, n'étant pas un investisseur privé comme ceux que je viens de nommer, elle a besoin de l'aide de la ville.

On voit ce qui se passe, on donne un terrain pendant 35 ans pour 1 000 € par mois à l'opérateur de crèche qui encaissera tous les profits, avec les aides de l'Etat en plus, et on se retrouve avec des crèches privées.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Qu'est-ce que vous voulez que cela fasse à des parents pourvu qu'au même tarif, à partir du moment où il y a une convention avec la ville dans laquelle nous avons un quota de places municipales dans leur quartier ou à côté de leur lieu de travail, ils puissent avoir un enfant accueilli dans une crèche ?

Préférez-vous qu'il n'y ait pas de place ou une place ? C'est la seule question qui se pose.

Si nous sommes à 439 places que nous avons réussi à livrer depuis que nous sommes en place, c'est parce que nous avons eu cette souplesse qui nous a permis de créer des places totalement municipales, des places entre municipalité et entreprises et des places à l'intérieur de crèches d'entreprise qui nous permettent aujourd'hui d'apporter une réponse au même tarif dans tous les domaines, dans les mêmes conditions, avec un encadrement garanti de personnels qualifiés qui ont subi la même formation et qui ont la même qualification.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Vous êtes enfermée dans un dogmatisme d'idéologie qui fait qu'aujourd'hui vous préférez que nous apportions moins de places et moins de réponse aux familles de la ville. Continuez ainsi ! Quand nous recevons des parents qui sont sur liste d'attente, alors que nous savons qu'il faut apporter 500 places de plus pour répondre d'ici les trois ans qui viennent dans notre ville, faut-il leur dire que si nous n'avancions pas plus vite, c'est parce que quelque part nous avons une opposition qui veut absolument que, plutôt que d'avoir des places interentreprises ou en entreprise, en partenariat avec la municipalité, il n'y ait pas de places du tout ? La réalité est là.

Mme GAZIELLO.- Non, vous jouez sur la fibre sentimentale.

M. LE MAIRE.- Avez-vous visité les crèches interentreprises ? Vous verrez si les enfants ne sont pas heureux, s'ils ne s'épanouissent pas de la même manière.

Les salariés, les jeunes gens qui passent des diplômes, qui les assistent, qui les accompagnent, qui leur font la cuisine à midi, les entretiennent toute la journée, les font jouer, leur font faire des parcours de découverte et les accompagnent sont des salariés qui auraient moins de valeur que ceux de la ville de Nice et qui mériteraient moins de considération de votre part que ceux de la ville de Nice ?

Nice est une grande famille, il y a à la fois d'excellents collaborateurs de la ville dans l'ensemble des crèches municipales et de formidables femmes et hommes qui se dévouent pour la petite enfance dans des établissements à structure privée et qui méritent autant de considération car ils représentent de l'emploi pour la ville de Nice.

(Applaudissements)

Maintenant, cela suffit !

Mme GAZIELLO.- Pendant ce temps, vous n'embauchez pas de puéricultrices à la ville de Nice.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix les rapports présentés par Alain Philip au nom de Françoise Monier que je veux excuser parce qu'elle me représente à l'extérieur. Elle fait un formidable travail pour la petite enfance. C'est d'ailleurs la première fois qu'une municipalité a une adjointe au maire qui consacre toute sa tâche essentiellement à la petite enfance dans notre cité, en collaboration avec l'adjoint à l'éducation, à la santé, de manière transversale.

Nous veillons à ce qu'il y ait une parfaite complémentarité entre les uns et les autres, et je veux rendre hommage au travail fourni par Françoise Monier et dire que c'est son travail, qu'elle est extrêmement méritante et que jamais nous n'avons produit autant de places, nous-mêmes ou en partenariat avec le monde de l'entreprise. En son absence, je voulais lui rendre cet hommage.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

La délibération n° 18.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - ***les élus du groupe Communistes et Républicains***

M. LE MAIRE.- Le groupe communiste est bien marginalisé !

La délibération n° 18.2, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - ***les élus du groupe Communistes et Républicains***

M. LE MAIRE.- Il me faut vous proposer de reconduire des élus ayant déjà participé à un jury similaire dans le cadre du rapport 18.2.

Sont désignés en qualité de titulaires :

Mme Françoise Monier, M. Alain Philip, Mme Janine Gilletta,
M. Philip Pradal, Mme Frédérique Grégoire-Concas.

En qualité de suppléants :

M. Philippe Soussi, M. Joseph Calza, Mme Annie Kassighian, Mme
Emmanuelle Bihar, Mme Christine Doréjo.

M. LE MAIRE.- Sur ces propositions, y a-t-il des oppositions ?

Les nominations, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Monsieur Léonelli, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR PIERRE-PAUL LEONELLI,
ADJOINT AU MAIRE**

**19.1 NETTOYAGE DU PLAN D'EAU DE LA BAIE DES ANGES.
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2011.**

M. LEONELLI.- C'est une convention qui a pour objet de fixer le montant ainsi que les conditions d'octroi à la demande de la ville de Nice d'une subvention départementale visant à concourir à la réalisation d'une opération de nettoyage de plan d'eau de Baie des Anges. C'est habituel, nous vous faisons la même proposition tous les ans.

A titre d'information, pour la saison 2010, il a été collecté pratiquement six tonnes par ces bateaux dépollueurs sur les plages, et je lance un appel à plus de civisme, notamment sur notre plan d'eau.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général et à autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer pour le compte de la ville ladite convention.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

La délibération n° 19.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Madame Janine Gilletta, Madame l'Adjointe au maire et conseillère générale suppléante de Saint-Martin-Vésubie, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME JANINE GILLETTA,
ADJOINTE AU MAIRE**

**20.1 AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE LOCATION CONCLU ENTRE
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) ET LA
VILLE DE NICE, POUR LE JARDIN D'ENFANTS BARON DE
BELLET SIS 10, AVENUE BANCO.**

Mme GILLETTA.- Il s'agit de compléter l'article de désignation pour sept parkings au profit de la ville de Nice.

**20.2 AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC DU 23 DECEMBRE 1982, ENTRE LA VILLE
DE NICE ET LA SOCIETE COMMERCIALE CITROEN POUR DES
LOCAUX SITUES PLACE DU XVEME CORPS.**

Mme GILLETTA.- Il s'agit simplement de modifier les modalités de la redevance en fonction des besoins du système de gestion informatique appelé Opal.

**20.3 SARL CADEAUX DE L'INDE. CHANGEMENT D'ACTIVITE
COMMERCIALE (RETIREE)**

**20.4 CESSION DU BAIL COMMERCIAL DE LA SARL FOLBAT SISE, 5
RUE SAINTE REPARATE AU PROFIT DE MONSIEUR XAVIER
CHEMER.**

Mme GILLETTA.- Il n'y a aucun changement de destination.

**20.5 CESSION DU BAIL COMMERCIAL DE LA SARL ESTEBAN CAFE
SISE, 2, RUE ROSSETTI AU PROFIT DE MONSIEUR STEEVE
LORANO ET DE LA SARL DU CHATEAU.**

Mme GILLETTA.- Là encore, aucun changement d'activité.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie et je mets aux voix.

La délibération n° 20.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

***Ne prennent pas part au vote : - M. Estrosi – Mme Martinaux
Mme Saliceti – M. Bouloudhine - Mme Estrosi-Sassone –
Mme Ferralis – Mme Filippini – M. Galy.***

***La délibération n° 20.2, mise aux voix, est adoptée à
l'unanimité.***

***La délibération n° 20.4, mise aux voix, est adoptée à
l'unanimité.***

***La délibération n° 20.5, mise aux voix, est adoptée à
l'unanimité.***

M. LE MAIRE.- Madame Alziari-Nègre, vous avez la parole.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME ALZIARI-NEGRE,
ADJOINTE AU MAIRE**

24.1 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE PROTECTION ANIMALE.

Mme ALZIARI- NEGRE. – Je voudrais proposer à mes collègues d'approuver la participation financière de la ville de Nice pour un montant global de 8 000 € sur l'exercice budgétaire 2011 au profit de deux associations, la SDA et l'ARPA, afin d'apporter un soutien à leur action dans le domaine de la protection animale, ce qui complète ainsi la politique de la ville de Nice que vous menez Monsieur le Maire.

Je voudrais préciser que, ce matin, il a été posé une question au sujet des animaux des personnes sans domicile stable. A la halte de nuit, j'ai obtenu depuis deux ans que les animaux siègent la nuit en même temps que leur propriétaire. Nous avons également un vétérinaire qui œuvre gratuitement une fois par mois pour vacciner et soigner les animaux ; les médicaments et les vaccins sont donnés par Virbac. Ce même vétérinaire se propose de continuer à le faire dans les haltes de nuit qui restent ouvertes.

Je voulais le remercier publiquement car il le fait depuis quatre mois de manière gratuite. Pour les sans-domiciles stables, c'est bien, et c'est aussi une politique de santé publique.

M. LE MAIRE.- Je vous félicite, Madame l'Adjointe, pour nous avoir apporté ces explications, ces précisions. Je sais votre dévouement pour la cause animale qui sera saluée par un vote unanime...

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

La délibération n° 24.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Je passe la parole à François Rabut.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR FRANÇOIS RABUT,
CONSEILLER MUNICIPAL**

**27.1 SOUTIEN A LA POLITIQUE DANS LA RESERVE MILITAIRE :
APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE MINISTERE
DE LA DEFENSE ET LA VILLE DE NICE**

M. RABUT.- Cette convention permet de constater que la ville de Nice adhère à la politique de la réserve militaire en facilitant l'emploi de ces agents par l'autorité militaire, en leur donnant des facilités pour réduire les délais de préavis pour effectuer leur période.

Je peux répondre aux questions si vous le désirez. C'est un renouvellement de convention, la première ayant été signée en 2006.

M. LE MAIRE.- On vous fait tellement confiance qu'il n'y a pas de questions !

La délibération n° 27.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR JEAN-MICHEL GALY,
CONSEILLER MUNICIPAL**

29.1 ORGANISATION DE LA STARSENIORS 2011

M. GALY.- Il s'agit dans ce dossier d'organiser la troisième édition de la Starseniors. Les deux premières avaient été mises sur pied par la délégation seniors en même temps que l'association Entraide et Partage et son président Philippe Rossini que je veux féliciter et saluer aujourd'hui parce qu'ils ont fait un bon travail.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

La troisième édition est organisée, mise sur pied, choyée par la ville de Nice toute entière.

A ce titre, mes chers collègues, je vous demande une approbation sans faille pour approuver la troisième édition, le règlement du concours, les tarifs d'entrée, et solliciter auprès du Conseil général une subvention au meilleur taux.

M. LE MAIRE.- Je vous félicite pour l'action que vous menez en faveur de nos seniors. Nous serons tous présents pour la finale de la Starseniors qui est toujours un très grand moment, en tout cas un moment à ne pas rater pour le maire. On nous l'envie dans toute la France.

M. GALY.- Merci.

La délibération n° 29.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR GERARD BAUDOUX,
CONSEILLER MUNICIPAL**

35.1 PROJET DE DONATION FERRERO

35.2 MAMAC - CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE GENERALE, ACQUISITIONS A TITRE GRACIEUX ET ACHAT D'UNE ŒUVRE D'ASSAN SMATI.

La délibération n° 35.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 35.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME NADIA LEVI,
ADJOINTE AU MAIRE**

**38.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
RELATIVE A LA GESTION DES SERVICES COMMUNS DE LA
VILLE DE NICE ET DE NICE COTE D'AZUR**

Mme LEVI.- Il s'agit d'approuver une convention qui a pour objet de créer des services communs à la ville de Nice et à Nice Côte d'Azur et ainsi de poursuivre le processus de mutualisation des directions ressources de Nice et de Nice Côte d'Azur.

**38.2 AVANCEMENTS DE GRADE : PRINCIPES GENERAUX ET
FIXATION DES TAUX DE PROMOTION**

Mme LEVI.- Il s'agit d'harmoniser les taux de promotion qui sont différents entre la ville de Nice et la Communauté urbaine, de redéfinir les ratios promus/promouvables et de les fixer par effectif et non plus par grade. Ce mode de calcul des ratios permet d'avoir plus de postes donc est plus favorable pour les agents de la ville de Nice.

38.3 MODIFICATION DE LA GRILLE DES VACATIONS

Mme LEVI.- Il s'agit d'ajouter une catégorie de vacances au tableau des vacances en vue de permettre le recours à des vacataires lors du prochain festival de jazz repris en régie par la ville.

**38.4 APPLICATION DES DISPOSITIONS DU DECRET N° 2010-531
DU 20 MAI 2010 RELATIF AU COMPTE EPARGNE-TEMPS**

Mme LEVI.- Il s'agit de mettre en place les nouvelles mesures favorables instituées pour le compte épargne-temps au 30 avril 2010. Les agents pourront opter pour la monétisation du stock ou le versement au régime additionnel de retraite de la fonction publique dans de nouvelles conditions, avec des mesures qui ont été très assouplies, la suppression de la plupart des règles qui les encadraient. Cela introduit différentes modalités d'utilisation de ces jours épargnés au bénéfice des agents.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**38.5 MODIFICATION DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR ADJOINT DE
LA SECURITE ET DE LA PROTECTION (RETIREE)**

38.6 RECRUTEMENTS POUR LE SERVICE ARCHEOLOGIE.

Mme LEVI.- Il s'agit du recrutement pour le service archéologie d'un historien archiviste, d'un historien archéologue et d'un archéologue.

**38.7 RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION
"ENVIRONNEMENT".**

Mme LEVI.- Ce chargé de mission sera chargé d'organiser et de mettre en œuvre la diffusion d'informations relatives aux actions et projets environnementaux et donc de contribuer à la prévention des risques.

38.8 MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ADULTES-RELAIS.

Mme LEVI.- Il nous est proposé de mettre en place un dispositif Adultes-Relais avec le recrutement d'un médiateur dans le quartier nord de la ville. Ces activités viseront à améliorer dans les zones urbaines sensibles et d'autres territoires des contrats de ville les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

**38.9 DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE DETTE AU PROFIT
D'AGENTS MUNICIPAUX. IL EST PROPOSE AU CONSEIL
MUNICIPAL D'AUTORISER LA DEMANDE DE REMISE
GRACIEUSE DE DETTE AU PROFIT D'AGENTS MUNICIPAUX.**

Mme LEVI.- Il s'agit de quatre demandes de remise gracieuse de dettes au profit de quatre agents municipaux.

**38.10 DELIBERATION N° 38.7 DU 17 DECEMBRE 2010 –
MODIFICATION**

Mme LEVI.- Cette délibération concerne les frais de déplacement des élus avec des précisions sur les modalités de remboursement des frais à partir d'une liste nominative des élus pour des missions préidentifiées, avec le désir de s'engager à informer et rendre compte par un bilan annuel les conseillers municipaux sur l'ensemble des missions et des frais engagés avec le volume de crédit que cela représente.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**38.11 PARTICIPATION DE LA VILLE AFIN DE SOUTENIR
L'ASSOCIATION RACINES DANSES.**

Mme LEVI.- Il s'agit d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Racines Danses qui a pour but de mettre en valeur les danses latines. C'est une manifestation qui sera gratuite et ouverte à tous.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie ma chère collègue. Qui souhaite intervenir sur ces dossiers ? Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Sur la 38.2, le ratio promus/promouvables, vous l'appliquez sur les effectifs et non pas sur le grade, ce qui est un progrès mais, si j'ai bien compris, il n'y a pas de garantie que l'intégralité des postes soient pourvus.

Il n'est pas indiqué non plus si l'alignement avec Nice Côte d'Azur se fait par le haut ou par le bas. En l'absence de réponse, nous nous abstiendrions.

Sur la 38.4, le compte épargne-temps, rien de choquant techniquement dans le dispositif au vu des pratiques habituelles, les agents qui n'ont pas pris l'intégralité de leurs congés dans l'année peuvent ouvrir un compte épargne-temps pour positionner leurs jours non pris dans la limite de 60 jours.

En revanche, sur le principe, nous constatons que, dans les services, les agents compensent (je le vois dans mon service) l'insuffisance des effectifs en ne prenant pas l'intégralité de leurs congés. Ils financent donc ainsi eux-mêmes ces jours achetés assimilables à des heures supplémentaires en appliquant la loi TEPA, ils financent leur régime complémentaire de retraite. Après la réforme de l'automne, cela ouvre une perspective.

C'est souvent un palliatif au traitement qui pousse les agents à ne pas prendre l'intégralité des congés pour arrondir les fins de mois. Aussi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Sur la 38.10, vous faites une liste nominative des élus avec leurs attributions. C'est assez vaste, surtout en ajoutant les villes jumelées, les élus peuvent partir en mission dans les villes jumelées. Par rapport à la précédente délibération que vous modifiez, les élus de votre majorité, tous ceux qui ont des délégations, pourront maintenant se faire rembourser les frais de déplacement sans plafond ni forfait ni devis préalable.

Dans la 38.7, il fallait proposer un devis avant de partir. Là, tout disparaît.

M. LE MAIRE.- D'abord, ne dites pas que ce sont les élus de la majorité, ce sont tous les élus, je le précise.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Il arrive qu'il y ait des déplacements où nous proposons à une délégation représentant l'ensemble des élus siégeant sur ces bancs de se déplacer.

Mme GAZIELLO.- Il n'est pas normal de rembourser aux frais réels, sans forfait, alors que, quand nous partons en formation, il y a un forfait. Là, on supprime le forfait, il n'y a plus de plafond.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi un instant, je vous laisserai reprendre la parole. Avant qu'il n'y ait d'autres interventions sur ce sujet, j'essaie d'apporter simplement une précision sur ce rapport et je serai très clair.

Les élus, dans le cadre de leur délégation et pour porter des dossiers structurants de notre collectivité, sont amenés à se déplacer en France et à l'étranger. Si je dois citer quelques exemples significatifs qui nous ont permis d'obtenir des résultats conséquents, je pense au « Sans Contact Mobile », aux autres collectivités pour observer la gestion en régie des cantines scolaires par exemple, l'Association des maires de France où nous participons aux débats et où nous nous informons des intérêts que nous avons à défendre collectivement pour les communes ; bien évidemment, nos villes jumelles et notamment celles avec lesquelles nous avons des échanges et des accords importants au plan scientifique, universitaire, et pas simplement pour le folklore (Nuremberg et d'autres) ; la participation aux travaux nationaux portant sur la politique de logement, la rénovation urbaine, les critères de la loi SRU.

Nous sommes invités à des réunions de travail dans des organismes nationaux, des syndicats et des fédérations pour pouvoir détenir toutes les clés pour être performants, ce n'est pas négligeable. Que la voix de la cinquième ville de France puisse se faire entendre et soit représentée est important.

Je pense à tous les événements culturels, le festival du livre où nous allons défendre, par rapport à d'autres grands festivals en France, l'image de la Ville. Je pense à des réunions comme celle où nous avons défendu l'opération d'intérêt national, les crédits pour le stade de Nice, le tramway, où nous avons obtenu le classement parmi les éco-cités de France. La liste est très longue.

Je veux que nous soyons totalement transparents sur ce dossier. Aujourd'hui, la réglementation prévoit des remboursements forfaitaires à hauteur de 60 € par nuitée et de 15,25 € par repas. A ce niveau de remboursement, nos élus, qui ne sont pas forcément les adjoints qui ont les indemnités les plus significatives, en sont de leur poche pour défendre les dossiers de Nice.

Je propose donc que nous puissions délibérer pour autoriser de façon très encadrée et en toute transparence le fait que certains déplacements soient remboursés au-delà de ce forfait. Toutes les précautions sont prises pour encadrer strictement ces remboursements.

1. La délibération proposée est pour une seule année. Ce n'est pas quelque chose qui s'inscrit dans la durée. Dans un an, nous renouvellerons ou pas, nous évoluerons ou pas.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

2. Tout déplacement concerné par ces modalités de remboursement devra faire l'objet au préalable d'un devis et d'un accord sous le contrôle de notre directeur général des services et notre administration.

3. Je fixe le plafond de remboursement, quel que soit le déplacement, à 120 € par nuitée et 30 € par repas. C'est le plafond maximum.

Mme GAZIELLO.- Ce n'est pas écrit dans la délibération.

Mme LEVI.- C'est une note interne qui a été donnée aux élus.

M. LE MAIRE.- Je demande qu'il soit amendé au rapport le fait que je propose que soit fixé le plafond à 120 € par nuitée et 30 € par repas, et qu'on le rajoute dans le compte rendu de séance.

Au-delà, les frais ne seront pas remboursés par la collectivité.

4. Je rendrai compte aux conseillers municipaux en fin d'année 2011 ou début 2012 du bilan de ce poste de dépense.

Voilà les garanties de bon usage des deniers publics que je veux apporter en permettant à nos conseillers municipaux de nous représenter comme doit l'être la cinquième ville de France.

Après vous avoir dit cela à chacun et chacune d'entre vous, soit vous qui intervenez sur ce dossier, Madame Gaziello, soit d'autres qui s'apprêtaient peut-être à intervenir, je vous dis clairement les choses : ou ce dossier fait l'objet d'une unanimité ou il y a une seule opposition et je le retire. Ou nous considérons tous que c'est un rapport d'intérêt général, auquel cas nous le décidons ensemble, ou il y a une opposition et je n'ai pas envie de conflits sur un tel sujet vis-à-vis des Niçois qui nous observent.

Chacun assume sa responsabilité mais sachez que, en fonction de ce que sera votre attitude sur cette délibération, ou je la maintiens sous cette forme ou je la retire. Maintenant je vous redonne la parole.

Mme GAZIELLO.- Merci, Monsieur le Maire, d'avoir donné toutes les explications. Il faut que vous rajoutiez ce que vous venez de dire dans la délibération.

M. LE MAIRE.- C'est bien ce que je dis, je l'annexe à la délibération, je le précise, je l'amende et la délibération tient compte de ce plafond.

Mme GAZIELLO.- D'accord, merci.

M. LE MAIRE.- Je peux vous faire distribuer un document qui sera annexé.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. CHAUVET.- Monsieur le Maire, c'est la deuxième fois que je suis dans l'embarras aujourd'hui. De toute évidence, cette délibération qui fait suite à celle du 17 décembre, fait également suite au recours que j'ai déposé au tribunal pour demander l'annulation de ladite délibération du 17 décembre.

Je me proposais d'intervenir pour demander à votre adjointe de clarifier un propos qui ne me paraissait pas clair dans la délibération mais vous venez de le faire. Vous nous demandez par cette délibération de rembourser les frais des élus pour leurs déplacements. Qu'entendez-vous par « pour leurs déplacements » ? Entendez-vous seulement les frais de transport, auquel cas il n'y a pas de problème pour le remboursement intégral, ou entendez-vous les frais de séjour c'est-à-dire de bouche et d'hôtel, auquel cas je ne peux pas accepter cette délibération ?

Vous venez de clarifier le propos en disant que c'était les frais dans leur intégralité, transport et séjour c'est-à-dire bouche et hôtel. Je suis un peu embarrassé. Monsieur le Maire, vous avez une logique que je comprends : pour avoir pratiqué dans la majorité pendant 10 ou 13 ans, j'ai été pendant toutes ces années de ma poche quand je partais en déplacement. C'est bien ou c'est mal mais c'est la loi.

Disant ce que vous avez exprimé, qui est cependant très logique, en tout cas qui a une logique, vous nous invitez à nous affranchir de la loi parce que le décret de 2006 pose un forfait. Dès lors que cette assemblée communale, à l'unanimité, déciderait ce que vous nous suggérez, nous irions ensemble à l'encontre de la loi.

Je ne vous cache pas qu'étant profondément légaliste, j'ai un trouble, je ne veux pas être l'empêcheur de tourner en rond mais je crains de l'être.

Je propose de reporter au mois prochain pour y réfléchir. Ce que vous avez dit est bien mais est-il bien aussi de donner le mauvais exemple ? Nous sommes 69 dans cette salle et nous nous affranchirions de la règle. Même si c'est pour de bonnes raisons, cela heurte quelque part.

M. LE MAIRE.- Madame Grégoire-Concas et ensuite je vous répondrai.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Les arguments que vient d'indiquer mon collègue font que je vais vous demander un sursis à statuer, c'est-à-dire la possibilité d'étudier plus avant ce dossier au regard des questions légales qu'il peut poser, pour nous le présenter pour le prochain conseil.

J'ai bien entendu ce que vous avez dit, votre volonté de limiter. J'ai envie de regarder cela plus en détail parce que ce sont des sujets de polémique et, vous le savez, vous en faites régulièrement les frais, il est important que, collectivement, nous puissions trouver une règle de fonctionnement à cet égard.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Je pense que c'est un dossier relativement important par rapport à ce que nous pouvons donner comme image d'éthique au Conseil municipal pour que nous prenions un peu de temps. Après tout, nous n'avons pas de délibération jusqu'en décembre, nous pouvons rester encore deux ou trois mois sans délibération et trouver un mode de fonctionnement correct qui évite toute suspicion à l'égard de qui que ce soit.

M. LE MAIRE.- J'ai dit les choses clairement, je considère que vous vous y opposez au cas où je ne reporterais pas ce rapport, que Monsieur Chauvet a la même attitude. Bien évidemment, je vais le retirer de l'ordre du jour. Pendant cette durée, j'espère que des élus de notre municipalité accepteront de remplir à leurs frais leurs missions. Cela n'est pas évident pour chacun de pouvoir le faire mais je souhaitais que cela fasse l'objet d'un consensus.

Monsieur Chauvet, vous le savez pertinemment, en termes de législation, il existe la règle, l'adaptation de la règle et la plupart des grandes collectivités de notre pays ont adapté la règle. Je proposais ni plus ni moins d'adapter la règle.

En tout état de cause, Madame Lévi, le rapport 38.10 est retiré. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur l'Adjoint aux sports.

M. VEISSIERE.- Monsieur le Maire, je m'excuse mais je suis surpris que nous ne soyons pas devant le bon sens. Aujourd'hui, nous parlons de frais de déplacement dont nous ne maîtrisons pas les coûts. Quand on nous demande d'aller à l'Assemblée sous 48 heures pour représenter la ville de Nice sur un projet important ou quand on nous demande de monter sur Paris, il y a des tarifs en vigueur que ne maîtrise pas plus la ville de Nice, de Bordeaux ou de Nancy.

Pour exemple, la semaine dernière, nous sommes montés en urgence sur un dossier avec les gens de la ville et la société qui s'occupe des déplacements, nous sommes partis d'une chambre d'hôtel à 329 € pour en trouver une à 169 €, et bien heureux de trouver cette chambre d'hôtel. J'aurais bien voulu en trouver une à 60 € sur Paris mais nous savons qu'il y a beaucoup de difficultés pour vous comme pour nous à trouver des chambres d'hôtel quand on est en délégation.

Depuis trois ans, pour ma délégation, j'ai fait en tout et pour tout trois déplacements. Nous pouvons rendre hommage au maire, il avait demandé dès les premières heures de son élection que nous voyagions le moins possible, que pour les déplacements importants. Chaque fois que nous nous déplaçons, c'est vraiment réfléchi par le cabinet.

J'appelle le Maire à mettre l'accent sur le fait que nous nous sommes très peu déplacés en trois ans pour que les Niçoises et les Niçois voient que votre politique volontariste à être attentif soit mise en avant dès la prochaine réunion où nous aurons à le faire parce que je parle en étant tout à fait serein.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Je vous rappelle le bon sens parce que, si vous bloquez le compteur, je préférerais payer 30 €, 40 € ou même zéro au niveau des frais de déplacement, je suis solidaire, mais la représentativité passe parfois par des obligations que nous ne maîtrisons pas.

Ne serons-nous plus représentés demain parce que nous serons tenus ? Je suis un peu surpris parce que nous ne sommes pas des gens qui abusent, vous comme nous, des deniers publics au niveau du Conseil municipal. Je tenais à le dire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie mais il en est ainsi, j'ai fixé la règle, à partir du moment où nous ne sommes pas dans l'unanimité, je ne reviens pas dessus.

Je dis simplement que vous donnez raison à un pays qui est resté très centralisateur, à un pays qui continue à mépriser la province, qui considère que seuls ceux qui habitent en Ile-de-France ou qui sont à 150 kilomètres et qui peuvent faire un aller-retour depuis Strasbourg, Nancy, Reims, Chartres, Orléans, etc., peuvent être présents dans les grandes instances nationales et que nous, la France profonde, nous sommes à 1 000 kilomètres de Paris sans TGV et sans moyen de locomotion qui nous permette d'être beaucoup plus présents ou aussi présents que les autres.

C'est donner raison à ceux qui font la réglementation, ceux qui font la législation de manière obtuse et qui considèrent que, finalement, il y a d'un côté une France virtuelle dont ils savent parfaitement abuser et, de l'autre côté, une France réelle au cœur de laquelle nous nous trouvons et qui est toujours tenue à distance, mais c'est votre choix, je le respecte, je le prends en compte et le rapport 38.10 est ainsi retiré.

Je passe la parole à Nadia Lévi pour les réponses complémentaires à Madame Gaziello.

Mme LEVI.- Pour les ratios promus/promouvables, c'est une délibération qui permet de porter le nombre théorique maximum de postes ouverts à l'avancement de grade de 433 à 495 soit une progression de 14 % ; il s'agit d'un alignement vers le haut avec Nice Côte d'Azur. C'est un taux maximum qui n'engage pas la collectivité à ouvrir tous les postes.

Pour le compte épargne-temps, les congés demandés par les agents sont accordés, il n'y a pas de calcul avec les nécessités de service, on ne leur demande pas de travailler et de placer dans le compte épargne-temps. Seulement 15 % des agents sont concernés par ce compte épargne-temps, soit un pourcentage très faible.

Mme GAZIELLO.- Merci.

M. LE MAIRE.- Sur la base de ces explications, je mets aux voix.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

La délibération n° 38.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains

La délibération n° 38.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains

La délibération n° 38.5 est retirée.

La délibération n° 38.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.10 est retirée.

La délibération n° 38.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR JACQUES DEJEANDILE,
CONSEILLER MUNICIPAL**

**40.1 ORGANISATION DE LA SEMAINE « TOUS ENSEMBLE »
EDITION 2011 - SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LES
ASSOCIATIONS PARTENAIRES.**

M. DEJEANDILE.- Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification des programmes de ces activités. L'édition 2011 a été votée au Conseil municipal en date du 28 janvier dernier. Nous proposons d'ajouter des activités et des animations telles que le patinage et la création de figurines. Merci.

La délibération n° 40.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : - Madame Filippini.

M. LE MAIRE.- Je passe maintenant la parole à Monsieur Philippe Pradal. Monsieur le Conseiller, vous avez la parole.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR PHILIPPE PRADAL,
CONSEILLER MUNICIPAL**

42.1 (EX 7.14) ADMISSION EN NON VALEUR 2011

M. PRADAL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, un rappel rapide sur ce qu'est une admission en non-valeur. C'est une décision prise par notre Conseil à la demande du comptable public en vue de le décharger de la responsabilité du recouvrement de créances dès lors que tous les moyens utilisés pour le faire se sont révélés inefficaces.

La présente délibération vise à l'admission en non-valeur de certaines créances, principalement en raison de l'état de liquidation judiciaire des débiteurs, du décès du débiteur ou de situation de surendettement.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

L'admission en non-valeur ne décharge pas le débiteur de sa dette, il est toujours possible de reprendre les poursuites si le retour à meilleure fortune du débiteur est qualifié ou survient.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. J'ai deux interventions. Madame Gaziello, vous avez la parole.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller municipal, des dossiers apparaissent anodins. En revanche, un concerne une grosse somme, 1,5 M€ à lui seul, 1,5 M€ d'abandon de créance de la part de la ville sur le dossier Lucien Salles et l'affaire me paraît un peu compliquée.

Lucien Salles avait signé une délégation de service public avec la ville dans les années 1982 à 1988, les années Jacques Médecin, pour le festival du jazz. Le problème de ce dossier, cela n'est pas l'abandon de la créance mais plutôt l'origine de la créance. Une intermédiaire a été rétribuée par le délégataire, Monsieur Lucien Salles, qui l'a déduite des recettes, ce qui revient à diminuer illégalement l'excédent direct dans une DSP, et le délégataire à qui la ville réclame le différentiel pour un montant de 1,5 M€, suite à un contrôle de la Chambre régionale des comptes, a mis en lumière que la TVA et les droits d'auteurs avaient été déduits deux fois des recettes brutes.

La non-valeur est logique car il a eu décès, abandon d'héritage, etc. Ce qui l'est moins, c'est la question de savoir comment on est arrivé à une telle somme car l'intermédiaire a empoché à l'époque 10 M€ au détriment de la ville.

C'est délicat mais nous nous abstiendrons sur cette délibération compte tenu du fait qu'il semble qu'il y ait eu abus pour ne pas dire malversation sur l'origine de la dette.

M. LE MAIRE.- Je vous précise en matière de droit que cela n'est pas le débat puisque tout ceci a été jugé par la chambre régionale des comptes. Aujourd'hui, nous devons régulariser la situation du comptable. Le comptable public nous demande si nous régularisons sa situation ou pas. Monsieur le Conseiller Philippe Pradal, c'est bien de cela dont il s'agit ?

M. PRADAL.- Oui, c'est exactement cela. Ce n'est pas une question de fond.

Mme MATRINGE.- Sur cette délibération, puisque madame Gaziello en a déjà parlé, des sommes sont relativement importantes : 83 361 € et 10 207 € qui concernent des SARL Forum Plage et Miami Plage. Il semble que les personnes aient fait faillite et que nous soyons dans l'impossibilité de récupérer l'argent.

Le plus important, c'est cette somme de 1 760 793 € qui concerne Lucien Salles.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Il y a le problème du jazz mais c'est aussi celui qui avait géré Nice Opéra pendant longtemps. Nous avons là affaire à des affaires qui sont des scories de la gestion Jacques Médecin que Monsieur le Maire connaît bien puisqu'il faisait partie de la majorité de Jacques Médecin à l'époque, et d'autres ici d'ailleurs.

Il est bien qu'enfin on apure les comptes mais je suis la plus ancienne du conseil municipal puisque je suis rentrée en 1978, j'ai même connu la gestion de l'opéra par monsieur Aimé qui était le concessionnaire que j'avais beaucoup attaqué parce qu'il gagnait beaucoup d'argent avec celui de la ville.

Ensuite, nous avons eu Nice Opéra avec Monsieur Salles, etc. Je ne vais pas refaire tout l'historique...

M. LE MAIRE.- Je vous demande de vous exprimer sur le fond de cette délibération c'est-à-dire sur la demande qui nous est faite par le comptable.

Mme MATRINGE.- Cela me fait mal au cœur de voter cette délibération, je souhaiterais qu'on sorte cette ligne de la liste. Je vote des deux mains tout le reste sauf celle-là. Soit nous faisons deux votes soit nous votons contre.

M. LE MAIRE.- Vous votez ce que vous voulez, j'ai une demande du comptable qui me dit que c'est ma responsabilité de maire de Nice. Monsieur Patrick Allemand serait maire de Nice, il serait obligé de l'inscrire au même titre que moi. C'est une demande du comptable sur une affaire jugée par la Chambre régionale des comptes voici 20 ans.

Mme MATRINGE.- Vous permettrez que nous donnions notre sentiment sur cette affaire.

M. LE MAIRE.- Si je ne le fais pas, je me mets en infraction. Peut-être me demandez-vous en le retirant de me retrouver devant les tribunaux parce que je n'aurais pas répondu à la demande du comptable. Je ne prendrai pas ce risque pour ne pas vous donner cette satisfaction.

Mme MATRINGE.- Monsieur le Maire, vous la voterez, je ne vous demande pas de ne pas la voter. Simplement, vous n'aurez pas notre vote sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix le rapport ainsi présenté sur la demande du comptable public par monsieur Philippe Pradal.

La délibération n° 42.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

**Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains
- les élus du groupe Changer d'Ere**

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Je suis d'accord avec vous, ce n'est agréable pour personne mais il existe des règles de comptabilité publique qu'une collectivité qui respecte le Code général des collectivités territoriales se doit de respecter.

Je passe la parole à Monsieur Jean-Marc Giaume, conseiller municipal. Mon cher collègue, vous avez la parole.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR JEAN-MARC GIAUME,
CONSEILLER MUNICIPAL**

**45.1 SERVICE ARCHEOLOGIE - CONVENTION CADRE RELATIVE A
LA COLLABORATION AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE
RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES (INRAP)**

M. GIAUME.- Il s'agit d'une convention de partenariat entre notre service archéologique et l'Institut national de recherches archéologiques pour mettre en commun à la fois les fouilles et les résultats et les futurs projets. Depuis la création voici deux ans du service archéologique, cela amplifie l'action entreprise.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je salue tous nos collaborateurs du service archéologie qui font un travail remarquable.

La délibération n° 45.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je passe à l'examen des vœux.

Comme indiqué en début de séance, deux vœux ont été déposés par le groupe Communistes et Républicains et une motion déposée par le groupe Changer d'Ere. Deux vœux portent sur la même question, nous les traiterons de façon groupée.

Le premier vœu présenté par le groupe Communistes et Républicains et la motion Changer d'Ere portent sur les suppressions de classes décidées par l'Education nationale. Sur ce dossier qui, je le rappelle, est de la compétence de l'Etat, j'ai saisi le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative par courrier en date du 1^{er} avril sollicitant l'affectation de moyens supplémentaires notamment dans l'enseignement primaire.

Ayant répondu par anticipation aux préoccupations exprimées, il ne me semble pas qu'il y ait lieu de soumettre ces vœux au vote de l'assemblée.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION PAR
LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le deuxième vœu présenté par le groupe Communistes et Républicains porte sur la proposition de commémoration des accidentés du travail à Nice.

Je rappelle qu'en vertu de l'article 7 du règlement intérieur, le Conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local. Les journées de commémoration sont décidées au niveau national et par conséquent ne sont pas de la compétence du Conseil municipal.

Si vous souhaitez que j'intervienne en votre faveur auprès des instances ministérielles, un courrier adressé à mon attention me semble bien plus adapté. Ce vœu n'est donc pas recevable.

Voilà les réponses que je pouvais vous apporter.

Mes chers collègues, je vous remercie pour cette excellente journée de travail. Nous aurons eu, sur 115 dossiers, 76 votes à l'unanimité, 10 votes à la majorité absolue, 23 unanimités des suffrages exprimés, 2 informations, 4 délibérations retirées.

Le temps de parole de Nice Ensemble aura été de 46 minutes, des Communistes et Républicains de 37,30 minutes, de l'Entente Républicaine de 26,50 minutes et de Changer d'Ere de 51,40 minutes.

Cela me paraît tout à fait raisonnable. Il est 17h15, chacun a joué son rôle et rempli la place qui devait être la sienne. Je vous souhaite une bonne soirée, un bon week-end, et je vous dis à très vite.

☆☆☆

La séance est levée à 17 h 15

☆☆☆